Plan **C**ommunal de **D**éveloppement de la **N**ature

CHARTE

Commune de DOUR

TABLE DES MATIERES

1. Introduction 1

1.1. Philosophie 1

1.2. Objectifs 2

1.3. Motivations 3

2. Description de la commune 4

2.1. Situation 4

2.2. Localisation de Dour dans le réseau écologique régional 5

3. L'étude du réseau écologique 6

3.1. Le réseau écologique 9

3.2. Périmètres et programmes de protection 16

3.3. Le partenariat 19

3.3.1. Historique et méthodologie appliquée 19

3.3.2. Quelques activités déjà organisées par le partenariat 22

3.4. Projets mis en place dans la commune de Dour. 24

4. Programme d'actions 31

4.1. Stratégie générale 31

4.2. Stratégie des groupes de travail 31

4.3. Conclusions et perspectives 32

5. Tableau récapitulatif des fiches-projets 33

6. Annexe I – Les fiches-projets 37

7. Annexe II – La carte du réseau écologique 131

8. Annexe III – Les liaisons écologiques 135

REMERCIEMENTS

L'administration communale de Dour remercie vivement tous les citoyens qui ont œuvré de près ou de loin à la conception de la charte du Plan Communal de Développement de la Nature.

Nous tenons spécialement à remercier les associations locales pour leur engagement et leur grande volonté de collaboration.

Merci également au Parc Naturel des Hauts-Pays, au Contrat de Rivière de la Haine au Service Public de Wallonie et à la Direction de la Nature et des Forêts pour leur implication dans l'élaboration de notre PCDN.

Nous remercions également le bureau d'études ARCEA et plus particulièrement Monsieur Pierre ANRYS pour le travail d'inventaire réalisé et pour la qualité de l'encadrement des groupes de travail notamment lors des sorties de terrain.

Merci à Monsieur Jean-Pierre ESTIEVENART pour sa participation à la rédaction des fiches-projet durant son stage effectué au sein du service Environnement de la commune de Dour.

Un groupe de travail consacré à l'agriculture a pu être mis en place grâce à l'implication des professionnels du milieu. Nous les remercions vivement.

Merci à la Fondation Rurale de Wallonie et plus particulièrement à Monsieur Pascal PETIT pour sa grande disponibilité et pour le travail d'encadrement fourni.

Enfin, merci aux divers services communaux (Travaux, Environnement, Plan de Cohésion Sociale, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Bibliothèque, Communication) qui se sont impliqués dans ce projet et dans l'organisation des festivités liées à la signature de la présente charte.

1. INTRODUCTION

1.1 PHILOSOPHIE

L'idée de base d'un PCDN est que la sauvegarde de la nature n'est pas seulement une affaire de spécialistes, mais qu'elle peut aussi être organisée au niveau local par une concertation entre tous les acteurs concernés.

La réalisation d'un PCDN s'appuie nécessairement sur un partenariat et une concertation étroite entre tous les acteurs de la commune, du simple citoyen jusqu'aux acteurs économiques majeurs, en passant par les pouvoirs publics et les mouvements associatifs de toute nature.

L'élaboration d'un PCDN comprend plusieurs étapes :

- Les fondations du PCDN

  C'est la Commune qui initie la démarche et qui pose sa candidature à la Région Wallonne. Elle encadre le processus, le supervise, conseille les acteurs, et finance une partie de sa réalisation.

  C'est aussi à la Commune d'organiser la concertation entre tous les partenaires, dans le cadre de groupes de travail ou de réunions plénières.

- L'état des lieux de la nature dans la Commune

  Le rapport final déposé par le Bureau d'études constitue le terme de cette deuxième étape. Le rapport doit constituer la base de la suite du PCDN, en orientant et en conseillant les choix. Par ailleurs, les groupes de travail se réunissent et proposent leurs premiers projets.

- Les propositions d'action

  Les propositions concrètes d'actions sont synthétisées en Comité de gestion. Ce dernier élabore une version provisoire du Plan qui sera soumise à la concertation des habitants de la Commune.

- L'adoption du Plan

  La version finale du Plan est soumise à l'approbation des mandataires communaux, gage de la concrétisation future du Plan.

- La signature du Plan

  La Commune et ses partenaires signent un Contrat Communal de Développement de la Nature : il s'agit d'un contrat moral que les partenaires signent, librement et spontanément, entre eux et vis-à-vis de la Région Wallonne.

- La concrétisation du Plan

  Très rapidement, la Commune élabore une programmation annuelle des projets et met en place une stratégie de sensibilisation continue.

1.2 OBJECTIFS

Le Plan Communal de Développement de la Nature a pour objectif de préserver, améliorer et protéger la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux sur base d'une étude du réseau écologique du territoire.

La biodiversité comprend tous les organismes vivants et les milieux dans lesquels ils vivent. Elle est en constante régression en raison des activités humaines qui détruisent et banalisent nombre d'habitats naturels importants pour la vie sauvage (forêts, prairies, étangs,….). Partout sur la planète, l'homme fait peser une grave menace sur toutes les formes de vie et par conséquent, sur la sienne.

Intégrer les différents partenaires à l'échelle locale (citoyen, association, écoles, administration,…) permet d'établir une cohésion sociale autour d'un concept commun qui est la protection du milieu naturel.

L'objectif est donc de maintenir la biodiversité par la sauvegarde des êtres vivants et de leurs milieux grâce à une collaboration entre tous les acteurs.

La richesse d'un PCDN est que chaque citoyen peut s'y investir pleinement en donnant son avis et ses idées lors des réunions mais aussi lors des sorties de terrain.

Auteur : Bernard NICOLAS

1.3 MOTIVATIONS

Préserver et valoriser notre patrimoine, notre environnement, notre cadre de vie. Permettre à nos concitoyens d'être acteurs dans cette démarche et surtout développer une politique globale et cohérente sont autant d'arguments qui animent notre volonté d'initier dans notre entité, un Plan Communal de Développement de la Nature.

Notre désir, nous l'intégrons dans un processus d'ores et déjà entamé depuis plusieurs années avec des initiatives nouvelles et pérennes.

La commune de Dour a tout d'abord développé un système de collecte des déchets ménagers par conteneurs à puce et paiement au poids. Les déchets organiques sont, quant à eux, récoltés séparément (dans un sac plastique biodégradable). Les efforts de chacun ont permis de réduire drastiquement les quantités de déchets incinérées.

En complément de cet important projet mis en place, de nombreuses actions se sont développées pour la préservation de l'environnement, par exemple :

- Création d'une réserve naturelle sur un terril de la commune en collaboration avec l'asbl Natagora ;
- Organisation d'une manifestation annuelle intitulée « Faites de l'environnement » afin notamment de présenter et de proposer des gestes écologiques simples et viables au quotidien;
- Adhésion à la charte « Fauchage tardif des bords de routes » ;
- Lutte active contre les plantes invasives sur le terrain, collaboration au plan wallon de lutte contre la berce du Caucase et adhésion au code de conduite sur les plantes invasives ;
- Adhésion à la charte « Commune Maya » ;
- Etude d'un Plan Communal de Développement Rural.

Précisons également que notre commune, qui a été élue « commune la plus durable du Hainaut » en 2012, est membre du Parc Naturel des Hauts-Pays et du Contrat de Rivière de la Haine.

Le PCDN sera la charpente de nos actions futures en faveur de la biodiversité et permettra d'établir une stratégie et un programme d'actions cohérent et transparent à court, moyen et long terme.

Pour le Collège,

La Directrice générale, *Le Bourgmestre f.f,*

Carine NOUVELLE *Vincent LOISEAU*

2. DESCRIPTION DE LA COMMUNE

2.1 SITUATION

La commune de Dour se situe dans la province du Hainaut dans l'arrondissement de Mons et elle est composée de 5 villages (Dour, Elouges, Wihéries, Petit-Dour et Blaugies).

Au 1er janvier 2014, elle comptait 16.840 habitants, soit une densité de 505 habitants/km² et une superficie de 3.331,66 hectares.
La commune dispose de deux parcs d'activités économiques, l'un à caractère industriel (Dour-Elouges, d'une superficie de 182,8 ha, dont 74,4 sont encore disponibles) et le second à caractère plus artisanal (Dour-Belle-Vue, d'une superficie de 23,58 ha, dont 10,8 ha encore disponibles).

On notera que Dour se caractérise par la présence d'un grand nombre de Sites à Réaménager (SAR), couvrant une superficie d'environ 95 hectares.

La plupart sont d'anciens sites charbonniers, comprenant des terrils et les carreaux des anciennes installations des charbonnages. Une partie de ces sites a déjà été réhabilitée ou est en cours de réhabilitation.

Carte des principaux milieux

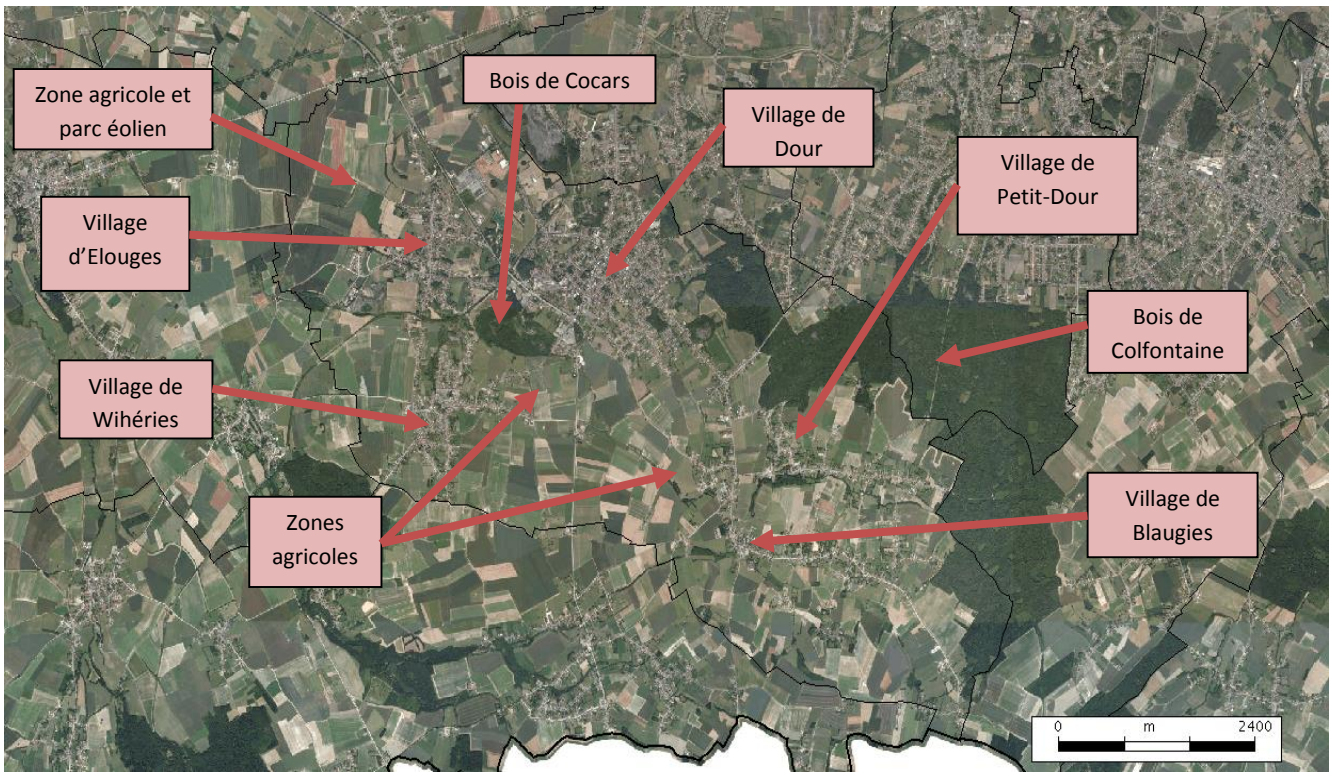

2.2 LOCALISATION DE DOUR DANS LE RESEAU ECOLOGIQUE REGIONAL

Le territoire communal s'étend de part et d'autre de plusieurs vallons d'affluents en rive gauche de la Haine, et s'étend sur les plateaux reliant les « Hauts-Pays », vers le Sud, à la plaine alluviale de la Haine, vers le Nord.

Si on examine la localisation du territoire communal par rapport aux éléments d'intérêt écologique et paysager régionaux, on constate qu'il se situe au centre d'un « noeud »

- la partie Sud du territoire communal est localisée entre des éléments de grande valeur écologique et paysagère, situés d'une part vers l'Ouest (vallées des Honnelles, bois d'Audregnies et de Rampemont) et d'autre part vers l'Est (Bois de Colfontaine, Bois de Blaregnies) : la préservation/restauration du maillage écologique dans cette partie de la commune est essentielle au maintien d'une communication entre ces différents éléments de valeur ;
- les vallons localisés dans la partie Nord du territoire communal sont orientés suivant un axe Sud-Nord, et rejoignent la plaine alluviale de la Haine : ils constituent le seul élément écologique de liaison entre cette dernière et le territoire communal, mais la continuité du réseau écologique est très faible du fait de l'urbanisation et des zones d'agriculture intensive : ici aussi, la restauration de la continuité écologique le long de ces cours d'eau est essentielle à la restauration de la trame verte (ruisseau d'Elouges, Grand Sequis, vallon du Hanneton, …) ;
- la chaîne de terrils, ainsi que les anciennes voies ferrées aménagées en RAVeL, constituent presque les seuls éléments subsistant du réseau écologique au travers de la partie centrale, densément urbanisée, de la commune : le maintien d'un maillage est essentiel pour assurer une continuité entre tous ces éléments ponctuels du réseau écologique, souvent assez isolés, et les relier au maillage subsistant dans les communes voisines (principalement à la chaîne de terrils du Borinage, vers l'Est de la Commune).

Un résonnement à grande échelle permet également de concevoir l'ensemble de la commune de Dour comme un élément de liaison du maillage écologique régional. Elle est en effet située à proximité de grands sites naturels tels la région des Hauts-Pays, le parc naturel des Plaines de l'Escaut, les bois de Stambruges et de Baudour, la magnifique réserve ornithologique des Marais d'Harchies – Hensies - Pommeroeul et les parcs naturels français de l'Avesnois et de Scarpe-Escaut.

La protection de la nature au sein de la commune de Dour aura donc une utilité locale mais aussi un impact régional. La nature ne connait en effet et fort heureusement aucune frontière.

Positionnement de la commune de Dour dans le maillage écologique régional

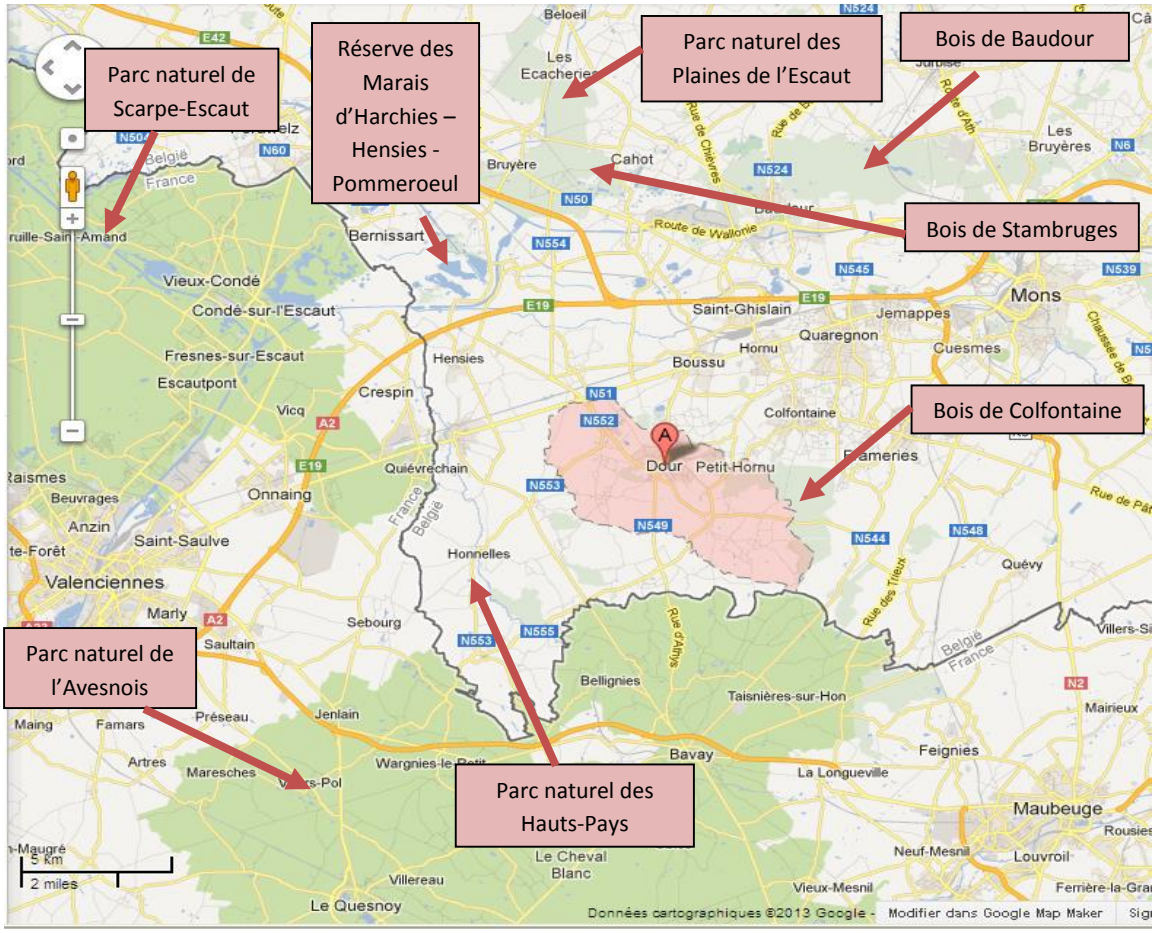

3. L'ETUDE DU RESEAU ECOLOGIQUE

Afin de pouvoir adapter les idées de projet à la réalité de terrain, il était indispensable de réaliser un inventaire du patrimoine naturel communal.

Ce travail, totalement subsidiée par la Région Wallonne, fut confiée au bureau d'études ARCEA.

Un des principaux objectifs de la mission qui a été confiée au Bureau d'études ARCEA était la réalisation d'une cartographie du réseau écologique et la réalisation d'un système d'information géographique.

Cette première étape dans l'élaboration d'un PCDN a donc consisté à décrire le réseau écologique en identifiant, sur le territoire communal, différentes zones regroupées dans des ensembles aux caractéristiques communes.

En pratique, on utilise le concept de « Structure écologique principale » (SEP) qui regroupe l'ensemble des zones présentant un intérêt biologique avéré ou potentiel.

À cette structure principale vient s'adjoindre le « Maillage écologique », constitué des éléments linéaires (haies, talus, fossés, ..) qui peuvent constituer soit des habitats spécifiques pour certaines espèces, soit des couloirs de liaison entre les différentes zones de la SEP.

Certains éléments ponctuels peuvent également participer au maillage écologique, notamment en servant de zones-relais favorables au déplacement des espèces.

La Structure Ecologique Principale est la somme de deux grands réseaux :

- les zones centrales (ZC), dans lesquelles, compte tenu de la présence d'espèce et d'habitats rares et protégés, la conservation de la nature devrait être prioritaire par rapport aux autres fonctions ; on y distingue :
  - les zones centrales caractéristiques (ZCc), abritant des populations d'espèces et des habitats en bon état de conservation
  - les zones centrales restaurables (ZCr), où les espèces et/ou les habitats cibles sont encore plus ou moins présents, mais où une restauration est toujours envisageable, l'objectif à terme étant de ne plus se retrouver qu'en présence de ZCc ;
- les zones de développement (ZD), dans lesquelles la conservation des espèces et des habitats est le co-produit d'une exploitation économique (agriculture, sylviculture, exploitation de carrière,…) ; ce sont des zones qui nécessitent une moindre protection que les zones centrales. mais qui doivent être différenciées des zones de production traditionnelle.

À cette structure s'ajoute les éléments de liaison : éléments linéaires ou ponctuels, habitats de nombreuses espèces ou éléments assurant la continuité entre les zones de la SEP, le tout constituant le « réseau écologique ».

Type de zone	Superficie	% territoire communal
Superficie communale	3.365 ha	
SEP	550,53 ha	16,36 %
Zones centrales	404,59 ha	12,02 %
dont ZC caractéristiques (ZCc)	*332,02 ha*	*9,86 %*
dont ZC restaurables (ZCr)	*72,56 ha*	*2,16 %*
Zones de développement (ZD)	145,94 ha	4,34 %

Superficie des zones pour la commune de Dour

Des guides méthodologiques publiés par la Région wallonne permettent de classer les différents sites parcourus sur base de critères précis.

Ainsi, sur base de ces guides, peuvent être considérés comme Zones Centrales (ZC) les sites qui répondent à au moins un des critères suivants :

- site bénéficiant d'un statut de protection dans le cadre de la loi sur la Conservation de la Nature et des autres dispositions en matière de conservation de la nature : il s'agit donc des sites du réseau Natura 2000, des réserves naturelles domaniales ou forestières, des réserves naturelles privées agréées, des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) ;

- des réserves naturelles privées en cours d'agrément par la Région (la procédure pouvant être relativement longue, sont donc retenues toutes les réserves pour lesquelles une demande d'agrément a été introduite auprès de la Région) ;
- des sites figurant dans la base de données de la RW comme Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ;
- des sites abritant au moins une espèce protégée ;
- des sites abritant au moins un des habitats figurant dans la liste publiée par la Région Wallonne.

Ce critère n'est toutefois pas restrictif, le contexte local pouvant autoriser le classement en ZC de sites abritant un habitat non repris dans cette liste, mais particulièrement rare au niveau local.

Les Zones de Développement (ZD) correspondent aux zones de la Structure écologique principale (SEP) pour lesquelles la conservation de la nature n'est pas jugée prioritaire. Les guides méthodologiques identifient divers habitats caractérisant ce type de zones.

En pratique, le territoire communal a été découpé en carrés de 1x1 Km. Chaque carré a été identifié par un code comprenant une lettre et un nombre, correspondant aux coordonnées en abscisse et ordonnée. On trouvera ci-dessous une image de ce découpage.

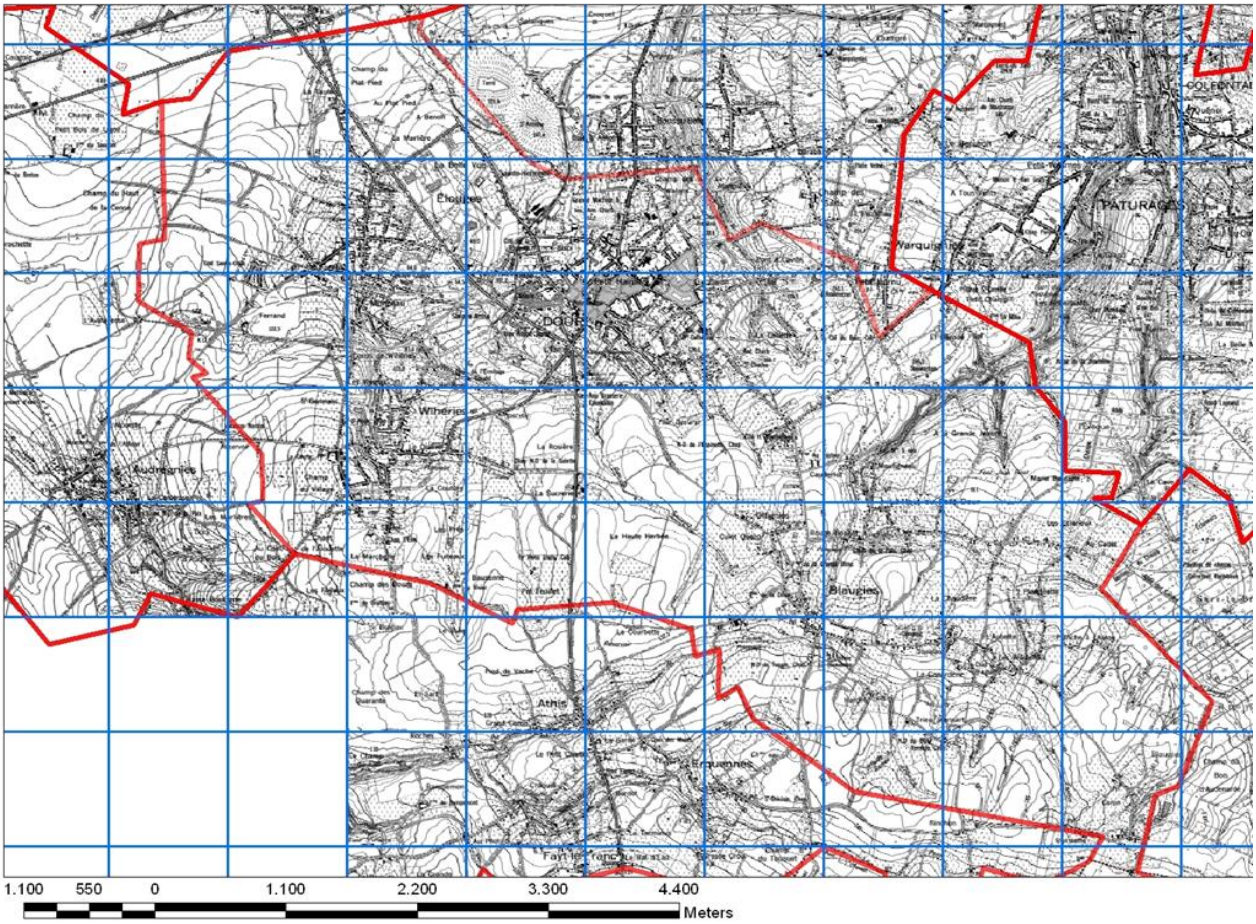

Carroyage utilisé pour les inventaires de terrain dans le cadre du PCDN de Dour (carrés de 1 x 1 km)

Sources : SPW-DEMNA et Institut géographique national - Licence n°140715-1005 – modifié par ARCEA sprl

Le territoire communal a été parcouru entre avril et décembre 2014. Les observations de terrain ont été rapportées sur des orthophotographies aériennes, permettant de préciser les contours des différentes zones identifiées et de localiser les observations.

La priorité a été donnée aux zones agricoles et autres zones ouvertes (incluant les terrils), les zones forestières (Bois de Colfontaine) étant quant à elles essentiellement affectées en Natura 2000 et déjà cartographiés dans le cadre de cette désignation.

Les données significatives récoltées sur le terrain ont été encodées via le module d'encodage en ligne du DEMNA (SPW - DGO3), conformément aux dispositions du cahier des charges.

Parmi les difficultés rencontrées lors des prospections de terrain, on peut principalement relever la présence de quelques propriétés privées dont l'accès était limité (une partie du Bois de Cocars par exemple). Pour les sites qui n'ont pu être parcourus dans le cadre de la présente mission, la cartographie a été établie sur base des vues aériennes, des observations qui ont pu être réalisées au départ des chemins et sentiers publics situés en bordure ou traversant les sites, et des quelques données existant par ailleurs (bases de données, observateurs locaux, …).

Par ailleurs, on notera que la cartographie et la classification des différents sites (en ZC ou ZD) ont été réalisées sur base de la situation de fait, sans tenir compte de la situation de droit. Ainsi, même si un site était, sur base de dispositions légales (plan de secteur) affecté en zone urbanisable (zone d'habitat ou autre), il a été classé en ZD ou en ZC s'il répondait aux critères de désignation d'un de ces types de zonage.

Inversement, les contours des zones Natura 2000 (non encore désignées) n'ont pas été suivis lorsque ceux-ci ne correspondaient pas à la situation de terrain (cas de la partie Nord du Bois de Colfontaine par exemple). L'objectif à terme serait bien entendu que la cartographie de la situation de fait puisse coïncider avec les périmètres de protection (Natura 2000).

3.1 LE RESEAU ECOLOGIQUE

Plusieurs milieux particuliers sont recensés sur le territoire communal :

Zone Natura 2000 : sur les 836,674 ha du site Natura 2000 BE32018 « Bois de Colfontaine », environ 1/3 (274,2 ha) sont localisés sur le territoire communal de Dour (soit un peu plus de 8% du territoire communal).

Bois de Colfontaine (zone Natura 2000)

Réserve naturelle du terril Frédéric (Propriété communale dont la gestion a été confiée à la commission de gestion des terrils du Borinage de l'asbl Natagora).

Réserve naturelle du terril Frédéric

Nombreux terrils boisés intégrés au paysage (16 sites pour une superficie totale de 57,62 ha)

Vallée du Hanneton avec en arrière-plan le terril Frédéric et le terril Saint Charles

La commune est traversée par plusieurs cours d'eau de deuxième et de troisième catégorie : Ruisseau d'Elwasmes, ruisseau de Fonteny, ruisseau d'Elouges, Grand Sequis, le Russon, Rieu Saussez, ruisseau Plantis Jacquette, ruisseau du Hanneton, Fossé du Roeulx.

Ruisseau d'Elwasmes

L'ensemble du territoire communal est inclus dans le périmètre du Contrat de rivière de la Haine (CRH).

Il s'étend de part et d'autre de plusieurs vallons d'affluents en rive gauche de la Haine, et sur les plateaux reliant les « Hauts-Pays », vers le Sud, à la plaine alluviale de la Haine, vers le Nord.

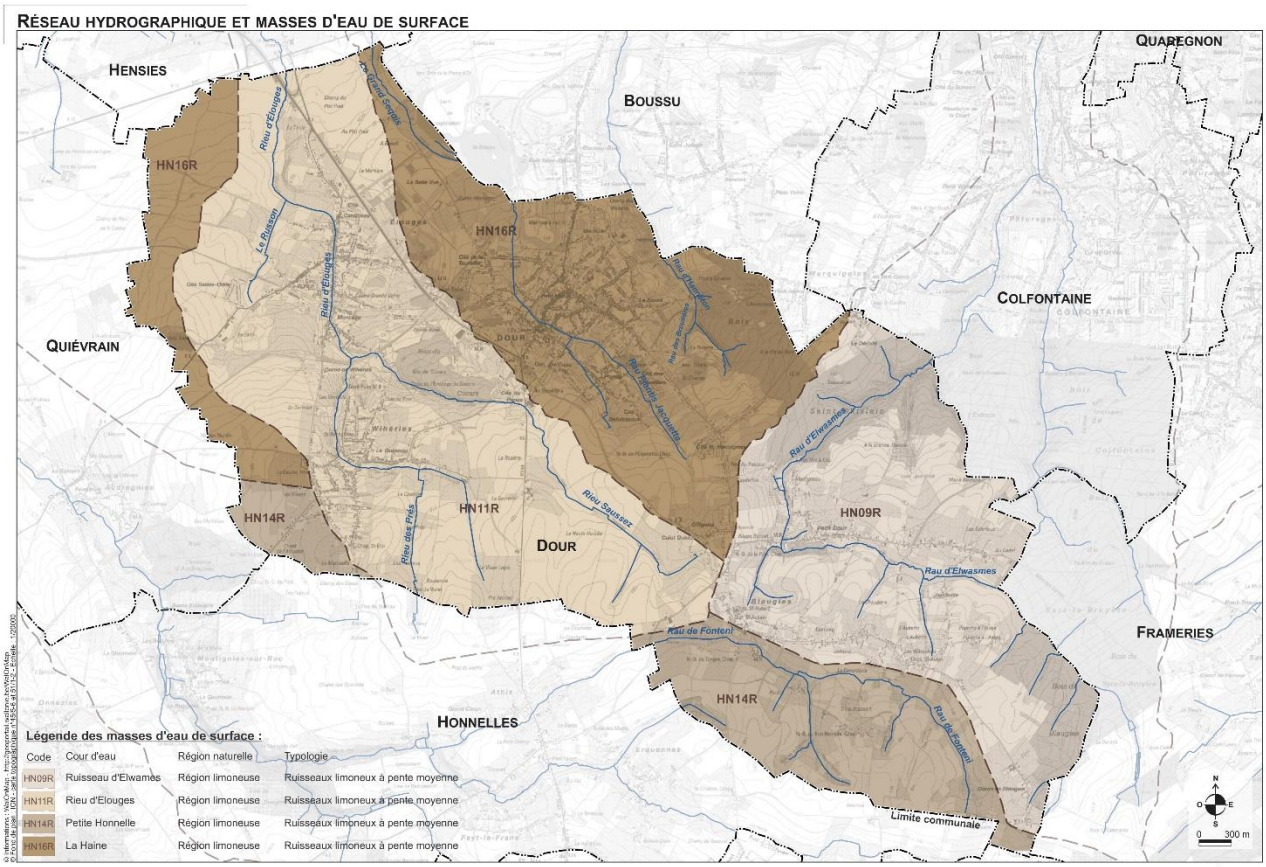

Carte du réseau hydrographique et masse d'eau de surface

Dans différents endroits du territoire, on constate la présence d'habitats de grand intérêt, abritant une faune et une flore encore riches ; ces habitats d'intérêt sont de trois types :

- des habitats boisés, proches d'une situation naturelle, bien préservés, abritant des espèces forestières typiques ;
- des habitats de substitution, accueillant une faune et une flore en forte raréfaction partout ailleurs : il s'agit des terrils et des anciennes carrières ;
- des habitats variés, en zone agricole (prairies humides de fonds de vallons, zones bocagères, chemins creux,…) abritant une faune et une flore relictuelle, en très forte régression sur le territoire communal.

On observe la présence d'espèces rares et/ou protégées, pour lesquelles le territoire communal constitue un enjeu majeur pour leur protection, au moins au niveau local (Borinage), mais dans certains cas à l'échelle de l'ensemble du territoire régional (Région Wallone).

Si on examine en détail les données disponibles, récoltées dans le cadre de l'étude du réseau écologique, on relève parmi celles-ci la mention de quelques espèces rares, avec par exemple :

- des observations sporadiques du sanglier (*Sus scrofa*) ;
- dans les plaines agricoles, la présence des trois espèces de rapaces rares (busard des roseaux, Saint-Martin et cendré – *Circus aeruginosus*, *C. cyaneus* et *C. pygargus*), mais sans que leur nidification dans les limites de la commune ait été prouvée ;
- des mentions régulières dans les bois de l'entité (Bois de Saint-Ghislain) de présence de la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), du pic mar(*Dendrocopos medius*) et du pic noir (*Dryocopus martius*), la nidification de ces espèces y étant à peu près certaine.

le pic noir (Dryocopus martius)

le pic mar (Dendrocopos medius)

- Dans les plaines agricoles on retrouve encore une toute petite population de bruant proyer (*Miliaria calandra*), passereau en très fort déclin (perte de 90% des effectifs depuis 1990) ;

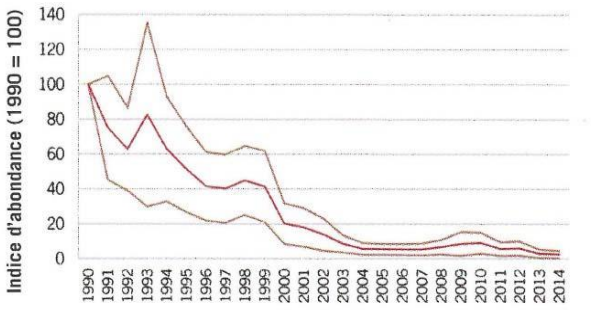

Évolution des populations de bruant proyer en Région Wallonne entre 1990 et 2014

- Au moins une station d'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), un petit crapaud très rare, ainsi que du crapaud calamite (*Bufo calamita*), sur des terrils, et de la salamandre (*Salamandra salamandra*) dans le Bois de Colfontaine.

Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)

crapaud calamite (Bufo calamita)

- La présence du criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulescens*), une espèce protégée, sur plusieurs terrils de l'entité ;

Criquet à ailes bleues (Oedipoda caerulescens)

- La présence dans le Bois de Colfontaine d'au moins deux papillons rares, le petit mars changeant (*Apatura ilia*) et le petit sylvain (*Limenitis camilla*) ;

Petit mars changeant (Apatura ilia)

Petit sylvain (Limenitis camilla)

- Le terril Saint-Charles abrite une petite population de chênes pubescent (*Quercus pubescens*), espèce méridionale dont la présence sur le versant Sud de ce terril mériterait des investigations complémentaires, ainsi que d'importants peuplements de la cotonnière naine (*Filago minima*), plante rare.

- Parmi les insectes, plusieurs espèces rares sont régulièrement observées : la decticelle bariolée (Metrioptera roeselii), une sauterelle rare et le carabe à reflet cuivré (Carabus auronitens), grand coléoptère forestier présent dans le bois de Colfontaine, très rare et en régression ;

Decticelle bariolée (Metrioptera roeselii)

Carabe à reflet cuivré (Carabus auronitens)

Vue rapprochée de feuilles de chêne pubescent (*Quercus pubescens*) montrant la pilosité dense le distinguant des autres chênes

- La réserve naturelle du terril Fréderic abrite une petite population d'une très rare fougère, la doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum*) et de barbarée intermédiaire (*Barbarea intermedia*), plantes typiques des milieux schisteux.

- Sur le terril Belle-vue, une petite population d'une orchidée rare, l'ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ;

- La présence d'une petite population de chabot (*Cottus gobio s.l.*) dans le ruisseau d'Elwasmes.

Chabot (*Cottus gobio s.l.*)

Carte du réseau écologique

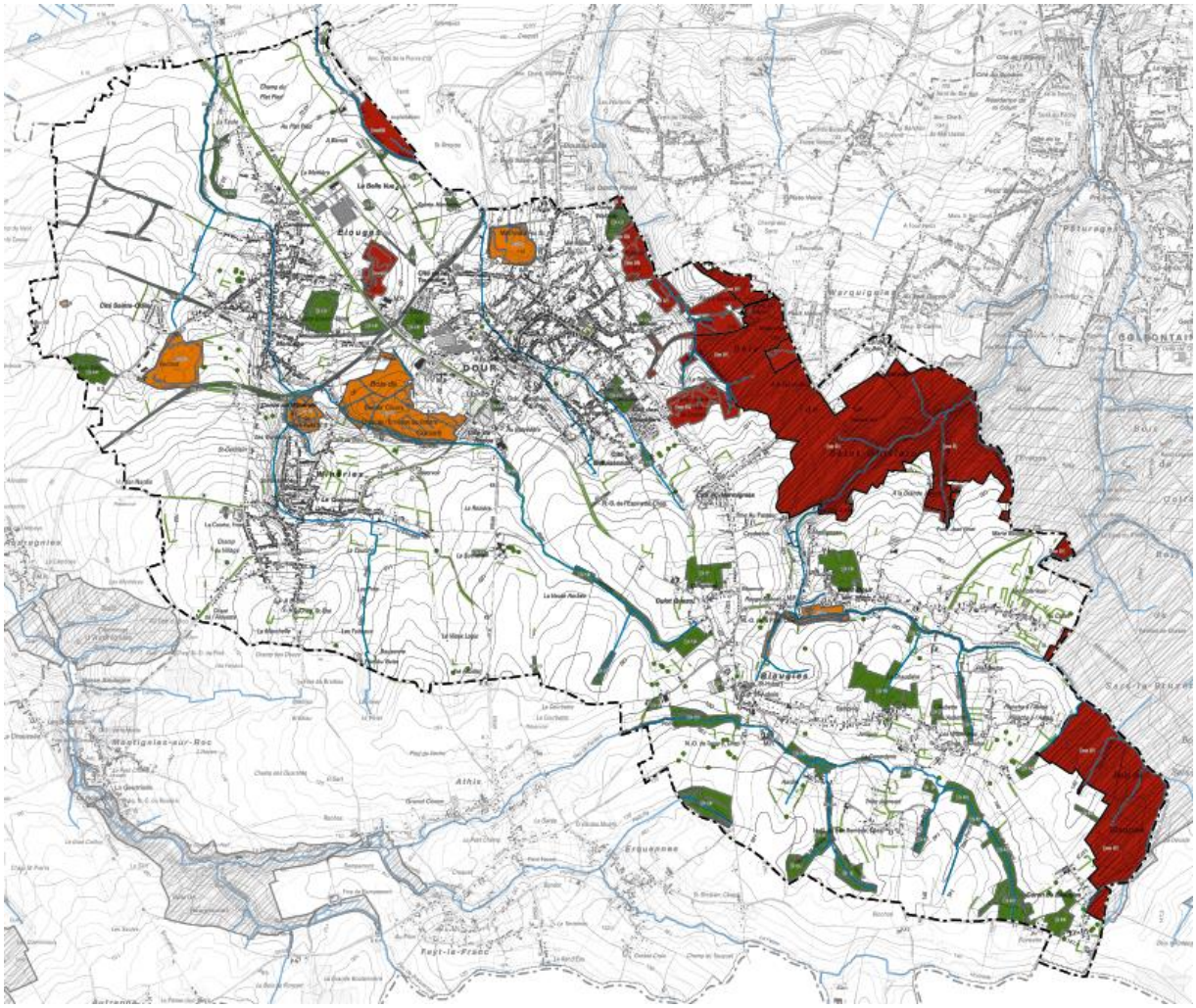

LÉGENDE

Limites communales

Structure écologique principale

ZCc = Zone Centrale caractéristique

ZCr = Zone Centrale restaurable

ZD = Zone de Développement

Réseau écologique (éléments ponctuels ou de liaison)

Réseau hydrographique

Élément linéaire (haie, alignement d'arbres, talus,...)

Élément ponctuel (arbre isolé, petite mare,bosquet…)

3.2 PERIMETRES ET PROGRAMMES DE PROTECTION

Contrat de Rivière de la Haine

L'ensemble du territoire communal est inclus dans le périmètre du Contrat de Rivière de la Haine. Celui-ci a élaboré un programme d'actions 2014-2016, dont plusieurs portent spécifiquement sur le territoire communal de Dour.

Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Sur base de la définition donnée par l'AGW du 8 novembre 2012, on peut identifier un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) comme « une unité géographique englobant un ensemble d'unités d'habitat ou de biotope homogènes adjacentes ou proches de moins de 600 mètres ; il abrite au moins une espèce rare, menacée ou protégée ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé visés aux articles 2, 2bis et 3, §1er et 2, 3° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ».

La commune de Dour comprend 4 Sites de Grand Intérêt Biologique répertoriés à la banque de données du SPW-DGO3 (le nombre et les limites cartographiques de ces SGIB varient au cours du temps, en fonction de l'acquisition de données, et de l'évolution des sites - la liste ici présentée a été établie sur base des données disponibles au milieu de l'année 2014) :

- SGIB n°680 - Sablière d'Elouges

4,47 ha, pour partie sur le territoire communal de Quévrain) : cette ancienne sablière, partiellement comblée par un dépotoir, abritait une entomofaune remarquable (présence d'une abeille sauvage extrêmement rare, Andrena nycthemera) ; les déchets et l'envahissement du site par la végétation ont toutefois considérablement altéré l'intérêt du site, qui reste toutefois peut-être restaurable ;

- SGIB n°1888 - Terril Saint-Antoine

Seule une partie de ce site est localisé sur le territoire communal ; toutefois, la zone humide présente au pied du terril est en presque totalité située sur Dour ; l'ensemble de ce site constitue un espace d'intérêt biologique majeur, par la diversité, la richesse et la rareté des espèces qui y sont présentes ;

- SGIB n°1978 - Carrière Waroquier

8,34 ha : cette ancienne carrière de craie abrite quelques plantes rares, dont au moins 3 espèces d'orchidées ;

- SGIB n°SGIB n°2361 - Terril Frédéric

5,89 ha : ce site constitue également une réserve naturelle Natagora

Hormis le Terril Frédéric, qui a été érigé en réserve naturelle privée, aucun des autres SGIB n'est couvert par un statut de protection du milieu naturel.

Parc Naturel des Hauts-Pays

La partie « rurale » du territoire communal (les anciennes communes de Blaugies, Petit Dour, Wihéries et le sud d'Elouges) est reprise dans le périmètre du Parc Naturel des Hauts-Pays. Celui-ci, créé en juillet 2000, couvre un territoire de 15.700 hectares, entre les commune de Quéivrain et de Honnelles,) à l'Ouest, et la commune de Quévy, à l'Est.

Pour rappel, sur base de la définition qu'en donne le décret de 1985, un Parc Naturel est « un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné ».

Il ne s'agit donc pas d'une « grande réserve naturelle », mais d'un outil de développement d'un territoire rural, conciliant environnement, économie et social.

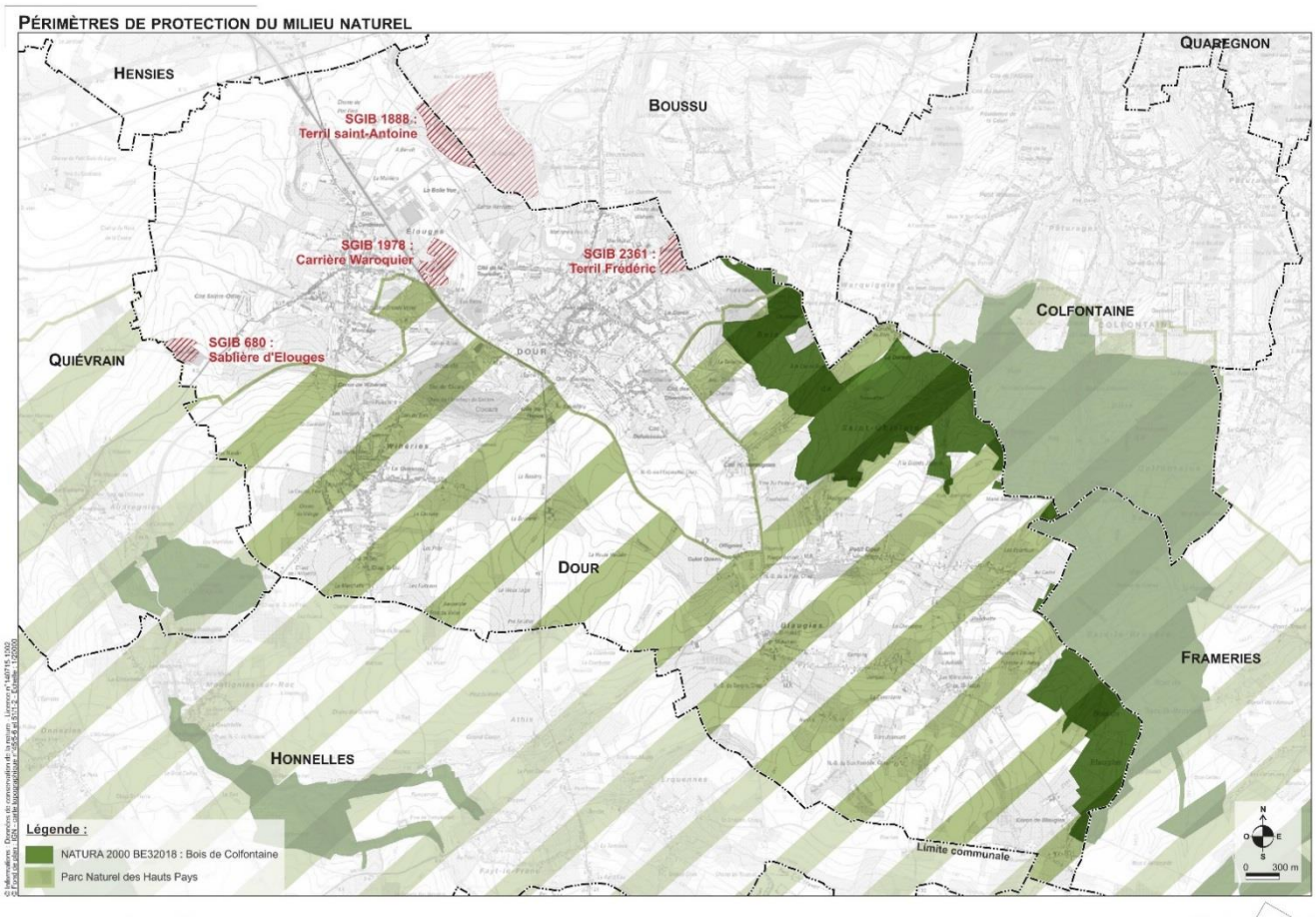

Bois soumis au régime forestier

La carte des propriétés publiques soumises au régime forestier, en application des dispositions du Code forestier (Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier), est présentée plus loin. On y observe la présence :

- de parcelles communales, situées dans le vallon de ruisseau d'Elwasmes, à Petit-Dour (Bois de la Tassonnière)
- le bois de Colfontaine, propriété de la Région wallonne ;
- le bois de Cocars, copropriété de la comme de Dour et du Service Public de Wallonie.

Le fait d'être soumis au régime forestier implique différentes contraintes, dont les suivantes :

- les bois et forêts des personnes morales de droit public ne peuvent faire l'objet d'une cession sans une autorisation préalable du Gouvernement (art. 53 du Code forestier) ;
- ces mêmes bois et forêts ne peuvent faire l'objet d'une affectation à un usage incompatible avec les fonctions définies par l'article premier du Code sans autorisation du Gouvernement (art. 54).

Dans le cas présent, ces bois sont gérés par le Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Mons.

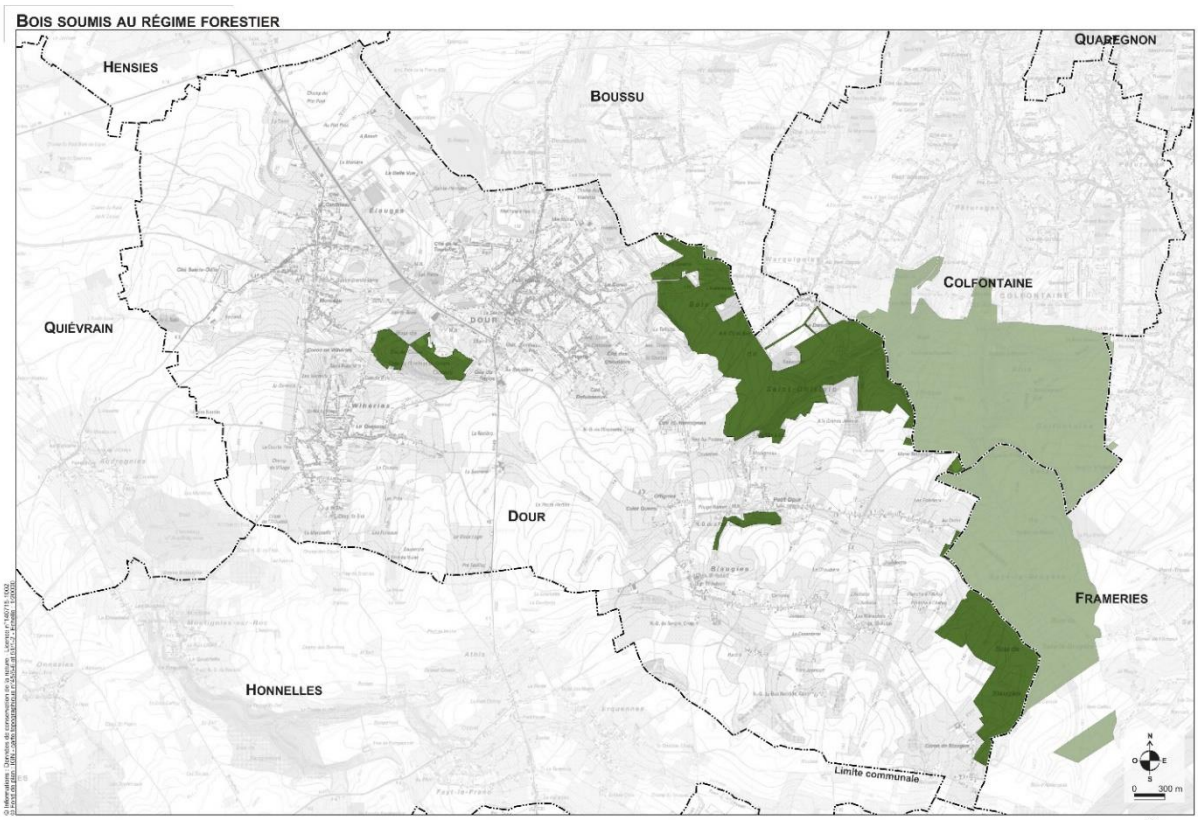

3.3 LE PARTENARIAT

3.3.1. Historique et méthodologie appliquée

Le service Public de Wallonie a désigné cinq communes pour démarrer un Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.) en 2014. La commune de Dour faisait partie des heureuses élues.

Un PCDN est un projet porté par les citoyens et les associations locales. Un partenariat a donc été mis en place rapidement. Les membres ont ensuite mené une réflexion étendue sur les projets à mettre en place et ce parallèlement à la réalisation, par le bureau d'études ARCEA, de l'inventaire du patrimoine naturel communal.

Les réunions suivantes ont été organisées :

24 février 2014

Présentation du PCDN à la Commission Locale mise en place dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural.

18 mars 2014

Première réunion plénière (annoncée via un toute-boîtes et le site Internet communal).

Lors de cette réunion, les différents éléments liés au PCDN furent présentés :

- L'évolution de la biodiversité sur terre ;
- Les objectifs d'un PCDN ;
- Les étapes du PCDN ;
- Le rôle des différents acteurs ;
- Les exemples de projets.

Ensuite, le jeu des « Post-it » fut organisé. Ce jeu consiste à distribuer 4 post-it de couleur différente à chaque participant

- Un blanc pour y indiquer leurs coordonnées ;
- Un vert pour y indiquer un ou plusieurs constats positifs pour la nature dans la commune ;
- Un rouge pour y indiquer un ou plusieurs constats négatifs pour la nature dans la commune ;
- Un jaune pour y indiquer une ou plusieurs propositions d'actions ou de projets.

Ce jeu a permis de collecter les coordonnées de chaque participant et de cibler les thématiques principales afin de constituer les groupes de travail.

29 avril 2014

L'objectif de cette réunion était de constituer les groupes de travail et de définir une méthodologie de travail. Un rapport préliminaire relatif au patrimoine écologique local fut également présenté par le bureau d'études ARCEA.

Sur base des constats et des propositions d'actions émises, il est proposé de mettre en place les groupes de travail suivants :

Proposition groupes de travail	
Groupes de travail proposés	**Projet, thématique**
Sensibilisation et communication	*Communication autour du PCDN *Sensibilisation des citoyens, enfants, etc… *Lutte contre les pesticides *Aménagement du site des Wallants *Création d'une bourse d'échange de plantes et de graines
Habitats, milieux et espèces	*Création de vergers *Protection des abeilles *Amélioration du fleurissement urbain *Création de potagers et jardins collectifs *Plantation de haies *Hébergement d'un couple de Grand-Duc à la carrière Waroquier * Placement de nichoirs à hirondelles * Lutte contre les espèces invasives * Valorisation et protection des terrils *Protéger les passereaux
Sentiers et zones humides	*Réhabilitation fontaine du Marou *Aménagement et entretien des sentiers *Amélioration de la qualité des cours d'eau *Création d'un sentier nature à la carrière Waroquier *Réintroduction d'espèce indigène (écrevisse à pieds rouges) à la carrière Waroquier *Valorisation des mares naturelles
Agriculture	*Mise en valeur du travail de l'agriculteur * Mise en place d'un dialogue entre et avec les agriculteurs

Après une brève discussion, les groupes de travail proposés ci-dessus ont été retenus. Les participants ont ensuite été invités à s'inscrire dans un ou plusieurs groupes de travail en indiquant leurs coordonnées sur un formulaire.
Les groupes étaient composés de :

Groupe sensibilisation et communication : 6 personnes
Groupe sentiers et zones humides : 16 personnes
Groupe agriculture : 9 personnes
Groupe habitats, milieux et espèces : 13 personnes

Il a toutefois été constaté que plusieurs personnes étaient inscrites dans plusieurs groupes de travail. Le groupe sensibilisation et communication était en grande partie composé de personnes déjà inscrites dans d'autres groupes. Afin de limiter le nombre de réunions, il fut décidé de ne pas constituer le groupe communication et sensibilisation mais d'aborder cette thématique de manière transversale notamment lors des réunions plénières.

04 juin 2014

Lors de cette réunion, les groupes de travail furent invités à exprimer leurs idées en utilisant la méthode dite « mind mapping ». Une grande feuille était déposée sur chaque table, le principe de la méthode est de laisser venir les idées, un animateur par groupe de travail note celles-ci en arborescence et crée des liens.
A la fin de la séance, un résumé des différentes idées fut restitué à l'ensemble des personnes présentes par chaque animateur.

30 juillet 2014

Sur base du compte-rendu de la réunion précédente, les groupes de travail étaient invités à établir une première liste de projets concrets en utilisant une fiche sur laquelle plusieurs questions de base étaient posées (comment, quand, où, partenaires potentiels, sources de financement, etc…).

22 septembre 2014

Présentation du rapport intermédiaire relatif à l'inventaire du réseau écologique local par le bureau d'études ARCEA.

04 novembre 2014

Les groupes de travail étaient invités à approfondir la liste des projets proposés lors de la réunion précédente.

17 mars 2015

Présentation du rapport final relatif à l'inventaire du réseau écologique local par le bureau d'études ARCEA.
Lors de cette réunion, le programme d'actions (festivités) à mettre en place dans le cadre de la signature de la charte fut débattu.

11 mai 2015

Les groupes de travail furent invités à fixer définitivement la liste des projets retenus.

10 novembre 2015

Présentation de la charte accompagnée des fiche projets.

3.3.2. Quelques activités déjà organisées par le partenariat

Afin de maintenir une dynamique positive et de permettre aux membres du partenariat de pouvoir rester proche du milieu naturel, les actions de terrain détaillées ci-après ont été organisées dès la première année.

Sorties de terrain accompagnées par le bureau d'étude ARCEA :

07 juin 2014

Découverte du terril Saint-Charles, du bois de Colfontaine et du ruisseau du Hanneton. Cette sortie de terrain a permis d'observer une cinquantaine de plantes et arbres. Au niveau de la faune, l'Epervier, le papillon « tircis », le criquet,…ont été aperçus.

13 septembre 2014

Découverte du monde agricole en visitant une exploitation intégrant des principes d'agriculture « raisonnée ».

19 octobre 2014.

Lors de cette activité, les différents groupes de travail ont pu découvrir la faune des cours d'eau en réalisant un indice biotique.

Trois prélèvements ont été réalisés ; dans le ruisseau d'Elwasmes (de part et d'autre de celui-ci) ainsi que dans une petite étendue d'eau à l'entrée du bois de la Tassonnière. La sortie de terrain s'est terminée par l'observation d'une mare forestière située au pied du terril de Sauwartan. Cette mare présente un intérêt important dans le cadre de la reproduction des batraciens.

Restauration d'une mare au pied du terril Saint-Charles

Dans le cadre de la fiche-projet « H05 », la restauration d'une mare au pied du terril Saint-Charles, zone de grande qualité biologique (bureau d'études ARCEA), a débuté en octobre. Les services techniques communaux ont déblayé l'endroit à l'aide de la tractopelle. Des pneus (1,12 tonnes) et divers déchets ont été éliminés.

Evacuation des pneus et restauration de la mare

Avant restauration

Après restauration

Opération « rivière propre »

Lors de l'opération « Rivière Propre » en collaboration avec le Contrat de Rivière de la Haine, les bénévoles se sont attelés à la gestion du ruisseau du Hanneton et à la restauration d'une mare forestière.

Les bénévoles en pleine action !

3.4. PROJETS MIS EN PLACE DANS LA COMMUNE DE DOUR

Avant l'étude du PCDN, plusieurs projets en rapport avec la protection de la nature et de la biodiversité avaient déjà été mis en place sur le territoire de la commune de Dour par les services communaux et para-communaux mais aussi par plusieurs associations locales particulièrement actives.

Le PCDN permettra de soutenir les projets déjà existant notamment en renforçant leur visibilité.

Citer toutes les initiatives en matière de protection de l'environnement existantes dans le présent document serait trop long. Un bref descriptif des principales actions (liste non exhaustives) est toutefois mentionné ci-dessous :

Charte « Maya »

Afin de mener des actions en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles, la commune de Dour a adhéré à la charte Communes Maya » le 24 mai 2012.

Nid d'abeilles découvert en octobre 2012 dans le parc communal de Dour

Lutte contre les plantes invasives :

La commune de Dour lutte activement contre les plantes invasives et plus particulièrement contre la berce du Caucase. Plusieurs centaines de plantes ont en effet été détruites en 2011 et 2012. La commune de Dour a également adhéré au « code de conduite sur les plantes invasives » (projet LIFE Alter IAS) le 08 juin 2012.

Gestion d'une population de berces du Caucase

Destruction d'une population de renouées du Japon

Participation à la semaine de l'arbre :

Chaque année, la commune de Dour introduit un dossier de candidature dans le cadre de cette action. La commune a été sélectionnée en 2012 et a organisé journée de sensibilisation comprenant 3 activités :

- Distribution d'arbres aux particuliers ;
- Organisation d'une exposition présentant le plan « Maya » ainsi que les différentes essences distribuées ;
- Réalisation d'une plantation didactique d'arbustes mellifère avec les enfants du « conseil communal des enfants ».

Panneau d'information « Plan Maya »

Plantation didactique

Projets Biodibap 2.0 et 3.0.

A l'initiative du Plan de Cohésion Sociale et de la Fondation Rurale de Wallonie, différents partenaires (Services communaux, Parc Naturel des Hauts-Pays, Logis dourois, Natagora) se sont réunis afin de mettre en place un projet « biodibap ».

Ce projet, subsidié par la Région Wallonne permet de réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité autour des bâtiments publics.

Les principales actions mise en place dans le cadre de ce projet depuis 2013 sont les suivantes :

- Acquisition et placement de dispositifs d'accueil de la faune (nichoirs, hôtels à insectes, etc…) ;
- Réalisation d'animations diverses notamment avec les enfants ;
- Organisation d'un cycle de conférences sur des thèmes divers ;
- Plantation d'arbres et arbustes fruitiers ;
- Semis de prairies fleuries ;
- Fabrication de maisons à insectes.

Animation d'un groupe d'enfants

Prairie fleurie parking Grand'Place

Maison à insectes

Haie de petits fruitiers

Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne :

La commune de Dour a adhéré à cette charte le 09 mars 2009. Le document impose toute une série de règles afin de gérer de manière durable et écologique les zones forestières.

Actions réalisées par le Parc Naturel des Hauts-Pays :

Le parc Naturel des Hauts est particulièrement actif, de nombreuses actions en faveur de la nature sont mises en place. Par exemple :

- Création et restauration de mares ;
- Plantation de vergers ;
- Plantation de haies ;
- Création d'un rucher didactique ;
- Réalisation d'actions de sensibilisation dans les écoles ;
- Etc…

Actions réalisées en collaborations avec le Contrat de Rivière de la Haine :

Afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, deux programmes triennal d'actions (2011 – 2013 et 2014 - 2016) ont été élaborés par le Contrat de Rivière de la Haine. Plusieurs actions ont été réalisées :

- Sensibilisation des citoyens ;
- Nettoyage des cours d'eau (ramassage déchets, retrait des entraves) ;
- Contrôle des rejets illicites d'eaux usées ;
- Mise en place d'une signalétique des cours d'eau ;
- Etc…

Jardin solidaire à la maison de quartier d'Elouges

Le Plan de Cohésion sociale a mis en place un jardin bio. Une serre a également été acquise. Ce projet permet de sensibiliser les adultes et les enfants à la pratique du jardinage bio.

Jardin bio et serre didactique à la maison de quartier d'Elouges

Plan de gestion différentiée des espaces verts

Les services techniques communaux ont mis en place un plan de gestion différenciée des espaces verts dont l'objectif est de gérer les surfaces en tenant compte des aspects liés à la biodiversité.
Plusieurs prairies fleuries ont été installées, le paillage à l'aide de broyat dans les parterres et au pied des arbres a été généralisé, l'utilisation des pesticides a été abandonnée, certaines pelouses ont été transformées en prairies de fauche, etc…

Les citoyens ont été sensibilisés via différents canaux de promotion (périodique communal « Dour Infos », site internet communal, panneaux de sensibilisation sur site, etc…).

Près de fauche

Prairie fleurie ensemencée

Plantation d'un verger à l'école communale de Moranfayt

Un verger a été planté et des zones de prairies fleuries ont été semées dans la plaine de l'école communale de Moranfayt.
Tous les enfants de l'école (maternelles et primaires) ont été sensibilisés en classe avant de participer concrètement à la plantation.

Plantation avec les enfants

Verger et prairies fleuries (année 2)

Jardin solidaire au CPAS :

Le CPAS a lancé en 2010, le projet « Jardin solidaire » qui offre aux bénéficiaires du CPAS de Dour motivés et volontaires, une parcelle de terre à cultiver. Le CPAS met à disposition tous les outils nécessaires au jardinage.
Un spécialiste en horticulture est présent un après-midi par semaine afin de donner des conseils pratiques et de guider les participants.
L'ensemble du projet est défini par des choix liés à la protection de l'environnement. Le « Jardin solidaire » a une vocation écologique et donc la culture biologique est favorisée

Opération de ramassage des batraciens à la rue Pont à Cavains :

A l'initiative des membres de la Commission de Gestion des Terrils du Borinage (Natagora), une opération de ramassage des batraciens est organisée chaque année à la rue Pont à Cavains. Cette action permet aux batraciens de traverser la chaussée sans risque.

Bonnes pratiques des services techniques communaux :

Le service des travaux tient systématiquement compte des aspects environnementaux dans ses projets. Outre la sensibilisation continue du personnel ouvrier, plusieurs bonnes pratiques ont été mises en place :

- Tri pointu des déchets communaux (les déchets inertes sont d'ailleurs triés en 5 fractions différentes) ;
- Depuis le mois d'août 2014, les services communaux ont complètement abandonné l'usage des produits phytopharmaceutiques. Les opérations de désherbage sont désormais réalisées manuellement et à l'aide de désherbeurs thermiques.
- Les élagages sont réalisés de manière à préserver les arbres. Les tailles douces sont systématiques et les tailles sévères de ravalement ou de rapprochement sont proscrites.
- Pratique du fauchage tardif des bords de route depuis 2008.

Désherbage thermique des allées de cimetières.

4. PROGRAMME D'ACTIONS

4.1 STRATEGIE GENERALE

Étant donné les caractéristiques naturelles et humaines de la commune, la stratégie générale d'action en faveur de la biodiversité communale comprend les aspects suivants :

- Le dialogue : il doit continuer, voir même être renforcé. Le partenariat est ouvert à de nouveaux acteurs désireux d'intégrer la nature à leur préoccupation.
- Les actions concrètes : thématiques ou générales, tout en gardant une vision globale de préservation, de restauration et de développement de la biodiversité.
- L'information, la sensibilisation et l'éducation.
- L'évolution continue : une évaluation du programme réalisé chaque année sera utile et, le cas échéant, les actions seront adaptées et réorientées.

Une mise au point plus globale, avec plus de recul, pourrait se faire périodiquement.

4.2 STRATEGIE DES GROUPES DE TRAVAIL

Les 3 groupes de travail : habitats, milieux et espèces/sentiers et zones humides/ agriculture ont une ligne de conduite commune : travailler sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des acteurs du territoire. Tous les milieux sont concernés (zones urbanisées, zones rurales, zones agricoles, chemins et sentiers, cours d'eau, milieux humides, etc…).

41 fiches projet ont été rédigées. Celles-ci correspondent à la volonté et à l'enthousiasme des partenaires et des groupes de travail. Elles sont aussi basées sur les recommandations du bureau d'études ARCEA qui a réalisé l'étude du réseau écologique de notre commune. Les fiches-projets font l'objet d'une planification à court, moyen et long terme. Notons que cette programmation n'est pas figée. En effet, certains projets pourront être réalisés plus rapidement que d'autres en fonction d'opportunité (appel à projet par exemple).

Auteur : Yvan THIENPONT

4.3 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La construction de la charte du PCDN fut une aventure particulièrement intéressante. L'implication des citoyens, des partenaires locaux et institutionnels durant plus de deux années a permis de définir au mieux les enjeux et les objectifs en matière de conservation de la nature. Le partenariat ainsi créé a mené une réflexion sur l'avenir du patrimoine naturel local et a élaboré une stratégie et un programme d'actions concrètes.

Les nombreuses idées émises lors des réunions des groupes de travail et des sorties de terrains ont été étudiées sur base de l'étude du réseau écologique réalisée par le bureau ARCEA. Les fiches-projets ont ensuite pu être rédigées.

La concrétisation progressive de ces projets permettra indiscutablement de restaurer et protéger le patrimoine naturel qui nous entoure.

Au-delà de l'aspect purement écologique, le travail réalisé a permis de tisser des liens entre les différents partenaires. Le partage des informations et des connaissances a permis de décloisonner les structures et de mettre en place un partenariat efficace et constructif dans lequel chaque individu, du naturaliste le plus pointu au simple « novice » peut s'exprimer dans une ambiance respectueuse et conviviale.

Le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil dynamique qui doit évoluer dans le temps en fonction des opportunités et des contraintes constatées sur le terrain et de l'évolution constante des aspects liés à la biodiversité.
La présente charte et les fiches-projets qui l'accompagnent constituent dès lors un document de base qui devra être adapté en fonction de l'évolution du patrimoine naturel de notre commune.

A l'instar des projets, le partenariat ne sera pas exclusivement réservé aux partenaires ayant œuvré à la conception de la présente charte. Toute personne intéressée pourra en effet rejoindre celui-ci à tout moment.

Bien que la signature de la charte du PCDN constitue la fin de la phase d'étude, elle ne doit en aucun cas être considérée comme la fin du PCDN. En effet, la mise en œuvre des projets débutera rapidement et sera étalée sur plusieurs années. Dans ce cadre, l'administration communale de Dour souhaite vivement que les citoyens et les partenaires puissent continuer à être actifs dans la mise en œuvre concrète du plan. La conservation et le renforcement de la dynamique existante garantira sans aucun doute la pérennité du PCDN dans le temps.

4 TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES-PROJETS

N°	Groupe	Titre
S01	Sentiers et zones humides	Mise en place d'aménagement pour la faune et flore le long du sentier de la biodiversité.
S02	Sentiers et zones humides	Renouvellement du balisage pour les trois sentiers principaux de Dour (3 stériles, 3 ruisseaux et biodiversité).
S03	Sentiers et zones humides	Organisation d'une balade gourmande.
S04	Sentiers et zones humides	Réalisation d'une cartographie des sentiers existants.
S05	Sentiers et zones humides	Préservation, restauration et entretien des chemins creux.
H01	Habitats, milieux et espèces	Participation aux opérations de ramassage des batraciens.
H02	Habitats, milieux et espèces	Création d'un alignement d'arbres têtards le long d'une route.
H03	Habitats, milieux et espèces	Création d'une « cellule-conseil » pour l'aménagement d'une propriété « au naturel ».
H04	Habitats, milieux et espèces	Création d'une mare au pied du terril Frédéric.
H05	Habitats, milieux et espèces	Restauration d'une mare au pied du terril St-Charles.
H06	Habitats, milieux et espèces	Création d'une mare dans une prairie humide en zone agricole.
H07	Habitats, milieux et espèces	Création et pose de nichoirs.
H08	Habitats, milieux et espèces	Mise en place d'un programme de lutte contre les plantes invasives.

H09	Habitats, milieux et espèces	Aménagement d'un potager collectif pour les habitants de la cité des Chevalières.
H10	Habitats, milieux et espèces	Aménagement des combles et du clocher de la chapelle des Cocars afin d'améliorer l'offre en gîtes nécessaires aux chauves-souris.
H11	Habitats, milieux et espèces	Aménagement d'un verger au home « Le bon repos ».
H12	Habitats, milieux et espèces	Création d'un sentier fruitier.
H13	Habitats, milieux et espèces	Aménagement de la source des Cocars et de la fontaine du Marrou.
H14	Habitats, milieux et espèces	Aménagement des clochers en faveur des chouettes et les chauves-souris.
H15	Habitats, milieux et espèces	Création d'un verger d'espèces indigènes en libre- service.
H16	Habitats, milieux et espèces	Création d'un centre d'éducation à la nature sur le site des Wallants (fiche cadre).
H17	Habitats, milieux et espèces	Accorder un statut légal de protection aux sites d'intérêt n'en disposant pas.
H18	Habitats, milieux et espèces	Plantation et sauvegarde des haies dans les zones bocagères.
H19	Habitats, milieux et espèces	Mise en place d'une gestion écologique des cheminements RAVeL.
H20	Habitats, milieux et espèces	Placement de ruches et installation d'une toiture végétale sur le toit de l'arsenal des pompiers.
H21	Habitats, milieux et espèces	Protection et gestion du terril Saint-Charles.
H22	Habitats, milieux et espèces	Protection et gestion de la vallée d'Hanneton

H23	Habitats, milieux et espèces	Création d'une notice d'information à l'attention des propriétaires de nouvelles constructions.
H24	Habitats, milieux et espèces	Végétalisation des cimetières.
H25	Habitats, milieux et espèces	Protection et gestion de la Carrière Waroquier.
H26	Habitats, milieux et espèces	Acquisition de caméras permettant l'observation de la vie sauvage.
H27	Habitats, milieux et espèces	Mise en place d'un règlement communal relatif à la protection de la nature.
H28	Habitats, milieux et espèces	Mise en place d'un programme de protection du chabot dans le ruisseau d'Elwasmes.
H29	Habitats, milieux et espèces	Mise en place de mesures favorables à la biodiversité aux abords des entreprises.
H30	Habitats, milieux et espèces	Révision de l'inventaire des arbres et haies remarquables.
A01	Agriculture	Aménagement de tournières enherbées et de bandes fleuries en bordure de champs.
A02	Agriculture	Plantation d'une haie dans une exploitation agricole à Petit-Dour.
A03	Agriculture	Création d'un projet d'agroforesterie.
A04	Agriculture	Valorisation des actions menées par les agriculteurs en faveur de la biodiversité.
A05	Agriculture	Sensibilisation à l'utilisation des pesticides
A06	Agriculture	Aide à l'installation d'unités de traitement des effluents phytopharmaceutiques dans les entreprises agricoles.

6. ANNEXE I – LES FICHES-PROJETS

Fiche-projet n° S 01

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre : Mise en place d'aménagements pour la faune et flore le long du sentier de la biodiversité.
Thème/milieu/groupe de travail : Sentiers et zones humides
Objectif(s) : - Créer des aménagements concrets (ex. : hôtels à insectes), en complément des panneaux didactiques, pour mieux interpeller les promeneurs ; - Fournir des zones refuges à la faune et à la flore dans des zones assez favorables à leur développement (tas de pierres, bois, etc…).
Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique : - Création d'habitats ou de zones de nourrissage pour la faune le long d'un sentier reliant des zones de bonne qualité biologique (renforcement des zones de transition) ; - Réalisation de plantation adaptée le long de sentiers reliant des zones de bonne qualité biologique (renforcement des zones de transition).
Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation : - Le circuit de la biodiversité est l'un des trois principaux circuits de promenade de l'entité douroise, il est balisé et son itinéraire a été largement diffusé dans la commune. La mise en place d'aménagements en complément des panneaux didactiques permettra aux promeneurs de mieux visualiser les aménagements qu'ils peuvent réaliser chez eux ; - En renforçant les aménagements en faveur de la nature, nous espérons observer un plus grand nombre d'espèces le long de ce circuit. Ceci augmenterait l'attrait du circuit.
Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : - Les membres du PCDN (réalisation, placement et entretien des aménagements) ; - La commune (fourniture d'une partie du matériel) ; - Natagora (conseil pour l'élaboration des aménagements) ; - DNF (permission pour la pose de structures dans les bois et conseils) ; - Parc Naturel des Hauts-Pays (collaboration, aides, conseils).
Public(s) cible(s) : - Les promeneurs et citoyens dourois souhaitant s'initier à la promenade (augmentation de l'attrait).
Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) : 1) Prise de conseils (Natagora, DNF, etc…) pour la sélection des endroits et le choix des aménagements ; 2) Choix des zones d'implantation et du type d'aménagements à partir de l'état des lieux du réseau écologique ; 3) Demande d'autorisation à la DNF et, éventuellement, au propriétaire de terrains non communaux ; 4) Réalisation des plans (nichoirs, hôtels à insectes…) et croquis (zones de semis, de plantation…) ; 5) Organisation de groupes de travail et mise en place d'un calendrier pour réaliser les aménagements ;

6) Collecte du matériel et des matières premières pour la réalisation des aménagements ; 7) Réalisation des aménagements ; 8) Promotion de l'action via les canaux de communications ; 9) Entretien et relevé d'espèces au niveau des structures mises en place pour voir leur pertinence.
Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - hiver/printemps/été: prise de conseils, choix des zones ainsi que des aménagements et demande d'autorisations ; Année 1 : - automne : réalisation des plans et organisation de groupes de travail ; Année 2 : - hiver/printemps : collecte du matériel et réalisation des aménagements ; Année 2 : - été : promotion et premières observations.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page web PCDN ; - Plaquettes à proximité des aménagements pour signaler le travail du PCDN ; - Dour info de la période estivale (promotion des promenades).
Estimation budgétaire détaillée : - Achat de bois pour la structure des hôtels à insectes : ~50€ par hôtels ; - Achat de bois pour les nichoirs : ~10€ par nichoir ; - Achat de semences pour pré fleuri, zone de nourrissage… : 30€ à 60€/kg de semence ; - Matériel divers (pierres, sable, bois, blocs…) : 0€ (récupération) ; - L'estimation budgétaire globale sera calculée ultérieurement dès que les aménagements seront déterminés (nombre d'hôtels, de nichoirs…).
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya.
Localisation du projet: Zones bordant le circuit de la biodiversité.

Fiche-projet n° S 02

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Renouvellement du balisage pour les trois sentiers principaux de Dour (3 stériles, 3 ruisseaux et biodiversité).

Thème/milieu/groupe de travail :
Sentiers et zones humides.

Objectif(s) :
- Augmenter le nombre de balises et modifier leur forme pour faciliter le repérage des sentiers aux promeneurs ;
- Augmenter la fréquence d'entretien des panneaux didactiques.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Pas vraiment d'intérêt au niveau du réseau écologique si ce n'est une surveillance accrue des dépôts de déchets éventuels. Les sentiers traversent toutefois des zones naturelles qui seront ainsi mise en valeur.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Les sentiers permettent de découvrir le patrimoine naturel mais aussi culturel de la commune de Dour. Ce sont donc des lieux de sensibilisation de choix. En rendant la promenade sans carte plus aisée et en valorisant ces sentiers, nous espérons augmenter la fréquence d'utilisation de ceux-ci.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Les membres du PCDN (réalisation + entretien du balisage et des panneaux) ;
- Commune (fourniture d'une partie du matériel) ;
- DNF (conseils sur la législation du balisage en forêt) ;
- Parc Naturel des Hauts Pays (collaboration, aides, conseils).

Public(s) cible(s) :
- Les promeneurs et citoyens dourois ne connaissant pas encore ces sentiers.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) État des lieux de chaque sentier (balises manquantes, panneaux détériorés…) ;
2) Réflexion sur le balisage le plus adapté à nos sentiers ;
3) Réalisation des balises et achat de matériel ;
4) Organisation du balisage (calendrier, groupe de balisage, fréquence…) ;
5) Réalisation du balisage, réparation des plaquettes et panneaux existants ;
6) Répétition annuelle de l'organisation et du balisage.

Calendrier de réalisation de l'action :
Année 1 :
- Automne/hiver : État des lieux, réflexion sur le balisage et réalisation des balises ;

Année 2 :
- Printemps (avant avril) : Organisation du balisage et réalisation de celui-ci.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :
- La page web du PCDN ;
- Eventuellement, envoi d'un « toute boîte » pour refaire la promotion des circuits de promenade dans Dour ;

- Signalement, au début du sentier, de la participation des membres du PCDN à l'amélioration du balisage.
Estimation budgétaire détaillée : - Achat de lasure et de peinture pour traitement du bois : lasure ~24€/l, peinture~20€/l ; - Achat de pinceaux : ~30€ ; - Réimpression des affiches des panneaux didactiques abîmés: ~15€/affiche.
Autre financement : Néant.
Localisation du projet: Le long des sentiers : des 3 stériles, des 3 ruisseaux et de la biodiversité.

Fiche-projet n° S 03

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre : Organisation d'une balade gourmande.
Thème/milieu/groupe de travail : Sentiers et zones humides.
Objectif(s) : Par le biais d'une activité festive, faire découvrir un des principaux sentiers de la commune.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique : Pas vraiment d'intérêt au niveau du réseau à proprement parlé si ce n'est la possibilité de faire découvrir les zones naturelles traversées par le sentier.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation : - Par le biais de la dégustation des produits du terroir, sensibiliser les personnes aux ressources naturelles présentes sur la commune (abeilles, fruitiers, maraîchage bio/durable) ; - Attirer des personnes, via la dégustation, à découvrir le sentier et ses particularités au niveau de la biodiversité.
Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : - Membres du PCDN (autorisations, coordination et organisation) ; - Commune (promotion de l'activité, aide logistique) ; - Restaurateurs et artisans de l'entité et du Parc Naturel des Hauts-Pays (tenue des stands) ; - Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils pour l'organisation de ce type d'événement et liste de contacts) ; - DNF (autorisation de stands en forêt, conseils).
Public(s) cible(s) : - Citoyens de Dour n'ayant pas nécessairement l'habitude de se promener sur les circuits de promenade ; - Citoyens sensibles à la consommation de produits locaux.
Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) : 1) Prises de contacts avec les collaborateurs, les restaurateurs et artisans pour déterminer si ce projet est pertinent ; 2) Choix du circuit exact (longueur) sur lequel effectuer l'activité ; 3) Réunions pour fixer la date de l'événement, réaliser une charte pour les restaurateurs et artisans participants (mode de dégustation, vente de produits, allocation des emplacements…), choix de l'emplacement des stands ; 4) Listing des restaurateurs/artisans s'engageant à participer à l'activité ; 5) Demande d'autorisation à la DNF pour les stands en forêt ; 6) Listing du matériel nécessaire à fournir aux stands (eau, électricité, tonnelles, tables, bancs, nappes…) ; 7) Établissement du « menu » en collaboration avec les artisans et restaurateurs ;

8) Promotion de l'événement via le Dour info, le site web de la commune de Dour, les publications et le site internet du Parc Naturel de Hauts-Pays, affiches à placer chez les artisans/restaurateurs participants, l'asbl Dour Centre-Ville ; 9) Installation des stands et coordination de l'activité (fléchage, logistique, accueil des promeneurs, distribution de tracts avec le circuit et le menu) ; 10) Rangement et remise en état des lieux (évacuation des déchets, enlèvement des structures…) ; 11) Réalisation d'un compte rendu de l'activité (nombre de participants, ventes sur les stands, avis/points positifs et avis/points négatifs).
Calendrier de réalisation de l'action : - Janvier : prises de contact, choix du circuit, charte et listing des restaurateurs/artisans participants. - Mars : demande d'autorisation, listing du matériel à fournir pour les stands, promotion de l'événement via les canaux sélectionnés ; - week-end de la ducasse à Figues par exemple (août) : réalisation de l'activité ; - Dans les semaines suivant l'activité : compte rendu et bilan.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Périodique communal « Dour Infos » ; - La page web du PCDN ; - Site internet du Parc Naturel des Hauts-Pays ; - Affichage pour la Ducasse à Figues chez les commerçants participant ; - Promotion via l'asbl Dour Centre-Ville.
Estimation budgétaire détaillée : - Location de matériel pour stands (tentes SNJ/tonnelles) : tente SNJ gratuite / 50€ à 80€ par tonnelle louée ; - Nourriture et boissons : à déterminer ; - Impression des flyers pour la ballade : 0€ si impression à la commune (noir/blanc papier classique) ; - Estimation précise à réaliser lorsque les différents détails de l'activité seront connus.
Autre financement : - commune (publicité de l'événement joint à celle de la Ducasse à Figues ?).
Localisation du projet: Sentiers de l'entité.

Fiche-projet n° S 04

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Réalisation d'une cartographie des sentiers existants.

Thème/milieu/groupe de travail :
Sentiers et zones humides.

Objectif(s) :
Les chemins et sentiers permettent aux citoyens de parcourir des zones naturelles et d'y découvrir les différents aspects qui y sont liés. L'objectif est ici de sélectionner les chemins et sentiers intéressants et de les cartographier.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La cartographie des chemins et sentiers permettra d'assurer leur conservation. Des aménagements divers en faveur de la nature pourraient alors y être développés comme proposé dans la fiche action n° S01.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
L'intérêt au niveau de la sensibilisation est ici pleinement rencontré étant donné qu'il sera proposé aux citoyens de parcourir les sentiers et d'y découvrir les nombreux aspects de la nature.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour ;
- Membres du PCDN (inventaire des sentiers) ;
- Membres du PCDR (une première cartographie a été réalisée lors de la réalisation du Plan Communal de Développement Rural).

Public(s) cible(s) :
Ensemble des citoyens (promeneurs habituels mais aussi occasionnels).

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

- Inventaire des sentiers sur carte en tenant compte des atlas des chemins vicinaux et de la cartographie réalisée dans le cadre du PCDR ;
- Visite de chaque sentier et analyse des besoins et du niveau d'entretien (le sentier est-il entretenu, doit-il être réouvert ? Etc…) ;
- Elaboration définitive d'une carte des sentiers et chemins utilisables ;
- Publication de la carte et mise à disposition du public lors d'un évènement festif organisé dans ce cadre (visite guidée, marche gourmande, etc…).

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Janvier – mars : Organisation de deux ou trois réunions des membres du PCDN en invitant les membres du PCDR afin de déterminer théoriquement les sentiers à conserver ou à réhabiliter ;
- Avril à septembre : Inventaire de terrain ;
- Octobre – décembre : élaboration de la carte.

Année 2 :

- Février : publication de la carte ;
- Avril : présentation de la carte et mise à disposition au public lors d'un évènement festif organisé dans ce cadre (visite, guidée, marche gourmande, etc…).

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page Web du PCDN ; - Site internet communal ; - Périodique communal « Dour Infos ».
Estimation budgétaire détaillée : Edition et publication de la carte : 800,00 €.
Autre financement : A déterminer.
Localisation du projet: Sentiers et chemins inscrits dans les atlas des chemins vicinaux dont la conservation est nécessaire.

Fiche-projet n° S 05

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Préservation, restauration et entretien des chemins creux.

Thème/milieu/groupe de travail :
Sentiers et zones humides.

Objectif(s) :
De nombreux bords de routes ou de chemins de la commune de Dour présentent souvent un grand d'intérêt pour la faune ou la flore. On observe encore plusieurs chemins creux, dont les talus sont souvent occupés par des talus herbeux très fleuris, plus rarement par des taillis et fourrés, parfois comprenant des vieux arbres (chemin du Viel Empire par exemple).

L'objectif est de protéger, d'entretenir et d'éventuellement restaurer ces chemins.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Les chemins creux sont un élément important du maillage écologique, ils sont d'ailleurs repris en zone de développement par l'étude du réseau écologique réalisé par le bureau ARCEA dans le cadre du PCDN.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
La préservation de ces chemins permettra aux promeneurs de pouvoir observer la diversité biologique qui s'y développe.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (coordination de l'action) ;
- Membres du PCDN (inventaire des sentiers) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils techniques).

Public(s) cible(s) :
Ensemble des citoyens (promeneurs habituels mais aussi occasionnels).

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Localisation sur carte des chemins creux sur base de l'étude du réseau écologique réalisée par le bureau d'études ARCEA ;
2) Inventaire des chemins creux répertoriés (espèces présentes, état de la végétation, localisation exacte, etc…) ;
3) Elaboration d'un plan d'action (plantations ?, défrichage ?, etc…) ;
4) Envisager de donner un statut de protection à ces chemins (via règlement communal ?).

Calendrier de réalisation de l'action :
- Année 1 :
  - Mars : localisation sur carte des chemins creux existants ;
  - Mai à septembre : inventaire précis des chemins ;
  - Octobre – décembre : élaboration du plan d'actions en fonctions des observations réalisées durant l'inventaire.
- A partir de l'année 2 :
  - Concrétisation du plan d'actions.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page Web du PCDN ; - Site internet communal ; - Périodique communal « Dour Infos ».
Estimation budgétaire détaillée : A définir en fonction des actions qui devront être menées (plan d'actions).
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya.
Localisation du projet: Sentiers et chemins creux sélectionnés après inventaire.

Fiche-projet n° H 01

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Participation aux opérations de ramassage des batraciens**.**

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats, milieux et espèces.

Objectif(s) :
L'objectif de ce projet est de faciliter, par la mise à disposition de matériel, la promotion des actions et un appui administratif, les ramassages de batraciens sur la commune.
Des campagnes de ramassages sont déjà organisées par la Commission de Gestion du terril du Borinage (Natagora) notamment dans la zone forestière traversée par la rue Pont à Cavains.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Les batraciens sont un maillon important de la chaîne alimentaire. Ils nous débarrassent notamment de certains animaux nuisibles (limaces, etc…) et constituent le repas de nombreux prédateurs. Ils sont des habitants importants des zones humides. Les protéger, notamment lors de leur migration prénuptiale.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Les ramassages manuels nécessitent la participation d'un bon nombre de personnes pour que ces opérations soient efficaces. En améliorant la signalisation de cet événement et en faisant la promotion des ramassages au moyen de nos divers canaux de communication, nous souhaitons sensibiliser les personnes.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- DNF (fourniture des panneaux de signalisation « Traversée de batraciens ») ;
- Natagora (Commission de Gestion des Terrils du Borinage) (conseils sur l'organisation des ramassages, relevés des observations, réalisation des ramassages) ;
- Service Public de Wallonie (réalisation de brochures d'informations, promotion de l'action via le site web batracien.be) ;
- Membres du PCDN (promotion des actions, aide au balisage du site, aide au placement des « barrières à batraciens », aide à la réalisation des ramassages).

Public(s) cible(s) :
- Les riverains de la zone concernée, les participants aux ramassages et les citoyens dourois désireux de se mobiliser.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Rencontrer l'équipe de ramassage actuelle pour discuter des améliorations possibles ;
2) Promouvoir, via la page web PCDN et le « réseau du PCDN », les activités de ramassage ;
3) Aller chercher les panneaux à la DNF et les amener sur le site ;
4) Lors des activités, aide à la mise en place du balisage du site (demande d'autorisations, installation des panneaux et autres dispositifs) ;
5) Aide à la mise en place de barrières à batraciens ;
6) Aide au transfert manuel des batraciens durant les actions ;
7) Rangement du matériel et de la signalisation ;
8) Installation d'un panneau indiquant le nombre de batraciens sauvés lors de l'action (+ explications en dessous pour les promeneurs).

Calendrier de réalisation de l'action : - Chaque année à l'hiver : demande d'autorisation au gestionnaire de voirie ; - Chaque année à la fin de l'hiver et début du printemps (entre fin février jusqu'à avril) : mise en place des dispositifs et actions de ramassage.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page web du PCDN (dans le calendrier des activités) ; - Site www.batracien.be; - Panneaux indiquant le nombre de batraciens sauvés lors du ramassage.
Estimation budgétaire détaillée : - Achat de bâches ou de treillis pour réaliser les barrières : 1 à 2 €/m pour le treillis (50cm de haut) et 0.5 à 1 €/m pour le plastique (cf. brochures sur batraciens.be) ; - Achat de seaux supplémentaires : +-4€/seau ; - Panneau d'indication post-ramassage (0€, matériaux de récupération).
Autre financement : Néant
Localisation du projet: Rue Pont à Cavains à Dour (site de ramassage pour Dour) ou autres sites si nécessaire.

Fiche-projet n° H 02

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'un alignement d'arbres têtards le long d'une route.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Créer un alignement d'arbres têtards sur une bordure de 6m entre une route et un champ.
Ce projet est en grande partie pris en charge par le PCDR de Dour dans le cadre de la construction d'une piste cyclable le long de la rue d'Offignies.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Cet alignement permettrait d'établir une zone de liaison entre des sites de bonne qualité biologique (cf. SIG Arcea). Les arbres têtards constituent un habitat de choix pour certains insectes et oiseaux cavernicoles (ex. : la chouette chevêche).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Situé en bordure de route, cet alignement apporterait une amélioration paysagère dans un endroit bordé de grands champs.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (mise à disposition de l'accotement, plantation, protection et entretien des arbres) ;
- Membres du PCDN (rédaction des demandes de subsides, choix des essences les plus appropriées) ;
- SPW (octroi d'éventuels subsides pour la plantation via la semaine de l'arbre ou l'arrêté du gouvernement wallon du 19/02/2008) ;
- Faculté agronomique de Gembloux pour le conseil dans le choix des essences ;
- Fondation Rurale de Wallonie (projet PCDR).

Public(s) cible(s) :

- Cette action a peu d'impacts en termes de sensibilisation. Cependant, les personnes empruntant la chaussée adjacente pourraient apprécier l'amélioration paysagère.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

- Consultation des partenaires sur la pertinence d'un alignement d'arbres têtards à cet endroit ;
- Renseignement sur la législation en cours concernant ce type de plantation (proximité d'un champ, proximité d'une chaussée…) ;
- Aménagement de l'accotement pour accueillir l'alignement ;
- Plantation des arbres ;
- Entretien des arbres têtards et observation de l'établissement d'oiseaux et d'insectes dans ces arbres (mesure de l'efficacité de l'aménagement).

Calendrier de réalisation de l'action : - Consultation des partenaires, renseignement sur la législation, aménagement de l'accotement et commande des arbres : avant l'automne de la première année ; - Plantation en octobre ou novembre de la même année ; - Entretien : variable selon les essences sélectionnées et l'âge de l'arbre.
Estimation budgétaire détaillée : **A déterminer**
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya ; - Subsides PCDR.
Localisation du projet: Piste cyclable en projet le long de la rue d'Offignies.

Fiche-projet n° H 03

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'une "cellule-conseil" pour l'aménagement d'une propriété « au naturel ».

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Faciliter l'accès à une information de qualité ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du secteur pour ce qui concerne l'aménagement durable des propriétés (pas de pesticide, pas de produits toxiques, pas de plantes invasives, matériaux durables…).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Les zones vertes (jardins, balcons…) constituent de petits îlots de refuges au sein des zones urbanisées. La cellule, par la diffusion et l'archivage d'informations pertinentes, doit faciliter la mise en place de zones naturelles chez les particuliers. Cela permettrait de créer quelques zones de transition dans des endroits où il y a une « coupure » au niveau du réseau écologique.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
L'effet du bouche-à-oreille sera prépondérant dans ce cas. Les informations diffusées pourront être passées de proche en proche. De plus, les personnes aménageant leur propriété pourront sensibiliser leur entourage.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Membres du PCDN (coordination, archivage et classement des documents, communication avec les citoyens et création d'une « boîte environnement » à la bibliothèque communale) ;
- Service Public de Wallonie (fourniture de brochures et documentations, informations sur la diffusion) ;
- Commune de Dour (communication de la démarche aux citoyens via le magazine communal ou le site web) ;
- Natagora (conseil et autorisation pour diffusion des documents) ;
- Adalia (conseils et autorisation pour diffusion des documents) ;
- Jardin où'vers ;
- … (quiconque pourrait nous fournir des informations pertinentes pour ce projet).

Public(s) cible(s) :

- Les citoyens de Dour désireux d'aménager leur propriété de façon durable.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Réflexion sur les différents thèmes à aborder (potager, jardin, intérieur, eau, structure pour la biodiversité, listing des organisations du secteur…) ;
2) Réflexion sur le mode de diffusion de l'information (en libre service, via une demande préalable, gérée par un membre du PCDN, document tel quel ou réalisation de fiches « Dour », application smartphone…) ;
3) Demande de conseils plus spécifiques auprès des associations partenaires ;
4) Collecte des informations et de différentes brochures de conseils ;
5) Conception et réalisation d'une bibliothèque numérique de documents avec un classement thématique ;

6) Conception et réalisation d'une « boîte/mallette environnement » à mettre à disposition à la bibliothèque ; 7) Faire la promotion de l'action et distribuer les coordonnées utiles aux citoyens ; 8) Mise à jour régulière de la bibliothèque et de la boîte environnement.
Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Août à novembre : réflexion sur les thèmes à aborder ainsi que le mode de diffusion à adopter, prise de contact et demande de conseils et collecte des informations ; Année 2 : - Décembre et mars : conception et réalisation d'une bibliothèque numérique et d'une « boîte environnement », promotion de l'occasion et début de la diffusion ; **A partir de l'année 3 :** - Mise à jour annuelle de la bibliothèque.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page web du PCDN (coordonnées, bibliothèque numérique…) ; - Dour info du printemps de l'année concernée ; - Publicité à la bibliothèque ; - Lancement de l'action via une conférence sur le thème du jardinage écologique.
Estimation budgétaire détaillée : - Achat de certains documents : (?) fonction du nombre de documents à acheter ; - Organisation de la conférence (défraiement conférencier, drink...) : 100€ à 250€ ; - Réalisation de quelques affiches pour la bibliothèque et ailleurs : 25€ ; - Réalisation de la boîte environnement (entreprise de packaging) : (?) ; - Frais de diffusion/ de promotion : 100€.
Autre financement : A déterminer.
Localisation du projet : Ensemble du territoire communal.

Fiche-projet n° H 04

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
Dominique.colmant@communedour.be
Agent PCDN FRW :

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre : Création d'une mare au pied du terril Frédéric.
Thème/milieu/groupe de travail : Groupe habitats, milieux et espèces
Objectif(s) : Au pied d'un site de grand intérêt biologique, créer une mare afin de redévelopper la faune et la flore des zones humides dans la commune.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique : - Le terril Frédéric est une réserve naturelle (SGIB). La création d'une mare dans ce milieu déjà riche permettrait d'augmenter la biodiversité et de proposer un volume d'eau dormante complémentaire au volume dynamique du ruisseau du Hanneton ; - Renforcement d'une zone centrale du réseau écologique.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation : - De part son statut de réserve, le terril Frédéric fait l'objet d'une valorisation par Commission de Gestion des Terrils du Borinage. La création de la mare sera rapportée sur la page web du PCDN et, éventuellement, sur le blog de la Commission de Gestion des Terrils du Borinage (http://terril-frederic.blogspot.be/); - Cette mare sera également située aux abords d'une prairie de la ferme du Champré. Cette exploitation organise des visites pour les enfants et cette mare pourrait être l'occasion d'éveiller les enfants à l'importance des zones humides sur notre territoire.
Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : - Le groupe habitats, milieux et espèces du PCDN (coordination et organisation de l'aménagement de la mare, réalisation de la clôture et du nettoyage du site) ; - La commune de Dour (aide au nettoyage du site, coupe des taillis éventuelle et fourniture d'une partie du matériel) ; - La Commission de Gestion des terrils du Borinage (promotion et conseils) ; - La ferme du Champré (passage de l'engin de chantier sur la prairie adjacente, promotion via ses activités pédagogiques).
Public(s) cible(s) : - Les enfants participants aux journées à la ferme sur l'exploitation agricole du Champré ; - Les lecteurs du bloc du comité de gestion du terril Frédéric.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Contacter l'agriculteur pour le passage de l'engin de chantier sur son terrain ;
2) Collecter et réaliser des observations sur sites afin de concevoir au mieux les mares (emplacement exact, surface, profondeur, pente) ;
3) Réalisation un plan pour le positionnement de la mare et son creusement ;
4) Éventuellement, contacter une entreprise d'élagage pour couper des arbres plus grands (peu probable) ;
5) Montrer la zone d'intervention (ou du moins, la décrire précisément) au conducteur de l'engin ;
6) Fixer un calendrier avec le service technique de la commune, l'entreprise éventuelle d'élagage pour désencombrer la mare et la creuser ;
7) Creuser la mare et aménager ses abords (clôture, nettoyage, constitution d'un tas de bois…) ;
8) Entretien (en automne tous les deux ans) et observation du développement des espèces.
9) Promotion de l'aménagement réalisé en collaboration avec l'agriculteur (cf. fiche projet valorisation des actions d'agriculteurs en faveur de l'environnement).

Calendrier de réalisation de l'action :

- Février - mars : prises de contact, réalisation des plans (zone de creusement et profil de la mare) ;
- Septembre – octobre : travaux de désencombrement, nettoyage et création de la mare ;
- A partir de décembre : promotion de l'action via les différents canaux et début des observations.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :

- Page web PCDN sur le site de la commune de Dour ;
- Blog de la Commission de Gestion des Terrils du Borinage ;
- Périodique communal « Dour infos » (pour l'ensemble des mares restaurées/créées) ;
- Projet PCDN de valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement.

Estimation budgétaire détaillée :

- Engin de chantier pour la mare du terril Frédéric (location durant 2h00) : 300€ ou réalisation par les services communaux (A déterminer) ;
- Coupe d'arbres en taillis au niveau de la mare du terril Frédéric : 0€ (si réalisé par les membres du PCDN et/ou les services techniques communaux) ;
- Achat de matériel pour réaliser une clôture : 500,00€

Autre financement :

A déterminer.

Localisation du projet:

Au pied du terril Frédéric en contrebas de la rue des Wallants.

Fiche-projet n° H 05

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Restauration d'une mare au pied du terril St-Charles.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Au pied d'un site de grande qualité biologique, recréer une mare afin de redévelopper la faune et la flore des zones humides dans la commune.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Le terril St-Charles est une zone de grande qualité biologique (bureau d'étude ARCEA). Il possède deux étendues d'eau dormante, dont une abritant des tritons. Actuellement, la mare bordant le chemin est envahie de végétaux. La restauration de cette dernière permettrait d'agrandir l'offre d'habitats pour les espèces autour du terril.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Le terril St-Charles bordé par le sentier balisé des « trois stériles ». Il s'agit d'un des trois principaux circuits de promenade de la commune empruntés par les promeneurs. Une plaquette d'information sur la mare est déjà présente et permet de sensibiliser les randonneurs aux zones humides.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Membre du PCDN (coordination, aide à l'aménagement, observations) ;
- Commission de Gestion des Terrils du Borinage (Conseils techniques et promotion) ;
- Commune de Dour (recreuser la mare, propriétaire du terrain, communication via les canaux de promotions).

Public(s) cible(s) :
- Les promeneurs et riverains du terril St-Charles.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Collecter et réaliser des observations sur sites afin de restaurer au mieux la mare (emplacement exact, surface, profondeur, pente, raison de sa disparition…) ;
2) Réalisation des plans pour l'aménagement de la mare ;
3) Fixer un calendrier des actions avec le service technique de la commune et les membres du PCDN ;
4) Dégagement de la zone et creusement de la mare ;
5) Éventuellement, installation d'une clôture autour de la mare ;
6) Réaliser une plaquette de promotion de l'action des membres du PCDN ;
7) Entretien (en automne, tous les deux ans) et observation du développement des espèces.

Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - octobre/novembre : Observations sur site, plans de la mare et fixation d'un calendrier pour la réalisation ; Année 2 : - octobre : dégagement de la zone, restauration de la mare et aménagements de l'endroit (clôture, plaquette…) ; - printemps/été : observation de l'évolution de la mare ; A partir de l'année 3 : - Entretien de la mare (curage, dégagement si nécessaire).
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page web PCDN ; - Site internet communal ; - Site internet de la Commission de Gestion des Terrils du Borinage ; - Périodique communal « Dour infos » ; - Plaquette sur site et panneau didactique.
Estimation budgétaire détaillée : - Panneau d'information : 200,00 € ; - Clôture éventuelle : 300,00 € ; - Aménagement et creusement : 0€ (réalisation par les services communaux) ; - Entretien : 0 € (services communaux et membres du PCDN).
Autre financement : Néant
Localisation du projet: Au pied du terril Saint Charles.

Fiche-projet n° H 06

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'une mare dans une prairie humide en zone agricole

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Création d'une mare dans une prairie humide au sein d'une zone bocagère afin d'enrichir le milieu (augmentation de la biodiversité).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Apport d'un nouveau milieu (eau stagnante) dans un endroit à proximité d'une zone de grande qualité biologique (cf. étude ARCEA).
Création d'une zone d'habitat et de nourrissage pour les espèces présentes dans la zone bocagère (oiseaux, batraciens, insectes…).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
- La prairie humide sur laquelle serait creusée la mare appartient à la ferme Gossuin. Cette dernière via son magasin, ses activités pédagogiques et ses portes ouvertes pourra faire visiter la mare et sensibiliser ses clients ;
- Dans le cadre du projet de valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement, une promotion de cette action sera réalisée (ex. : expo photos, conférences…) ;

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Ferme Gossuin (mise à disposition du terrain, promotion de l'action) ;
- Membres du PCDN (coordination de l'action, aide à l'aménagement du site, achat de semis spécifiques aux zones humides) ;
- Commune (main d'œuvre éventuelle ?)

Public(s) cible(s) :
- Clients de la ferme, personnes présentes lors de la réalisation du projet de valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Contacter l'agriculteur pour délimiter la zone d'aménagement de la mare ;
2) Collecter et réaliser des observations sur sites afin de concevoir au mieux la mare (emplacement exact, surface, profondeur, pente) ;
3) Etudier la nécessité éventuelle d'obtenir un permis d'urbanisme ;
4) Réaliser les plans d'aménagement de la mare ;
5) Fixer un calendrier avec le service technique de la commune, les membres du PCDN et l'agriculteur ;
6) Organiser l'aménagement de la mare et le réaliser (délimiter, dégager, creuser, semer) ;
7) Entretien (en automne tous les deux ans) et observation du développement des espèces.

Calendrier de réalisation de l'action :
Année 1 :
- Janvier - février : observations sur site, plans de la mare et fixer un calendrier pour la réalisation ;

- Mars : demande du permis d'urbanisme si nécessaire ; - Octobre : dégagement de la zone, création de la mare et aménagements de l'endroit (clôture, plaquette…) ; A partir de l'année 2 : - Entretien de la mare (curage, dégagement si nécessaire).
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page web PCDN ; - Périodique communal « Dour infos » ; - Projet de valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement.
Estimation budgétaire détaillée : - Matériel pour clôturer : 300€ ; - Aménagement et creusement : 0€ si effectué par le service techniques communaux (A confirmer) ; - Entretien : 0 € (entretien par l'agriculteur et les membres du PCDN) ;
Autre financement : A déterminer
Localisation du projet: Ferme Gossuin (rue du Cimetière à Petit-Dour).

Fiche-projet n° H 07

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création et pose de nichoirs.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats, milieux et espèces.

Objectif(s) :
Installer, dans des endroits appropriés, des nichoirs spécifiques pour les espèces dont les habitats naturels sont en diminution.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Favorisation de l'installation d'oiseaux dont la population, pour cause de manque d'habitats, est en diminution. Ce sont notamment les oiseaux des zones agricoles qui seront visés par cette action. Cela permettrait de renforcer ou « compléter » la biodiversité des certaines zones du réseau écologique.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Pour chaque type de nichoir (parasol à hirondelles, nichoir à chouette…), nous souhaitons placer un panneau explicatif à proximité de celui-ci lorsqu'il sera situé sur une zone de passage (sentier, circuit de promenade). Les panneaux et la visibilité de ces aménagements permettront de sensibiliser les citoyens dourois à la diminution de certaines espèces d'oiseaux importantes pour la biodiversité.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Aves (conseils, listing de zones d'implantation de nichoirs et fiches techniques pour réaliser ceux-ci) ;
- Arcea (listing des zones où la pose de nichoir serait la bienvenue) ;
- Commerces & entreprises douroises (don de palettes non cautionnées et non traitées) ;
- Scierie (don de déchets de coupes, planches non conformes et de poteaux) ;
- Commune de Dour (réalisation de certains nichoirs par le Plan de Cohésion social, les membres d'été solidaire, les ouvriers communaux…) ;
- Membres du PCDN (participation à la fabrication et à la pose des nichoirs).

Public(s) cible(s) :
Les promeneurs et les observateurs de la faune avicole.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Documentation sur les espèces indigènes en manque d'habitats (relevés Natagora, sites de naturaliste…) et sur les zones favorables à l'installation de ces espèces (rapport de l'étude du réseau écologique) ;
2) Visite des potentiels lieux d'implantation des nichoirs et réalisation des plans de ceux-ci (type d'espèce nicheuse, taille, hauteur, type de bois, orientation…) ;
3) Récolte et achat de matériel pour réaliser les nichoirs (bois, visserie, huile de protection, démontage de palettes, don des scieries…) ;
4) Construction des différents modèles de nichoirs en nombre adéquat ;
5) Rédaction des panneaux de sensibilisation ;
6) Pose des nichoirs et des panneaux ;
7) Promotion de l'action via les canaux de communication ;
8) Réalisation d'observations pour vérifier l'utilisation des nichoirs ;

9) Nettoyage et entretien annuel ou bisannuel des nichoirs ; 10) Réalisation d'observations régulières et mises à jour des informations sur la page web du PCDN.
Calendrier de réalisation de l'action : **Année 1 :** - Printemps et été : documentation, repérage des zones d'implantation et réalisation des plans ; - Automne et hiver : récolte et achat de matériel, construction des premiers nichoirs et rédaction des panneaux. Année 2 : - Janvier, février et mars : pose des nichoirs et promotion de l'action ; - Printemps et été : observations et suite des constructions (avec été solidaire par exemple) ; A partir de l'année 3 : - Entretiens des nichoirs et observations.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Périodique communal « Dour Infos » (lors de la réalisation de l'action) ; - Page web du PCDN (installation et observations) ; - Site internet communal ; - Panneaux au pied des nichoirs.
Estimation budgétaire détaillée : - Main d'œuvre : réalisation par les membres du PCDN et des associations ; - Matériel : coût variable selon ce qui est récupéré ; - D'après d'autres PCDN : - parasol à hirondelles →1000€ - nichoirs plus classiques →50€/pièce si tout est acheté
Autre financement : A déterminer.
Localisation du projet: À déterminer par la documentation et suite à la lecture du rapport sur le réseau écologique.

Fiche-projet n° H 08

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Mise en place d'un programme de lutte contre les plantes invasives.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats, milieux et espèces.

Objectif(s) :
Lutter contre la prolifération des plantes invasives telles que la berce du Caucase, la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
De par leur densité et la rapidité de leur prolifération, ces plantes sont préjudiciables à la flore indigène. De par les gestions, nous voulons réduire les zones où se trouvent ces plantes invasives et donc dégager des espaces pour la biodiversité.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Ce projet est plus accès sur le réseau écologique. Néanmoins, de panneaux signifiants les travaux de gestion seront posés au bord des zones fréquentées pour sensibiliser les personnes à la problématique des plantes invasives. Une journée de formation est prévue afin de sensibiliser les citoyens à l'éradication des plantes invasives.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Contrat Rivière Haine (conseil et aide lors des actions) ;
- Membres du PCDN (localisation des zones à problème, élaboration du plan de gestion des invasives, organisation des actions) ;
- Autre PCDN avec un projet similaire (Beauvechain, Bastogne…) : demande de conseils pour la mise en place des gestions ;
- Parc Naturel des Hauts Pays (aide lors des actions, promotion…).

Public(s) cible(s) :
- Ensemble de la population.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Cartographier les zones où se trouvent ces plantes ;
2) Déterminer, pour chaque zone, la surface couverte par les plantes invasives et l'utilité d'une gestion ;
3) Mettre en place une journée de formation pour les membres du PCDN, mais aussi pour les citoyens désirant participer aux gestions ;
4) Réaliser un plan de gestion (où et quand traiter, à quel rythme ?) à l'année ;
5) Communiquer les dates de gestion via les canaux de promotion ;
6) Participation aux gestions ;
7) Recommencer un plan de gestion ainsi que des actions jusqu'à épuisement de la plante invasive sur les zones sélectionnées ;
8) Après quelques années, effectuer une nouvelle cartographie et observer l'évolution des zones traitées.

Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Hiver et printemps : cartographie, établissement des surfaces, plan de gestion (dates, lieux d'interventions, durée du travail, main d'œuvre nécessaire…) et lancement d'invitations pour la journée de formation ; - Mai : journée de formation sur la gestion des invasives ; - Fin juin/début juillet : gestion des zones sélectionnées. A partir de l'année 2 : - réaliser un planning de gestion en hiver et organiser des gestions + entretien entre fins juin et septembre.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page web du PCDN ; - Site internet communal ; - Périodique communal « Dour infos » ; - Panneaux de sensibilisation et d'information aux abords des zones à problème fréquentées pour promouvoir l'action.
Estimation budgétaire détaillée : - A déterminer en fonction de l'inventaire des zones à traiter.
Autre financement : Néant.
Localisation du projet: Les zones de l'entité douroise envahies par des plantes invasives.

Fiche-projet n° H 09

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Aménagement d'un potager collectif pour les habitants de la cité des Chevalières.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats, milieux, espèces.

Objectif(s) :
- Sensibiliser les personnes ne disposant pas d'un potager au jardinage écologique ;
- Créer un îlot de biodiversité au sein d'une zone urbaine ;
- Disposer d'un endroit pour réaliser de petites formations thématiques sur le jardinage écologique à destination des citoyens dourois.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Le potager collectif possédera des zones d'abris pour la faune (zone de prairie fleurie, haies, tas de pierres…) et la plantation d'espèces autochtones sera encouragée. Cette zone sera également une zone de nourrissage pour les espèces (déchets de récolte, présence d'auxiliaires de culture…).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Ce potager collectif permettra de donner un « accès à la nature » à des personnes ayant peu l'occasion de jardiner. Par le biais de petites formations concrètes, de fiches techniques et d'informations, ces personnes pourront prendre conscience des problèmes relatifs à la biodiversité et constitueront des vecteurs d'informations pour leur entourage.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (mise à disposition du terrain, aménagement d'une clôture) ;
- Membres du PCDN (coordination, encadrement, aménagement et conseils) ;
- Jardin Ou Vers (conseils) ;
- Habitants-jardiniers de la cité des Chevalières (entretenir le jardin, semer, récolter les légumes et à terme gérer ce projet de façon autonome) ;
- Le Logis Dourois (encadrement, prise de contact, aide à l'organisation).

Public(s) cible(s) :
- Les habitants de la cité des Chevalières désireux de participer à ce projet (comme cultivateur ou organisateur).

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Sonder les personnes de la cité pour savoir si le projet les intéresse ;
2) Réaliser une séance d'informations pour les personnes intéressées (devoirs et attentes des participants) ;
3) Consulter des spécialistes du jardinage (Natagora, Jardin Ou'Vers…) afin de voir les aménagements à réaliser et le schéma d'implantation (parcelles, zones pour le réseau écologique…) ;
4) Rédiger une charte-convention pour le potager collectif et la présenter aux membres du projet ;
5) Constitution des différents groupes de travail (organisation/communication et culture) et signature de la charte-convention ;
6) Travaux d'aménagement du terrain (clôture, délimitation des espaces, réservoir d'eau…) ;

7) Achat de matériel de culture de base (pelles, râteaux, binettes, fils, tuteurs, seaux, bacs…) ;
8) Inauguration du potager par le biais d'un week-end de formation aux gestes de base du jardinage et distribution de graines ;
9) Envoi d'un petit dossier aux participants avec des fiches techniques et un calendrier annuel pour le jardin (gestes à poser mois par mois) ;
10) Suivi de l'organisation du jardin et des premiers mois de culture (conseils, aides…) ;
11) Promotion de l'action (notamment le week-end d'ouverture) sur la page web PCDN.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Octobre-novembre : sondage des habitants de la cité, séance(s) d'information(s), consultation de spécialistes du jardinage écologique et réalisation de la charte ;

Année2 :

- Janvier – février : signature de la charte, constitution des groupes, travaux d'aménagements, achat de matériel ;
- Mars-avril : envoi d'un dossier de « démarrage » (fiches techniques et calendrier des formations) ;
- Mai – juin : week-end d'inauguration/formations ;
- Mai-octobre : première saison de culture, suivi de l'organisation et du développement du potager, conseils pour la culture.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ?

- Page web du PCDN ;
- Site internet communal ;
- Périodique communal « Dour-Infos » ;
- Site web des partenaires (CPAS, jardin Ou'Vers) ;
- Toute boîte dans la cité des Chevalières ;
- Séance d'information.

Estimation budgétaire détaillée :

- Aménagement du potager : 2000€ ;
- Achat d'une clôture type bekaert et d'un double portail (12m à couvrir): 600 à 900€ ;
- Semences (à priori fournie gratuitement) : 0€ à 50€ ;
- Achat de matériel de jardinage de base : 300 à 500€ ;
- Pose de la clôture, aménagement du site (zone de rangement, compost, cuve d'eau) : main d'œuvre communale.

Autre financement :

- Plan Maya (semences pour prairies fleuries ?).

Localisation du projet:

Terrain communal sis rue de la Gayolle à 7370 Dour.

Fiche-projet n° H 10

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Aménagement des combles et du clocher de la chapelle des Cocars afin d'améliorer l'offre en gîtes nécessaires aux chauves-souris.

Thème/milieu/groupe de travail :
Groupe habitats, milieux et espèces.

Objectif(s) :
- Offrir aux chauves-souris un lieu d'estivage qui est à la fois protégé des pigeons et à proximité d'une zone de nourrissage (bois des Cocars, rieu Saussez) ;
- Sensibiliser la population au problème du déclin des chauves-souris sur un site patrimonial de Dour.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Un nichoir à chauve-souris a déjà été placé à proximité de la chapelle et semble occupé. En mettant de nouveaux sites à disposition, la colonie de chauves-souris pourrait s'agrandir. De plus, ce site est situé à côté d'une zone de grande qualité biologique (bois de Cocars) propice au développement de l'espèce (nourriture, site d'hivernage…).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Le site de la Chapelle des Cocars est un monument cher aux dourois. Il est classé au patrimoine wallon et il est un lieu de festivités au mois d'août (Ducasse à figues). Il s'agit donc d'un site fréquenté où la pose d'un panneau d'information et l'organisation d'activités (nuit des chauves-souris) permettra de sensibiliser la population au déclin des populations de chauves-souris.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- ASBL Plecotus ;
- Action et Recherche Culturelles (ARC) (propriétaire du bâtiment) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils et participation au projet) ;
- Commune de Dour ;
- Groupe habitats, milieux et espèces du PCDN.

Public(s) cible(s) :
- Participants de la Ducasse à Figues, promeneurs, écoles.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
- Prises de contact avec l'ASBL ARC pour l'autorisation de l'aménagement ;
- Prise de contact avec la cellule Plecotus pour avoir des conseils d'aménagement ;
- Réalisation d'une chiroptière dans le toit (actuellement en rénovation) par un ardoisier ;
- Pose de microgîte pour les chauves-souris dans les combles ;
- Via plecotus, animation sur le thème de la chauve-souris ;
- Entretien annuel des combles par des membres du PCDN.

Calendrier de réalisation de l'action :
- Placement d'une chiroptière durant les travaux de rénovation de la toiture ;
- Placement de micro-gîte durant la période d'hivernage.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page web du PCDN ; - Site internet communal ; - Site internet du Parc Naturel des Hauts-Pays ; - Périodique communal « Dour-Infos » ; - ASBL ARC ; - Panneaux didactiques déjà présents sur le site ; - Sensibilisation par les activités plecotus.
Estimation budgétaire détaillée : - Coût travail ardoisier : 600€ ; - Achat des planches, lattes et de la visserie pour les microgîtes : 60€ ou 0€ (si récupération) ; - Défraiement pour les activités plecotus : ?
Autre financement : Parc Naturel des Hauts-Pays ?
Localisation du projet: Chapelle des Cocars (Chemin de la Rosière à 7370 Dour).

Fiche-projet n° H 11

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Aménagement d'un verger au home « Le bon repos ».

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats, milieux et espèces.

Objectif(s) :
- Création d'un verger/jardin accueillant la biodiversité avec l'aide des personnes âgées du home ;
- Créer un lien, basé sur la préservation de la nature, entre les enfants et les personnes âgées de l'entité (projet intergénérationnel).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Ce site est situé à proximité du bois de Cocars. La plantation d'arbres, des prés fleuris et la pose de ruches constitueraient un prolongement de cette zone naturelle, permettant une transition douce entre le bois et la route de Wallonie.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
- Les personnes âgées sont des témoins de l'évolution du paysage et de la biodiversité. L'organisation d'activités pour les jeunes encadrées par ces personnes permettrait un dialogue et une transmission de savoir profitable aux deux générations ;
- Sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux problèmes de la biodiversité.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Home « Le bon repos » (CPAS de Dour) (mise à disposition du terrain, encadrement des activités, participation à la conception/création du verger) ;
- Pensionnaires du home (participation à la conception/création du verger) ;
- Écoles de l'entité (participation à la conception/création du verger) ;
- Mouvements de jeunesse (participation à la conception/création du verger) ;
- Commune de Dour (main d'œuvre pour l'entretien du verger/jardin) ;
- Membres du PCDN (coordination de l'action, présentation de ce qu'est un jardin « écologique », aide à la mise en place du verger…).

Public(s) cible(s) :
- Pensionnaires de la maison de repos ;
- Enfants et écoles de l'entité.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Prendre contact avec les écoles et les mouvements de jeunesse pour savoir si le projet les intéresse et sous quelles conditions (horaire, durée, portée pédagogique…) ;
2) Contacter le home afin de savoir qu'elles seraient les personnes souhaitant participer au projet ;
3) Organiser et planifier des activités au cours desquelles les participants au projet pourront donner leurs idées (présentations sur les jardins écologiques, choix des aménagements à proposer, mode d'animation des réunions avec les participants) ;
4) Réalisation d'activités ludiques où les enfants et les personnes âgées participeront à l'élaboration du jardin (visite de terrain, brainstorming, choix des arbres…) ;

5) Réalisation des aménagements avec, lorsque c'est possible, la participation des membres du projet intergénérationnel (plantation de fleurs, aide à la plantation des arbres…) ;
6) Promotion de l'action via les canaux de communication ;
7) Organisation par le home et les écoles/mouvements de jeunesse d'activités dans le verger (promenades explicatives, observations de la nature, cueillette…). Au besoin, remaniement ou création d'une nouvelle équipe intergénérationnelle ;
8) Etablir, au cours des ans, de nouveaux projets (activités ou aménagement) avec le home et les écoles/mouvements de jeunesse.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Octobre : prise de contact avec les écoles, les mouvements de jeunesse et le home pour la mise en place du projet. Planification et organisation des activités de conception. Développement du projet ;

Année 2 :

- Printemps : plantation de prés fleuris et de fleurs. Aménagements du terrain ;
- Automne/hiver : plantation des arbres.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :

- Site internet communal ;
- Périodique communal « Dour Infos » ;
- Site web du CPAS (onglet actualité) ;
- Page web du PCDN.

Estimation budgétaire détaillée :

- 15€ à 20€/arbres ;
- 30€ à 50€ pour 250g de semences ;
- Arbustes : 2€/arbustes ;
- Nichoirs : 0€ (matériau de récupération) ;
- Hôtels à insectes : 0€ (matériau de récupération) ;
- Ruchers : 500€ pour une ruche.

Autre financement :

- Semaine de l'arbre ;
- Plan Maya.

Localisation du projet:

Terrain derrière le home « Le bon repos» (propriété du CPAS de Dour).

Fiche-projet n° H 12

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'un sentier fruitier.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Ce projet permettra de remettre à l'honneur les anciennes variétés de fruits et incitera le public à les consommer. L'objectif est ici de planter différents arbres fruitiers le long d'un sentier afin que les passants puissent récolter directement les fruits.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La floraison des arbres fruitiers permettra d'apporter une source de nourriture aux insectes pollinisateurs. Cette action permettra également de compléter le maillage écologique.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
L'objectif de sensibilisation est ici pleinement rencontré étant donné que les promeneurs seront invités à cueillir les fruits gratuitement. Des panneaux didactiques seront installés sur place.
Il pourrait également être envisagé de faire participer les enfants d'une école ou les mouvements de jeunesse (projet didactique).

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (commande des plants et plantation) ;
- Membres du PCDN (inventaire des sentiers, choix du lieu, des espèces et participation à la plantation) ;
- Ecoles et mouvements de jeunesse (participation à la plantation dans le cadre d'un projet didactique).

Public(s) cible(s) :
- Promeneurs et utilisateurs du sentier.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
- Choix du sentier sur lequel le projet sera mis en place ;
- Accord du propriétaire (si sentier non communal) ;
- Choix des variétés d'arbres ;
- Commande et plantation des arbres ;
- Promotion de l'action.

Calendrier de réalisation de l'action :
Année 1 :
- Mai - juin : Inventaire des sentiers pouvant accueillir un tel projet ;
- Août : Choix du lieu et des plantations ;
- Octobre : commande des plantations ;
- Novembre – décembre : réalisation des plantations.

A partir de l'année 2 :
- entretien régulier des plantations.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page web PCDN sur le site de la commune de Dour ; - Périodique communal « Dour infos » ; - Site Web des partenaires (Parc Naturel des Hauts-Pays, etc…).
Estimation budgétaire détaillée : A déterminer en fonction du nombre d'arbres à planter (fonction de l'espace disponible) ;
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Subsides Plan Maya.
Localisation du projet: - Un sentier de la commune à déterminer.

Fiche-projet n° H 13

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Aménagement de la source des Cocars et de la fontaine du Marrou.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
L'objectif principal de ce projet est de remettre en valeur deux sources en permettant au public d'y accéder facilement et en y restaurant les éléments permettant à la biodiversité de se développer (lutte contre plantes invasives et végétation envahissante, plantation éventuelles, restauration des zones humides présentes notamment à proximité de la fontaine du Marou.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Les sources présentent un intérêt important pour la biodiversité étant donné qu'elles donnent naissance à des cours d'eau.
D'un point de vue réseau écologique, la source des Cocars se situe dans une zone centrale restaurable (bois de Cocars), la fontaine du Marou se situe quant à elle dans une zone centrale caractéristique (bois de Colfontaine).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Un escalier permet d'accéder facilement à la fontaine du Marou. Celle-ci est donc fréquentée par le public (essentiellement promeneurs). La source des Cocars borde un sentier qui traverse le bois de Cocars.
Des panneaux d'information et de sensibilisation seront installés sur les sites.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Membres du PCDN (participation active aux travaux d'aménagement sur base de volontariat et participation à l'entretien après restauration) ;
- Commune de Dour (réalisation de l'étude et des aménagements) ;
- Direction de la Nature et des Forêts (autorisations et conseils techniques) ;
- Contrat de Rivière de la Haine (conseils techniques, promotion).

Public(s) cible(s) :
- Promeneurs et passants.

Calendrier de réalisation de l'action :
Année 1 :
- Janvier – février : nettoyage et débroussaillage des zones ;
- Mars - mai : Etude du milieu et étude de l'aménagement ;
- Septembre – octobre : Réalisation des aménagements.

A partir de l'année 2 :
- Entretien régulier des endroits restaurés.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ?
- Page web du PCDN ;
- Site internet communal ;
- Périodique communal «Dour infos» ;
- Via les partenaires (Contrat de Rivière de la Haine, Parc Naturel des Hauts-Pays).

Estimation budgétaire détaillée : - Opérations de débroussaillage et de nettoyage (par les services communaux et/ou partenaires) : 0 € ; - Matériaux divers : 3.000 € ; - Plantations éventuelles : 100 € ; - Réalisation des aménagements (par les services communaux) : 0 € .
Autre financement : - Commune de Dour (fonds propres) ; - SPW (subside spécifique éventuel ?).
Localisation du projet: - Rue Pont à Cavains (Fontaine du Marou) ; - Chemin de la Rosière (source des Cocars).

Fiche-projet n° H 14

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre : Aménagement des clochers en faveur des chouettes et les chauves-souris.
Thème/milieu/groupe de travail : Habitats/milieux/espèces.
Objectif(s) : Afin de permettre aux chouettes et chauves-souris de trouver plus facilement des sites de nidification, les clochers de certaines églises pourraient être aménagés (nichoirs et chiroptières).
Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique : Les espèces cavernicoles sont parfois menacées par manque d'habitats. Cette action permettra dès lors de limiter cette problématique.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation : Des plaquettes « je protège les cavernicoles » seront placées afin d'informer les citoyens.
Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : - Parc naturel des Hauts-Pays (le parc Naturel est à l'initiative de cette action et le Collège communal a d'ores et déjà décidé d'y adhérer) ; - Plecotus (Natagora) (conseil techniques) ; - Fabriques d'église (mise à disposition des clochers concernés) ; - Membres du PCDN (suivi du projet).
Public(s) cible(s) : Public fréquentant les édifices équipés.
Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) : 1) Obtenir l'accord des propriétaires sur le projet (fabriques d'église) 2) Inventaire des clochers pouvant accueil les installations ; 3) Détermination du type et du nombre de nichoirs à implanter ; 4) Placement des nichoirs et des plaquettes d'information.
Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Mai : prise de contact avec les fabriques d'église et inventaire des clochers ; - Juin : détermination des besoins en gîtes et estimation budgétaires ; - Août : commande du matériel ; - Septembre – octobre : placement des nichoirs.
Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page web PCDN sur le site de la commune de Dour ; - Périodique communal « Dour infos » ; - Site Web du Parc Naturel des Hauts-Pays.
Estimation budgétaire détaillée : A déterminer en fonction du nombre d'installations envisagées.
Autre financement : - Parc Naturel des Hauts-Pays.
Localisation du projet: Clochers des églises de l'entité.

Fiche-projet n° H 15

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'un verger d'espèces indigènes en libre-service.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
- Permettre aux citoyens de consommer des fruits provenant d'essences régionales et leur redonner goût à la consommation de fruits du jardin ;
- Préserver des espèces anciennes adaptées à nos conditions et participant à la biodiversité.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Les espèces anciennes, plus rustiques, résistent mieux aux maladies. Il est donc possible de se passer de pulvérisation. Ces arbres constituent donc un abri et une réserve de nourriture de choix pour la faune des vergers et prairie. Ils sont également utiles aux abeilles puisqu'il s'agit d'arbres mellifères.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Situé sur le site des Wallants, ce verger viendrait compléter l'offre « nature » de ce site. Il permettra aux personnes n'ayant pas d'arbres fruitiers de profiter de fruits locaux. Ce verger sera également un outil de sensibilisation à l'uniformisation des essences pour des raisons de productions et d'esthétiques. Ce projet devrait déboucher sur la prise de conscience du public sur l'importance des fruits de notre région et de leurs jardins, même s'ils sont imparfaits sur le plan esthétique.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (mise à disposition du terrain et entretien du verger) ;
- Membres du PCDN (aménagement du verger, gestion des week-ends vergers ouverts, élaboration de fiches-conseils, entretien du verger…) ;
- Le SPW (éventuel octroi de subsides à la plantation des essences rustiques) ;
- Faculté agronomique de Gembloux pour le conseil dans le choix des essences ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays. (Le parc naturel a d'ores et déjà travaillé sur ce dossier dans le cadre d'un projet spécifique financé par le « Fond Delhaize Groupe ».

Public(s) cible(s) :
- Les citoyens dourois désireux de cueillir et consommer des fruits du jardin.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Réalisation d'un schéma d'implantation du verger (quelles essences ? Où ? Combien ?) ;
2) Consultation des partenaires au sujet de la pertinence de l'implantation ;
3) Rédaction des formulaires de demandes de subsides (semaine de l'arbre et plan Maya) pour la plantation d'essences rustiques ;
4) Aménagement du verger (création d'un chemin, gestion différenciée, plantation, protection des arbres, panneaux…) ;
5) Tailles de pousse puis tailles de fructification ;
6) Organisation des cueillettes (dates d'ouverture, organisation de la récolte, passage de l'information, mise à disposition de matériel, sécurité…) ;

7) Mise en place d'animations/formations sur la cueillette des fruits, leurs conservations, leurs préparations, etc… ; 8) Entretien du verger.
Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Avril – septembre : étude du schéma d'implantation et demande de subsides ; - Septembre : préparation du terrain ; - Octobre – novembre : commande des arbres et plantation du verger ; A partir de l'année 2 : - Entretien régulier des plantations et ouverture au public.
Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page web du PCDN - Site internet communal ; - Site internet du Parc Naturel des hauts-Pays - Dour Infos - Publicité via les activités réalisées sur le site des Wallants
Estimation budgétaire détaillée : - Achat de ~20 arbres fruitiers + tuteurs + protection du tronc : 300€ (entre 15€ et 25€ par arbres) ; - Aménagement et plantations : réalisé par la commune et bénévole ; - Placement de panneaux didactiques : réalisé par la commune.
Autre financement : - Parc Naturel des hauts-Pays (Fond Delhaize Groupe) ; - Plan Maya ; - Semaine de l'arbre.
Localisation du projet: Site des Wallants (chemin des Wallants à 7370 Dour).

Fiche-projet n° H 16

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'un centre d'éducation à la nature sur le site des Wallants (fiche cadre).

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Entre 1946 et 1979, la décharge des Wallants a fait l'objet de déversements de déchets ménagers, de terres et d'encombrants par la commune de Dour.
Entre 1979 et 1992, les seuls déversements auraient consisté en terres de déblais, en produits de démolition (maçonnerie et bétons) et en déchets provenant du marché hebdomadaire (papiers, caissettes en bois, etc…).
L'exploitation est définitivement arrêtée en 1992. Le site sera toutefois utilisé pour le stockage de matériaux de la commune de Dour (pavés, bordures, terres, sable, etc…).
Le volume de déchets se situe entre 250.000 et 280.000 m³.

Afin d'assainir ce site, un plan de réhabilitation fut étudié par un bureau d'études (Université de Liège). Un Arrêté Ministériel statuant sur les travaux de remise en état à exécuter sur le site fut signé le 26 juillet 2012 par le Ministre HENRY.
Le but de la réhabilitation était de créer un espace vert semi-naturel afin d'améliorer le cadre de vie.

Durant la réhabilitation, une attention particulière fut accordée à la préservation de la biodiversité. Certains tas de pierres ont par exemple été laissé en place afin d'offrir un abri à la petite faune locale.

L'objectif est d'aménager progressivement le site afin d'y développer un centre d'éducation à la nature. Il s'agit ici d'un projet d'une ampleur non négligeable qui devra nécessairement être développé progressivement.

La présente fiche projet doit donc être considérée comme une « fiche cadre ».

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Vu la situation du site (proximité du bois de Colfontaine et de la réserve naturelle du terril Frédéric), cet espace peut jouer un rôle non négligeable dans le maillage écologique.
Les divers aménagements proposés (mare, haies, prairies fleuries, abris à insectes, etc…) permettront également d'améliorer la biodiversité.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
La création de ce centre d'éducation à la nature permettra aux écoles, associations et partenaires divers (parc naturel, etc…) de bénéficier d'un espace aménagé permettant l'observation des différents aspects de la nature.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : - Commune de Dour (propriétaire du site) ; - Membres du PCDN (réflexion et participation à la mise en œuvre des aménagements) ; - Asbl Natagora (Cette asbl a introduit un courrier à la commune de Dour en expliquant qu'elle était intéressée par un partenariat pour la gestion de ce site) ; - Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils techniques) ; - Contrat de Rivière de la Haine (Conseils techniques).
Public(s) cible(s) : - Enfants des écoles de la région ; - Tous les citoyens intéressés.
Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) : - Etude et détermination des aménagements à réaliser ; - Mise en place d'un plan d'aménagement tenant compte des possibilités techniques et financières ; - Etablissement d'un calendrier d'exécution des aménagements probablement étalé sur plusieurs années ; - Concrétisation du plan d'aménagement.
Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Etude et élaboration du plan d'aménagement. A partir de l'année 2 : - Concrétisation progressive des aménagements.
Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Site internet Communal ; - Site internet des partenaires ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Via visites proposées aux écoles de la région.
Estimation budgétaire détaillée : A déterminer en fonction des aménagements qui seront envisagés.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya ; - Aide éventuelle du SPW ?
Localisation du projet: Ancienne décharge communale de Wallants (Chemin des Wallants à 7370 Dour).

Fiche-projet n° H 17

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Accorder un statut légal de protection aux sites d'intérêt n'en disposant pas.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Plusieurs endroits du territoire présentent un intérêt environnemental élevés mais ne sont pas légalement reconnus. L'objectif est de donner un statut légal de protection à ces sites de grande importance naturelle.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
L'intérêt réside dans la protection des sites remarquables.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Pas d'intérêt direct si ce n'est l'assurance que ces sites seront conservés et que des actions de sensibilisation pourront éventuellement y être menées.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Propriétaire des sites concernés (accords sur le principe) ;
- Commune de Dour (suivi des procédures) ;
- Service Public de Wallonie (classement des sites) ;
- Membres du PCDN (suivi du projet) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (appui technique et institutionnel).

Public(s) cible(s) :
Le public n'est ici pas directement ciblé.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

- Déterminer exactement les sites à protéger (sur base de l'étude du patrimoine communal réalisé par le bureau ARCEA) ;
- Déterminer le type de statut à accorder à chaque site ;
- Demande d'avis au SPW.
- Mise en œuvre des procédures de classement (procédures administratives, etc…).

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Détermination de la liste des sites à protéger ;
- Prise de contact avec les propriétaires et obtention de leur accord ;
- Détermination du statut de protection à accorder à chacun des sites.

Année 2 :

- Préparation et introduction des dossiers auprès des instances concernées.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ?

- Site internet communal ;
- Page Web du PCDN ;
- Site internet du Parc Naturel des Hauts-Pays ;
- Périodique communal « Dour Infos ».

Estimation budgétaire détaillée : Néant.
Autre financement : Néant
Localisation du projet: - Carrière Waroquier ; - Terril Saint Charles ; - Vallée du Hanneton ; - Terril Ste Odile – puit Ste Anne ; - Terril ancienne fosse de Montroeul ; - Ilots de conservation dans certaines zones forestières ?; - Autres sites éventuels à déterminer.

Fiche-projet n° H 18

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Plantation et sauvegarde des haies dans les zones bocagères.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Les haies présentent un intérêt environnemental indiscutable. Leur présence est bénéfique pour la biodiversité. L'objectif de ce projet est de préserver et de restaurer ces zones.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :

Les haies sont encore bien présentes dans certaines parties du territoire communal. Il s'agit pour l'essentiel de haies vives, composées d'aubépines à un style, plus rarement de prunelliers. On observe également des éléments de haies taillées.
Ponctuellement, on note la présence de haies vives mélangées, composées d'aubépines à un style, de prunelliers, de frênes, de chênes pédonculés, de sureaux noirs, de cornouillers sanguins etc…

La plantation et la sauvegarde des haies permettront de créer des zones de liaison entre les différents éléments du maillage écologique. Une carte établissant des propositions de zones où des plantations de haies devraient être envisagées a été proposée dans rapport final de l'étude du réseau écologique réalisée par le bureau d'étude ARCEA (voir ci-dessous).

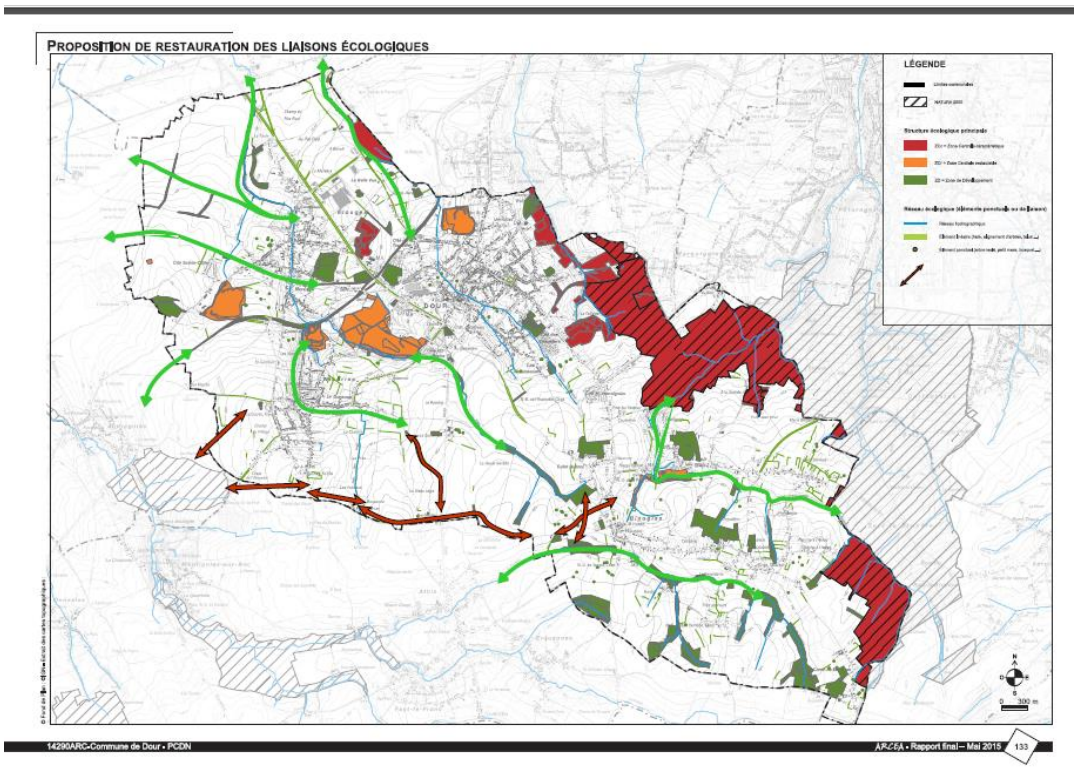

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Il sera nécessaire de sensibiliser les citoyens et agriculteurs à l'importance du bocage et des haies.
Le volet sensibilisation sera dès lors un élément important du plan d'actions qui sera mis en place.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (inventaire des haies et endroits propices) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils techniques).

Public(s) cible(s) :

- Citoyens et agriculteurs.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
Il s'agit ici d'un projet relativement important qui devra être mené sur plusieurs années et qui comprendra deux volets distincts (plantation – restauration et sensibilisation – informations)

Etapes :

1) Inventaire (sur base de l'étude du réseau écologique et bureau ARCEA) des haies existantes et analyse des besoins (entretien à effectuer, regarnissage à envisager, haies devant jouir d'un statut de protection, etc…). (Ce travail sera réalisé sur base d'une fiche d'inventaire préalablement établie par les membres du PCDN).
2) Sur base de l'inventaire, établissement d'un plan d'actions et d'un planning reprenant les actions suivantes :
    - Inclure les éléments les plus significatifs dans la liste officielle des arbres et haies remarquables de la commune ;
    - Mise en place d'un programme d'entretien, de restauration et de plantation de haies (plantation des jeunes arbres, comblement des vides, remplacement des arbres morts, etc…) ;
    - Mise en place d'un plan de communication reprenant les actions suivantes :
        - Promotion du projet auprès des agriculteurs ;
        - Prise de contact avec les propriétaires de haies présentant un intérêt important ;
        - Promotion auprès des citoyens des possibilités de subventions proposées par le Service Public de Wallonie (AGW du 20 décembre 2007).

Calendrier de réalisation de l'action :
Année 1 :

- Février – mars : élaboration de la fiche d'inventaire vierge ;
- Avril – septembre : réalisation de l'inventaire ;
- Octobre : analyse des données récoltées lors de l'inventaire ;
- Novembre – décembre : élaboration du plan d'actions, du planning et du budget global et annuel.

A partir de l'année 2 :

- Mise en place du plan d'actions en fonction du planning établi.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ?

- Page Web du PCDN ;
- Site internet communal ;
- Site internet des partenaires (Parc Naturel des Hauts-Pays, etc…) ;
- Périodique communal « Dour Infos » ;
- Courriers personnalisés envoyés au propriétaires des haies intéressantes.

Estimation budgétaire détaillée : A déterminer en fonction du plan d'actions qui sera établi.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya ; - SPW (AGW du 20 décembre 2007 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies, de vergers et d'alignements d'arbres).
Localisation du projet: Ensemble du territoire communal et plus particulièrement les zones situées au Nord-Ouest et au Sud-Ouest de la commune, vers Quiévrain et Honnelles.

Fiche-projet n° H 19

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Mise en place d'une gestion écologique des cheminements RAVeL.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Les anciennes lignes de chemin de fer traversant la commune ont été aménagées en RAVeL. Elles constituent des axes de liaisons écologiques majeurs au travers du territoire communal. L'objectif est donc ici de mettre en place une gestion efficace de ces cheminements afin de permettre à la biodiversité de s'y développer.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Le maintien de larges bandes herbeuses et/ou buissonnantes de part et d'autre du cheminement RAVeL et leur gestion est essentiel à la conservation de ces couloirs écologiques.

Il n'est pas nécessaire de conserver ou planter un cordon boisé continu de part et d'autre du cheminement : une alternance de zones ouvertes avec des secteurs plus arborés sera d'un plus grand intérêt. La présence de quelques buissons isolés au sein de larges bandes herbeuses est parfois suffisante pour attirer certaines espèces d'oiseaux (bruant jaune, fauvette grisette), tandis qu'un dense cordon boisé de part et d'autre du cheminement, et avec des espèces banales telles que des saules, n'attirera généralement que des espèces communes.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Le réseau Ravel est particulièrement fréquenté, la pose de panneaux didactiques permettant aux passants de comprendre l'intérêt des actions entreprises (fauchage tardif, zones ouvertes, haies, etc…) sera prévue.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (inventaire du Ravel et élaboration du plan de gestion) ;
- Parc naturel des Hauts-Pays (conseils techniques) ;
- Communes de Honnelles et de Quiévrain (une convention commune d'entretien du réseau présent sures le communes de Dour, Quiévrain et Honnelles a été conclue il y a quelques années, il sera dès lors nécessaire d'impliquer les 3 entités concernées dans ce projet. La commune de Quiévrain dispose d'un PCDN, un projet commun pourrait dès lors être élaboré afin de créer des synergies entre les deux PCDN).

Public(s) cible(s) :

- Utilisateurs du réseau Ravel.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Prise de contact avec les communes de Honnelles et de Quiévrain et approbation éventuelle d'un projet commun ;
2) Elaboration d'une fiche d'inventaire du réseau RAVeL par les membres du PCDN de Dour et éventuellement du PCDN de Quiévrain (travail commun ?) ;
3) Réalisation de l'inventaire afin de répertorier et de localiser les différents éléments (plantes invasives, haies, arbres isolés, arbres morts ou dangereux, etc…) ;
4) Sur base de l'inventaire, élaboration d'un plan de gestion et d'actions respectant les recommandations suivantes (recommandations du bureau d'études ARCEA) :
   - localiser les stations d'espèces invasives (particulièrement la renouée du Japon), prendre les dispositions pour éviter leur dispersion lors des opérations de fauche (ne pas faucher les zones où la renouée est présente, au risque favoriser sa dissémination !), élaborer un programme visant à réduire ou éliminer ces espèces ;
   - si une fauche régulière est envisagée, la limiter strictement à une étroite bande (0,50 m) de part et d'autre du cheminement ;
   - au-delà de cette étroite bande, ne pas faucher avant le 1er août ;
   - idéalement, emporter le produit de fauche après l'avoir laissé sécher pendant quelques jours ;
   - limiter la hauteur de fauche à 0,10 m ; veiller particulièrement à ne pas araser le sol ;
   - ne pas utiliser de gyrobroyeur pour la taille des buissons et arbres ;
   - De manière générale, la gestion des bas-côtés du RAVeL devra suivre les recommandations proposées dans le guide suivant : « Guide de l'aménagement et de l'entretien écologique des voies ferrées désaffectées et des chemins de halage » par le Laboratoire d'Écologie des Prairies de l'Université Catholique de Louvain en collaboration avec le Laboratoire d'Écologie de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme (octobre 2003, réimpression février 2006), disponible auprès du SPW (DGO4).
5) Elaboration et placement de panneaux didactiques.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Janvier : prise de contact avec les communes de Honnelles et de Quiévrain ;
- Février – mars : élaboration de la fiche d'inventaire ;
- Avril – juin : réalisation de l'inventaire du réseau RAVeL par les membres du PCDN ;
- Septembre – novembre : élaboration du Plan d'actions et du programme de gestion ainsi que des panneaux didactiques ;
- Décembre : validation du plan de gestion par les différentes communes impliquées.

Année 2 :

- Février-mars : placement des panneaux didactiques et communication vers les citoyens via les sites internet et les périodiques communaux ;
- A partir de mars : réalisation des actions prévues dans le plan de gestion.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page Web du PCDN ; - Site internet des communes partenaires ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Site internet du Parc Naturel des hauts-Pays ; - Panneaux didactiques placés le long du RAVeL.
Estimation budgétaire détaillée : 200,00 € HTVA par panneau didactique + budget liés aux travaux à réaliser (plantation, élimination de plantes invasives, etc…) à déterminer en fonction des résultats de l'inventaire et des actions qui devront être entreprises.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya.
Localisation du projet: Réseau Ravel situé sur la commune de Dour et éventuellement sur les communes de Honnelles et Quiévrain.

Fiche-projet n° H 20

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre : Placement de ruches et installation d'une toiture végétale sur le toit de l'arsenal des pompiers.
Thème/milieu/groupe de travail : Habitats/Milieux/Espèces.
Objectif(s) : Deux pompiers dourois pratiquant l'apiculture souhaiteraient placer deux ruches sur le toit de l'arsenal des pompiers. Une partie de la toiture pourrait également être aménagée (toiture végétale).
Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique : La présence de ruches et surtout de la toiture végétale permettra d'améliorer l'accueil de la biodiversité sur ce bâtiment situé à proximité d'une zone centrale restaurable (Bois de Cocars) et d'une zone de développement (terril du Belvédère) du maillage écologique local.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation : Le placement des ruches sur un bâtiment public permettra de lui donner une vocation didactique. La toiture végétalisée sera, quant à elle, un bel exemple qui pourrait être copié.
Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : - Pompiers dourois (mise à disposition de la toiture, placement et entretien des ruches) ; - Commune de Dour (porteur du projet) ; - Membre du PCDN.
Public(s) cible(s) : Propriétaire de bâtiments permettant l'installation de ruches et de toitures végétales (entreprises, etc…).
Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) : 1) Organisation d'une réunion avec les pompiers-apiculteurs concernés afin de régler les détails techniques du projet ; 2) Officialisation de l'accord avec le commandant des pompiers permettant de mettre en œuvre le projet ; 3) Elaboration d'une convention entre l'administration communale de Dour et les pompiers afin d'officialiser le projet ; 4) Prise de renseignement relatif à l'installation d'une toiture végétale (coût, moyens techniques à mettre en œuvre, entretien, surface de toiture à végétaliser, etc…) ; 5) Budgétisation du projet ; 6) Placement de la toiture végétale ; 7) Placement des ruches ; 8) Information de la population.

Calendrier de réalisation de l'action : - Janvier-février : Réunion avec les différents partenaires et signature de la convention ; - Mars – avril : Etude du projet (éléments techniques, budget, planning, etc…) ; - Mai – août : installation de la toiture végétale et des ruches. - Septembre : information des citoyens.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page Web du PCDN ; - Site internet des partenaires (pompiers) ; - Périodique communal « Dour Infos ».
Estimation budgétaire détaillée : - Achat ruches et essaims : 700,00 €/ruche avec essaim ; - Aménagement d'une toiture végétale : environ 70 €/m2.
Autre financement : - Plan Maya.
Localisation du projet: Arsenal des pompiers, Avenue V. Regnart à Dour.

Fiche-projet n° H 21

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Protection et gestion du terril Saint-Charles.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Le terril Saint Charles est particulièrement riche en matière de biodiversité, de plus il est idéalement situé en bordure du bois de Saint Ghislain.
Ce terril est considéré comme zone centrale du réseau écologique local par le bureau ARCEA qui a réalisé l'étude du patrimoine naturel communal dans le cadre du PCDN.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Ce terril comprend une ceinture densément boisée, entourant toute sa base. Le boisement s'étend largement sur ses versants Nord et Est, tandis que son versant Sud est encore peu boisé.

Les pentes exposées au Sud abritent une végétation typique des terrils, dans leurs premiers stades de colonisation végétale. Le réséda jaune y est abondant, de même que la cotonnière naine (*Filago minima*), espèce rare, ainsi que la cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale*).

Le criquet à ailes bleues est présent sur le site.

Des plants de chênes pubescents (*Quercus pubescens*) ont été récemment découverts par plusieurs naturalistes : il s'agit d'une espèce méridionale, trouvant en Région wallonne ses ultimes stations vers le Nord. La présence de cette espèce n'était pas connue dans la région. L'origine des plants observés sur le terril Saint-Charles (naturelle ou introduite) n'est pas déterminée.

Une zone humide est présente au pied du versant Nord : elle est fortement atterrie, mais abritait autrefois des populations de plusieurs espèces de batraciens (l'alyte accoucheur a été signalé sur le site).

Il est donc nécessaire d'adapter la gestion de ce site afin de préserver sa richesse naturelle. De plus, ce terril est considéré comme zone centrale du réseau écologique local par le bureau ARCEA qui a réalisé l'étude du patrimoine naturel communal dans le cadre du PCDN.

Les principales menaces qui pèsent sur ce site sont les suivantes :

- Le fréquentation de ce terril semble assez réduite et ne paraît pas constituer une menace pour la faune et la flore. La situation pourrait toutefois évoluer si cette fréquentation s'accroît de manière non contrôlée ;
- Comme pour les autres terrils, la fermeture du milieu, à l'origine de la disparition des espèces les plus typiques constitue la principale menace ;
- L'atterrissement des zones humides situées au pied du terril réduit les capacités d'accueil des batraciens.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :

La préservation d'un tel milieu permettra aux citoyens d'observer de nombreux éléments naturels. Des visites guidées de l'endroit pourraient ponctuellement être organisées. La création d'un sentier permettant d'accéder au terril permettra également de faciliter la découverte du milieu.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (participation aux différentes étapes du projet) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils techniques) ;
- Division de la Nature et des Forêts (conseils techniques étant donné que le terril borde le bois géré par la DNF) ;
- Commission de Gestion des Terrils du Borinage (aide à la gestion et conseils techniques).

Public(s) cible(s) :

Promeneurs et citoyens de manière générale.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une réunion avec les différents partenaires afin d'établir une méthodologie de travail (qui fait quoi ?, comment ?, etc…)

2) Elaboration d'un plan de gestion tenant compte des recommandations suivantes établies par le bureau d'études ARCEA :
   - compléter l'information sur la faune et la flore ;
   - accorder un statut de protection : au moins inscrire ce site sur la liste des SGIB, au besoin lui accorder, en tout ou partie, un statut de protection plus importante (réserve naturelle), mais en conservant les possibilités d'utilisation du site à des fins pédagogiques et de découverte du milieu ;
   - élaborer un projet d'aménagement comprenant notamment : la création de cheminements, d'un point de vue au sommet du terril, le maintien de l'ouverture du versant exposé au Sud-Ouest (coupe de ligneux), la préservation absolue de la population de chênes pubescents, la restauration et la création de nouvelles mares au pied du terril, l'information du public (panneaux) ;
   - élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion (entretien des cheminements, maintien des zones ouvertes, entretien des mares, nettoyage des déchets, …).

3) Mise en œuvre du plan de gestion

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Janvier – février : organisation d'une réunion avec les partenaires ;
- Mars – août : élaboration du plan de gestion ;
- Septembre – octobre : approbation du plan de gestion par les différents partenaires.

A partir de l'année 2 :

- Mise en œuvre du plan de gestion.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page Web du PCDN ; - Site internet des partenaires ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Site internet du Parc Naturel des Hauts-Pays ;
Estimation budgétaire détaillée : A définir lors de l'élaboration du plan d'actions.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya.
Localisation du projet: Terril Saint-Charles.

Fiche-projet n° H 22

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Protection et gestion de la vallée d'Hanneton.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Le projet vise à protéger et à gérer la vallée du Hanneton qui présente une grande valeur paysagère et écologique.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Ce site de grande valeur paysagère comprend une mosaïque de milieux tout à fait originaux sur le territoire communal :

- un petit ruisseau aux eaux encore d'assez bonne qualité ;
- une aulnaie-frênaie présente dans le fond du vallon, courant tout au long du cours d'eau ;
- des prairies humides, souvent envahies par de grands joncs (surtout *Juncus effusus*) ;
- des boisements établis sur le bas des versants : il s'agit soit de fourrés dominés par des épineux (prunelliers, aubépines à un style, églantiers), soit de bois plus âgés, avec chênes pédonculés, merisiers, érables sycomores.

Il est donc nécessaire d'adapter la gestion de ce site afin de préserver sa richesse naturelle et son intérêt paysager. De plus, cette vallée est considérée comme zone centrale du réseau écologique local par le bureau ARCEA qui a réalisé l'étude du patrimoine naturel communal dans le cadre du PCDN.

Si les parties du vallon traversées par des voiries sont exposées aux dépôts de déchets, ce sont surtout les deux situations suivantes qui peuvent porter atteinte à ce vallon :

- soit l'abandon des pratiques agricoles (pâturage), conduisant à une fermeture du milieu, mais aussi à la disparition des arbres têtards ;
- soit, à l'inverse, une intensification, conduisant à la destruction ou la banalisation du milieu : transformation des prairies en culture, extension des cultures sur les fourrés et zones boisées.

On pourrait aussi craindre une transformation des boisements naturels du fond de vallon (plantations de peupliers).
On notera la présence du cerisier tardif (*Prunus serotina*), espèce invasive.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
La préservation de ce milieu permettra aux citoyens de pouvoir découvrir cette vallée relativement exceptionnelle dans notre région.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (participation aux différentes étapes du projet) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils techniques) ;

- Contrat de Rivière de la Haine (conseil techniques) ;
- Division de la Nature et des Forêts (conseils techniques) ;
- Commission de Gestion des Terrils du Borinage (aide à la gestion et conseils techniques) ;
- Commune de Boussu (une partie de la vallée du Hanneton est située sur le territoire de la commune de Boussu. Afin de pouvoir proposer un projet cohérent, il serait souhaitable que la commune de Boussu soit partenaire du projet et mette également en œuvre un plan d'action sur son territoire. Plan d'actions commun aux communes de Boussu et de Dour ?).

Public(s) cible(s) :

Pas de public cible particulier, il s'agit ici de préserver la zone naturelle.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une réunion avec les différents partenaires afin d'établir une méthodologie de travail (qui fait quoi ?, comment ?, etc…).

2) Elaboration d'un plan de gestion tenant compte des recommandations suivantes établies par le bureau d'études ARCEA :
   - accorder un statut de protection à ce site remarquable (site classé ? réserve naturelle ?) ; au minimum, étendre le périmètre Natura 2000 de manière à englober le vallon (et le terril Frédéric adjacent) ;
   - élaborer un plan de gestion visant à :
     - conserver des prairies en fond de vallon, avec une exploitation extensive (par fauche et/ou pâturage), y creuser quelques mares (pour les insectes et batraciens) ;
     - préserver les boisements naturel de fond de vallon (aulnaie), éviter à tout prix les plantations de peupliers ;
     - préserver et restaurer les alignements d'arbres têtards (saules), ainsi que les haies d'épineux ;
     - maintenir une certaine ouverture du milieu dans le bas du versant en rive droite (qui a tendance à se fermer très fortement, du fait de l'extension des épineux), pour favoriser une friche bien exposée, favorable aux espèces thermophiles ;
     - marquer la limite des cultures (côté Est), par une haie et/ou un alignement d'arbres (en respectant les distances légales de plantations), de façon à retenir autant que possible les phénomènes d'érosion, contenir l'extension des cultures (qui pourraient avoir tendance à s'étendre sur les versants du vallon ou les prairies), et arrêter, autant que possible, les intrants agricoles (pesticides, engrais) ;
     - évacuer les déchets.

3) Mise en œuvre du plan d'actions et de gestion.

Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Janvier – février : organisation d'une réunion avec les partenaires ; - Mars – août : élaboration du plan de gestion ; - Septembre – octobre : approbation du plan de gestion par les différents partenaires. A partir de l'année 2 : - Mise en œuvre du plan de gestion.
Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page Web du PCDN ; - Site internet des partenaires ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Site internet du Parc Naturel des Hauts-Pays ; - Site internet du Contrat de Rivière de la Haine.
Estimation budgétaire détaillée : A définir en fonction du plan d'actions qui sera élaboré.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya ; - Service Public de Wallonie (aide financière conservation de la nature ?).
Localisation du projet: Vallée du Hanneton.

Fiche-projet n° H 23

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'une notice d'information à l'attention des propriétaires de nouvelles constructions.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/Milieux/Espèces.

Objectif(s) :
Lorsque des nouvelles habitations sont construites, les propriétaires ne sont pas toujours sensibilisés à l'intérêt d'un aménagement « écologique » de leur propriété. L'idée est ici de pouvoir élaborer une notice d'information proposant une série de conseils « nature » aux nouveaux propriétaires. Cette brochure serait distribuée lors de la délivrance de chaque permis d'urbanisme.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Il existe de très nombreuses possibilités de maximaliser les capacités d'accueil de la biodiversité dans les espaces urbanisés.

La notice invitera les propriétaires à aménager leur jardin de manière favorable à la biodiversité :

- Eviter les plantes invasives ;
- Privilégier les espèces locales (notamment pour la plantation de haies) ;
- Placement de nichoirs, hôtels à insectes ;
- Comment créer une mare naturelle ;
- Etc…

Même si cette notice ne revêtira aucun caractère contraignant, elle permettra de sensibiliser le public. On peut dès lors espérer que certains nouveaux propriétaires utiliseront les informations mentionnées dans le document afin de participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
La sensibilisation des citoyens est ici pleinement rencontrée, il s'agit en effet de l'objectif principal du projet.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (élaboration de la notice) ;
- Parc Naturel des Haut-Pays (conseils techniques) ;
- Service Public de Wallonie, DNF (conseils techniques).

Public(s) cible(s) :
Nouveaux propriétaires.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) : 1) Mise en place d'un groupe de travail composé des membres du PCDN qui sera chargé d'élaborer la notice ; 2) Elaboration de la notice et validation de celle-ci par le Collège communal. (Il existe plusieurs brochures éditée par le SPW (comment aménager une mare naturelle dans son jardin, comment aménager un jardin au naturel, etc…), le groupe de travail pourra s'inspirer de ces documents pour élaborer la notice) ; 3) Publication et distribution de la notice.
Calendrier de réalisation de l'action : - Mars : mise en place du groupe de travail ; - Avril – août : élaboration de la notice par le groupe de travail ; - Octobre : validation par le Collège communal et diffusion.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Notice d'information distribuée lors de la délivrance d'un permis d'urbanisme ; - Site Internet communal ; - Page WEB du PCDN.
Estimation budgétaire détaillée : Néant
Autre financement : Néant
Localisation du projet: Ensemble du territoire de la commune de Dour.

Fiche-projet n° H 24

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Végétalisation des cimetières.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/Milieux/Espèces.

Objectif(s) :
La législation relative à l'utilisation des pesticides a fortement évolué ces dernières années. Les communes ne pourront plus utiliser ces produits à partir de 2019.
Consciente du caractère dangereux des produits phytosanitaires, la commune de Dour a décidé d'abandonner totalement leur utilisation dès 2014.
Il est toutefois constaté que le désherbage des allées de cimetières sans herbicides et très fastidieuse, les techniques de désherbage alternatifs ne sont pas aussi efficaces.
La végétalisation des cimetières représente une alternative intéressante afin de limiter les surfaces à désherber.
L'objectif est ici de pouvoir enherber progressivement certaines allées de cimetières.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La végétalisation des cimetières permettra incontestablement d'améliorer la biodiversité dans ces milieux souvent très minéralisés.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
L'entretien des allées de cimetières est très important aux yeux de la population. La présence de « mauvaises » herbes est souvent mal perçue. Une sensibilisation des citoyens sera donc indispensable. Des panneaux d'information devront par exemple être placés dans les endroits concernés.
Cette action permettra également d'informer les citoyens sur la dangerosité des produits phytosanitaires.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (propriétaire des cimetières et porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (diffusion de l'information et sensibilisation) ;
- Pole de la gestion différenciée (aide technique et fourniture de panneaux de sensibilisation) ;
- ECOWAL (conseils techniques).

Public(s) cible(s) :
Utilisateurs des cimetières.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une visite dans une commune ayant déjà mis en œuvre le projet (Namur, etc…) ;
2) Elaboration de la méthodologie à appliquer (type d'enherbement ?, comment semer ?, comment entretenir ?, etc…) ;
3) Choix d'une zone test (le projet sera dans un premier temps limité à une zone test afin d'affiner les éléments techniques à mettre en œuvre. La réaction des citoyens pourra également être analysée) ;
4) Placement de panneaux didactiques et d'information de la population ;
5) Si le test est concluant, mise en œuvre progressive des aménagements dans tous les cimetières de l'entité.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Avril – mai : visite de terrain et analyse des critères techniques ;
- Juin - juillet : mise au point des techniques à appliquer et choix de la zone test ;
- Septembre - octobre : semis de la zone test et information de la population (panneaux, articles sur site internet, etc…).

Année 2 :

- Entretien de la zone test et analyse des résultats (efficacité, difficultés rencontrées, réaction de la population, etc…).

A partir de l'année 3 :

- Mise en place progressive de la végétalisation des allées dans tous les cimetières de l'entité.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :

- Page Web du PCDN ;
- Site Internet communal ;
- Périodique communal « Dour Infos » ;
- Panneaux d'information

Estimation budgétaire détaillée :

- Préparation des surfaces et semis, 0 € (réalisation par les services techniques communaux) ;
- Acquisition de graines : à déterminer en fonction du type de mélange nécessaire, de la densité du semis et des surfaces à ensemencer.

Autre financement :

- Semaine de l'arbre.
- Plan Maya.
- Subsides éventuels du SPW ?

Localisation du projet:

Cimetières de l'entité de Dour.

Fiche-projet n° H 25

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Protection et gestion de la Carrière Waroquier.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :

Le site de la Carrière Waroquier d'une surface totale de 7,6 ha est un site majeur de la commune de Dour, il est d'ailleurs classé comme Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) par le Service Public de Wallonie.
Cet ancien site d'extraction comprend :

- une excavation occupée par un plan d'eau, d'une superficie d'environ 2,7 ha, profond (site de plongée), limitée par des parois crayeuses abruptes ; le sommet de ces dernières est occupé par une friche calciphile, avec de nombreux buissons épineux ;
- d'anciens dépôts de stériles et découvertures, constitués de matériaux crayeux et schisteux, plus ou moins boisés ;
- d'anciens bâtiments et voiries.

Le site a connu une histoire mouvementée, incluant un site d'exploitation de charbon, une fabrique de chaux, un dépôt illégal de pneus usagés. La réhabilitation du site a débuté en 1999, par l'évacuation des pneus, puis s'est poursuivie entre 2007 et 2011 par une réhabilitation complète, réalisée par la SPAQuE, comprenant le démantèlement des bâtiments, l'évacuation des déchets se trouvant en surface et la réhabilitation des sols pollués.

L'objectif est ici de protéger et de gérer de manière cohérente ce site.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
L'intérêt de cette ancienne carrière réside notamment dans la présence d'une petite colonie de goélands cendrés (*Larus canus*), espèce très rare et en fort déclin en Wallonie.
Son intérêt botanique est réputé très moyen mais abrite néanmoins plusieurs espèces d'intérêt, dont des orchidées : la double feuille (*Listera ovata*) et l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), espèces toutefois assez communes. La rare ophrys abeille (*Ophrys apifera*) a également été observée sur le site.

Les principales menaces pour ce site sont les suivantes :

- l'évolution naturelle des lieux, conduisant à un boisement, pouvant progressivement conduire à la disparition des espèces (insectes, plantes) liées aux milieux ouverts ;
- d'éventuels aménagements qui pourraient être opérés sur le site, et qui ne prendraient pas en compte son intérêt écologique (dérangement de la colonie de goéland cendré, disparition des populations d'orchidées, …).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Le site est fréquenté et géré par un club de plongée. La sensibilisation des utilisateurs est donc nécessaire. Une campagne de communication ainsi que l'implication directe des utilisateurs sera prévue.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (participation aux différentes étapes du projet) ;
- Club de plongée « Hainosaurus » (gestionnaire du site) ;
- SPAQuE (propriétaire du site) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (conseils techniques) ;
- Contrat de Rivière de la Haine (conseils techniques).

Public(s) cible(s) :

- Utilisateurs de la carrière.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une réunion avec la SPAQuE (propriétaire du site), le club de plongée « Hainosaurus » (gestionnaire du site), le Parc Naturel des Hauts-Pays et le Contrat de Rivière de la Haine afin de créer un partenariat permettant de pouvoir gérer la carrière en préservant la biodiversité ;
2) Elaboration d'un plan de gestion tenant compte des recommandations suivantes établies par le bureau d'études ARCEA :
    - avec l'accord du propriétaire, actualiser et compléter l'information sur la faune et la flore, particulièrement en ce qui concerne le suivi de la population de goéland cendré et des espèces végétales liées aux terrains crayeux (orchidées et autres) ;
    - élaborer un programme de suivi et de protection de la population de goéland cendré (par exemple : placement de radeaux pour accueillir les nids et les mettre hors de portée de prédateur tels que les chats ou les renards) ;
    - mettre en place un programme de gestion du site, visant notamment à entretenir et développer les milieux ouverts (prairies, friches) sur sols crayeux ;
    - placer des nichoirs à insectes ;
    - informer les utilisateurs du site de son intérêt, les associer à sa gestion et à sa protection ;
    - accorder au site un statut officiel de protection (réserve naturelle ?), mais tout en permettant la poursuite des activités actuelles (plongée).
3) Mise en œuvre du plan de gestion.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Janvier – février : organisation d'une réunion avec les partenaires ;
- Mars – août : élaboration du plan de gestion ;
- Septembre – octobre : approbation du plan de gestion par les différents partenaires.

A partir de l'année 2 :

- Mise en œuvre du plan de gestion.

Canaux de promotion utilisés (moyens employés) ? - Page Web du PCDN ; - Site internet des partenaires (SPAQuE et « Hainosaurus ») ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Site internet du Parc Naturel des Hauts-Pays ; - Site internet du Contrat de Rivière de la Haine.
Estimation budgétaire détaillée : A déterminer en fonction du plan de gestion qui sera établi.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya.
Localisation du projet: Carrière Waroquier (rue d'Elouges à 7370 Dour).

Fiche-projet n° H 26

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Acquisition de caméras permettant l'observation de la vie sauvage.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/Milieux/Espèces.

Objectif(s) :
La mise en œuvre du PCDN de Dour permettra d'améliorer la biodiversité sur le territoire communal. Le placement de dispositifs d'accueil de la faune (nichoirs, etc…) sera notamment prévu. Afin de pouvoir observer les animaux fréquentant ces dispositifs d'accueil, l'acquisition de caméras de petite taille est envisagée.
L'objectif est ici de pouvoir filmer la faune locale et de diffuser les images auprès du public dans un conteste de sensibilisation et d'information.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
L'intérêt réside essentiellement dans la sensibilisation des citoyens. Il n'y a pas d'intérêt direct pour la biodiversité hormis de le fait de la faire découvrir aux citoyens.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Ce projet permettra d'avoir un impact important au niveau de la sensibilisation. Le public pourra en effet découvrir des images intéressantes et pourra dès lors prendre plus facilement et rapidement conscience de la biodiversité qui se développe dans son cadre de vie.
Les images seront diffusées via le site internet de la commune de Dour, si les moyens techniques le permettent, certaines séquences pourraient être diffusées en « direct ».

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (aide au choix des lieux d'implantation des caméras et observations de terrain) ;
- Service informatique de la commune de Dour (diffusion des images via internet et support technique).

Public(s) cible(s) :

- Tous les citoyens.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Collecte d'informations sur les dispositifs caméra existant et établissement de devis ;
2) Choix du matériel à acquérir ;
3) Mise au point des détails techniques (comment diffuser les images, qui fait quoi, etc…) ;
4) Choix des lieux à observer ;
5) Acquisition du matériel en fonction des endroits à observer ;
6) Placement des dispositifs et diffusion des images et de l'information.

Calendrier de réalisation de l'action : - Janvier-février : Collecte des informations et demande de devis ; - Mars : choix du matériel et mise au point des détails techniques ; - Avril - juin : choix des lieux d'observation et acquisition du matériel ; - Juillet : Placement des dispositifs et diffusion des images et de l'information vers le public.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Site internet communal ; - Page Web du PCDN ; - Diffusion des images filmées via le site internet communal ; - Périodique communal « Dour Infos ».
Estimation budgétaire détaillée : Environ 250,00 € TVAC par caméra (équipement divers compris (attaches, etc…).
Autre financement : Néant.
Localisation du projet: Ensemble du territoire et plus particulièrement au niveau des dispositifs d'accueil de la faune installés dans le cadre des activités du PCDN de Dour (nichoirs, hôtels à insectes, etc…).

Fiche-projet n° H 27

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) :
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Mise en place d'un règlement communal relatif à la protection de la nature.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/Milieux/Espèces

Objectif(s) :
La Loi de 1973 sur la conservation de la nature offre, en son article 58 quinquies, la possibilité aux communes d'établir un règlement communal en matière de conservation de la nature :

> « *Les conseils communaux peuvent, conformément à l'article 119 de la loi communale, prendre pour tout ou partie du territoire communal des règlements ou ordonnances plus stricts que les dispositions supérieures relatives à la protection des espèces végétales ou animales non gibiers.*
>
> *Ils les transmettent au Gouvernement wallon ou au Ministre qu'il délègue. Celui-ci dispose d'un délai de nonante jours pour statuer, sur avis du Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature. À défaut de décision, les règlements ou ordonnances sont réputés approuvés.*
>
> *Ces règlements ou ordonnances sont publiés conformément à la loi communale avant d'entrer en vigueur. La sanction est fixée conformément à l'article 119 de la loi communale.* »

Plusieurs communes disposent d'un Règlement communal sur la conservation de la nature, mais celui-ci porte généralement sur la protection des arbres et des haies et la préservation du maillage écologique.

Dans son Ordonnance de Police administrative générale, la Commune de Dour s'est déjà dotée d'un tel règlement, mais qui se limite à rappeler quelques dispositions de la Loi de 1973 sur la conservation de la nature.

L'objectif est ici de développer ce règlement, en envisageant, par exemple, l'octroi d'un statut de protection à des espèces, et leurs habitats, qui ne seraient pas protégés par ailleurs (il pourrait par exemple être envisagé, pour les végétaux, la jonquille et la jacinthe des bois, de limiter leur cueillette à une certaine quantité).

Il pourrait également être envisagé que ce règlement porte sur les espèces invasives (interdiction de plantation, etc…).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La rédaction d'un règlement communal relatif à la protection de la nature permettra à la commune de disposer d'un outil et d'un cadre légal en la matière. L'objectif étant bien évidemment de protéger le milieu naturel et par conséquent le réseau écologique.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Les obligations inscrites dans le nouveau règlement permettront aux citoyens de prendre conscience de l'importance de la biodiversité et de la nécessité de la protéger.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (Porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (avis) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (avis techniques) ;
- Contrat de Rivière de la Haine (avis techniques) ;
- Direction de la Nature et des Forêts (avis techniques) ;
- Union des Villes et Communes de Wallonie (fourniture éventuelle de modèles de règlements et conseils juridiques).

Public(s) cible(s) :
Tous les citoyens.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une réunion entre les différents partenaires afin de déterminer les thématiques devant apparaître dans le règlement ;
2) Rédaction du projet de règlement sur base de modèles éventuellement fournis par les autres communes et/ou par l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
3) Approbation du Règlement par le Collège communal ;
4) Approbation du règlement par le Conseil communal ;
5) Demande d'avis du Gouvernement Wallon conformément à la Loi sur la conservation de la nature ;
6) Information de la population via le « Dour Infos » et site internet communal.

Calendrier de réalisation de l'action :

- Février : organisation d'une réunion avec les partenaires ;
- Mars – avril : rédaction du projet de règlement ;
- Mai : approbation du règlement par le Collège communal ;
- Juin : approbation du règlement par le Conseil communal et demande d'avis au Gouvernement Wallon ;
- Octobre : si avis favorable du Gouvernement Wallon, mise en application du règlement et information de la population.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :

- Page WEB du PCDN ;
- Site Internet communal ;
- Périodique communal « Dour Infos ».

Estimation budgétaire détaillée :
Néant

Autre financement :
Néant

Localisation du projet:
Néant

Fiche-projet n° H 28

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Mise en place d'un programme de protection du chabot dans le ruisseau d'Elwasmes.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/Milieux/Espèces.

Objectif(s) :
Le Chabot a pu être observé lors de la réalisation d'un indice biotique dans le ruisseau d'Elwasmes. Cette action était menée dans le cadre d'une sortie de terrain organisée par le bureau d'études ARCEA.
La présence de ce petit poisson est relativement remarquable étant donné qu'il est assez rare dans les cours d'eau de notre région.
L'objectif est ici de mettre en place un programme d'actions visant à protéger cette espèce.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La découverte du Chabot dans le ruisseau d'Elwasmes, lors d'une journée de terrain avec les partenaires du PCDN, constitue indéniablement une belle découverte. Sa présence dans ce cours d'eau avait toutefois déjà été relevée par le Contrat de Rivière de la Haine. Au niveau local, jusqu'alors, ce petit poisson n'était connu que des bassins des Honnelles et de la Trouille.
Les données récentes ont mis en évidence la présence de deux espèces dans le pays : *Cottus perifretum* dans le bassin de l'Escaut et *Cottus rhenanus* dans le bassin de la Meuse (OVIDIO et PHILIPPART 2007).
En Belgique, les populations de *C. perifretum* du bassin de l'Escaut sont très dispersées, reléguées aux têtes de bassins de quelques cours d'eau. Des données génétiques montrent que les populations subsistantes sont très isolées, sans aucun contact entre elles depuis très longtemps. La préservation de toutes les populations existantes est donc primordiale pour la survie de l'espèce.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
La diffusion d'informations liées au projet de conservation du Chabot permettra aux citoyens de prendre conscience de l'importance des cours d'eau pour la biodiversité.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Province de Hainaut (gestionnaire du ruisseau d'Elwasmes classé en deuxième catégorie) ;
- Membres du PCDN (inventaire de terrain) ;
- Contrat de Rivière de la Haine (conseils techniques) ;
- Direction de la Nature et des Forêts (gestion des zones forestières traversées par le ruisseau d'Elwasmes) ;
- Commune de Frameries (le ruisseau d'Elwasmes prend sa source dans la commune de Frameries avant de traverser Dour).

Public(s) cible(s) :
Ensemble des citoyens et plus particulièrement les riverains du ruisseau d'Elwasmes.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une réunion entre les différents partenaires afin de mettre en place une méthodologie de travail ;
2) Elaboration d'une fiche d'inventaire du cours d'eau permettant de recenser les éléments nuisibles au Chabot (déchets, seuils, rejets d'eau usées, etc…) ;
3) Réalisation d'un inventaire de terrain précis ;
4) Sur base de l'inventaire de terrain, élaboration d'un plan d'actions ;
5) Mise en œuvre du plan d'actions.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Janvier: organisation d'une réunion avec les différents partenaires ;
- Février : élaboration d'une fiche d'inventaire ;
- Mars - avril : réalisation de l'inventaire de terrain ;
- Mai – septembre : élaboration du plan d'actions ;
- Octobre – décembre : approbation du plan d'actions par les différents partenaires.

Année 2 :

- Mise en œuvre du plan d'actions suivant planning établi.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :

- Page Web du PCDN ;
- Site internet communal ;
- Site internet des partenaires ;
- Périodique communal « Dour Infos » ;
- Envoi d'un courrier personnalisé aux riverains du ruisseau d'Elwasmes.

Estimation budgétaire détaillée :
A déterminer en fonction du plan d'action qui sera établi.

Autre financement :
A déterminer.

Localisation du projet:
Ruisseau d'Elwasmes.

Fiche-projet n° H 29

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Mise en place de mesures favorables à la biodiversité aux abords des entreprises.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/Milieux/Espèces.

Objectif(s) :
La conservation de la nature ne doit pas se limiter aux grandes zones naturelles (forêts, etc…) mais doit également être envisagée dans les zones urbanisées et industrielles.
Certaines entreprises, magasins, etc… possèdent parfois des terrains permettant d'aménager des espaces favorables à la biodiversité (prairies fleuries, hôtels à insectes, etc…).
L'objectif est ici de sensibiliser les entreprises et à les aider à mettre en place de tels aménagements.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La mise en œuvre de projets « nature » dans les entreprises permettra d'y développer une certaine biodiversité favorable à la restauration du maillage écologique souvent négligé dans les zones industrialisées.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
La mise en œuvre de projets liés à la biodiversité dans les entreprises permettra clairement de sensibiliser la direction, les employés ainsi que les personnes de passage (clients, fournisseurs, etc…).

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (sensibilisation, diffusion de l'information, participation éventuelle aux visites des entreprises, etc…) ;
- IDEA (gestionnaire du zoning industriel Elouges-Dour).

Public(s) cible(s) :
- Entreprises implantées sur le territoire de la commune de Dour.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Répertorier les entreprises susceptibles de mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité (terrains disponibles, etc…) ;
2) Prise de contact avec les entreprises concernées et visites sur place si possible ;
3) Etablissement d'une liste des entreprises intéressées par le projet ;
4) Pour chaque entreprise intéressée, établissement d'une proposition d'aménagement budgétisée ;
5) Mise en œuvre des aménagements par les entreprises éventuellement à l'aide de subsides du PCDN).

Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Janvier – mars : inventaires des entreprises susceptibles de mettre en place des aménagements ; - Avril – septembre : rencontre des entreprises et établissement des projets d'aménagements ; - Octobre – décembre : validation des projets d'aménagement par les entreprises et budgétisation. Année 2 : - Mise en œuvre des aménagements proposés.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page WEB du PCDN ; - Site Internet communal ; - Site internet de l'IDEA ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Information directe des entreprises (visites sur place).
Estimation budgétaire détaillée : - A déterminer.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya.
Localisation du projet: Entreprises (usines, magasins, etc…) présentes sur le territoire de la commune de Dour. Les entreprises implantées dans le zoning industriel seront particulièrement visées.

Fiche-projet n° H 30

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Révision de l'inventaire des arbres et haies remarquables.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/Milieux/Espèces.

Objectif(s) :
Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) permet d'établir des listes d'arbres et de haies remarquables.
Les arbres et haies légalement considérées comme remarquables sont protégés. Ils ne peuvent par exemple pas être abattus sans avoir préalablement fait l'objet d'un permis d'urbanisme.
L'objectif est ici de mettre à jour la liste existante arrêtée par le Collège Communal en date du 14 mars 2012.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La mise à jour de l'inventaire des arbres et haies remarquables permettra d'y intégrer de nouveaux éléments. Le fait d'accorder un statut de protection à certains arbres et haies permettra d'assurer leur présence importante dans le maillage écologique.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Il est proposé de permettre à chaque citoyen de participer à l'inventaire de terrain que sera entrepris préalablement à la mise à jour de la liste.
Cette manière de fonctionner permettra aux citoyens d'être impliqués dans cette démarche participative.
Un article de sensibilisation accompagné d'un appel à bénévoles sera diffusé (Périodique communal « Dour Infos » et site internet communal).
L'appel à bénévoles permettra également d'attirer l'attention sur le PCDN et permettra éventuellement d'attirer de nouveaux membres.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (porteur du projet et suivi des procédures administratives légales (application du CWATUP) ;
- Hainaut Développement (cellule technique de l'environnement (conseils techniques) ;
- Direction de la Nature et des Forêts (conseils et suivi de la procédure) ;
- Membres du PCDN (participation à l'inventaire de terrain, proposition de la liste des arbres et haies remarquables à approuver par le Collège Communal) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (participation à l'inventaire de terrain ?) ;
- Citoyens intéressés (participation à l'inventaire).

Public(s) cible(s) :
- Ensemble des citoyens.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une réunion avec les différents partenaires afin de définir la méthodologie à appliquer (procédures CWATUP ?, Qui fait quoi ?,
   Comment faire participer les citoyens ?, Quels sont les documents nécessaires (photos, rapport, etc…) ?) ;
2) Diffusion d'un article de sensibilisation et d'un appel à bénévoles pour la réalisation de l'inventaire ;
3) Organisation d'une réunion avec les membres du PCDN et les citoyens volontaires afin de définir les modalités de l'inventaire ;
4) Réalisation de l'inventaire (arbres déjà classés comme remarquables + arbres et haies méritant ce statut) ;
5) Elaboration d'un projet de liste d'arbres et haies remarquables mis à jour ;
6) Présentation du projet de liste à la CCATM de Dour ;
7) Validation du projet de liste par le Collège communal ;
8) Envoi du projet de liste au fonctionnaire délégué et au SPW suivant la procédure établie par le CWATUP.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Janvier : organisation d'une réunion de travail avec les partenaires ;
- Mars : diffusion de l'article de sensibilisation et de l'appel à bénévoles ;
- Mai : organisation d'une réunion avec les membres du PCDN et les citoyens volontaires afin de définir les modalités de l'inventaire ;
- Juin – octobre : réalisation de l'inventaire de terrain ;
- Novembre - décembre : élaboration d'un projet de liste sur base de l'inventaire de terrain ;

Année 2 :

- A partir de janvier : exécution des procédures administratives afin d'officialiser le projet de liste (CCATM, fonctionnaire délégué, etc…).

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :

- Page WEB du PCDN ;
- Site Internet communal ;
- Périodique communal « Dour Infos » ;
- Articles de presse.

Estimation budgétaire détaillée :

Néant

Autre financement :

Néant

Localisation du projet:

Ensemble du territoire communal.

Fiche-projet n° A 01

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Aménagement de tournières enherbées et de bandes fleuries en bordures de champs.

Thème/milieu/groupe de travail :
Agriculture.

Objectif(s) :
Aménager aux abords des champs des bandes herbacées ou fleuries pour créer des zones refuges pour la faune et pour préserver la qualité des sols (érosion) et de l'eau (captage de certains composants des produits phytosanitaires).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :

- Ces bandes, situées entre deux milieux spécifiques (champs/forêts ou champs/zone humide, champs/haies) constituent un habitat pour de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux ;
- Ces bandes permettent également de stabiliser les berges de cours d'eau et de limiter l'érosion des sols en pentes ;
- Les bandes jouent aussi un rôle de «tampon» pour limiter le passage des nitrates et phosphates dans les eaux.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :

- Pas vraiment d'intérêt au niveau de la sensibilisation, il s'agit d'un projet plus orienté vers le réseau écologique ;
- Cette action sera présentée dans le cadre du projet « Valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement » ;
- La sensibilisation des agriculteurs par d'autres agriculteurs ayant mis en place ces aménagements est importante dans le cadre de la diffusion des informations et le développement des initiatives en la matière.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Agriculteurs (placement des bandes sur les terres agricoles et fauchage) ;
- Membres du PCDN (observations/relevé pour jauger de l'efficacité du projet, coordination de l'action) ;
- Commune (achat des semences via le subside PCDN) ;
- SPW (mesures agri-environnementales).

Public(s) cible(s) :

- Les citoyens dourois lors des actions du projet « Valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement » ;
- Agriculteurs de la commune : démontrer l'intérêt pour la biodiversité, avec un coût réduit, de l'aménagement de tournières.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Choix et délimitation des zones de plantation avec l'agriculteur ;
2) Réunion/entrevue avec l'/les agriculteur(s) pour discuter du côté pratique du projet (quand semer ? Comment et quand faucher ? Achat des semences ?…) ;
3) Choix, après demande de conseils, des mélanges de semences adaptés aux zones sélectionnées ;
4) Achat des graines ;
5) Semis des graines ;
6) Demande d'une autorisation d'observer les zones de tournières à/aux (l') agriculteur(s) ;
7) Relevé des espèces présentes dans ces zones par les membres du PCDN ;
8) Accord avec l'/les agriculteur(s) pour les zones de semis et l'achat (en tout ou en partie) de semences pour les années suivantes ;
9) Promotion de l'action via les canaux de promotion.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Eté et automne : Observation avec l'/les agriculteurs pour délimiter les zones de plantation les plus appropriées ;
- Hiver : Réunion avec l'/les agriculteurs pour discuter de l'aspect pratique du projet et choix des plantations.

Année 2 :

- Printemps et été : réalisation des premiers semis et des entretiens. Observations de l'implantation d'espèces et promotion de l'action.

A partir de l'année 3 :

- Mise en place de bandes sur de nouvelles zones, entretiens, observations.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés)

- Page web du PCDN ;
- Site internet communal ;
- Périodique communal « Dour Infos » ;
- Projet de valorisation des actions des agriculteurs en faveur de la nature.

Estimation budgétaire détaillée :

- Bande mise à disposition par l'/les agriculteur(s) : 0€ ;
- Prix des graines variable selon les mélanges et budget variable selon la surface à couvrir (ex. : mélange de messicoles 0.04€/m², mélange tournière « bande fleurie » 0.09€/m²) ;
- Relevés : 0€.

Autre financement :

- Mesures agri-environnementales.

Localisation du projet:

Les exploitations agricoles de Dour.

Fiche-projet n° A 02

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Plantation d'une haie dans une exploitation agricole à Petit-Dour.

Thème/milieu/groupe de travail :
Agriculture.

Objectif(s) :
L'objectif est ici de planter une haie dans une entreprise agricole à la demande de l'agriculteur.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La ferme pressentie pour mener ce projet se situe à la jonction entre une zone de très grande qualité biologique et une autre de grande qualité biologique (Cf. étude ARCEA). La présence de haies à ce niveau permettrait de relier ces deux espaces.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
- Les prairies bordant la ferme ont un caractère bocager assez prononcé. Le sentier des trois ruisseaux (un des trois principaux circuits de promenade de Dour) passe à proximité de cette zone bocagère. L'entretien des haies et des plantations supplémentaires permettraient de renforcer ce trait paysager déjà apprécié des promeneurs ;
- Pour les haies en bordure du sentier, des panneaux signaleront le rôle écologique de celles-ci et l'action de l'agriculteur ainsi que du PCDN en faveur de l'environnement.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Ferme Gossuin (propriétaire des zones bocagères) ;
- Membres du PCDN (aide à l'entretien des haies) ;
- Commune de Dour (Entretien des parties de haies donnant sur le sentier communal) ;
- Faculté agronomique de Gembloux (choix de haies adaptées et faciles d'entretien).

Public(s) cible(s) :
- Les agriculteurs (encouragement à la restauration des haies par ce projet pilote) ;
- Les promeneurs du sentier des trois ruisseaux.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Etude, avec l'agriculteur, des zones à entretenir et/ou à aménager (plantation) ;
2) Demande de conseils auprès de personnes ressources (agronomes, faculté de Gembloux…) pour le choix et l'emplacement des essences ;
3) Pour la plantation, achat de plants indigènes ;
4) Mise en œuvre des plantations ;
5) Organisation de journées de sensibilisation à l'importance des haies dans une exploitation agricole.

Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Juin – septembre : délimitation des zones d'intérêts avec l'agriculteur, demande de conseils, choix des essences ; - Octobre – décembre : mise en œuvre des plantations. A partir de l'année 2 : - Mise en place d'actions de sensibilisation en collaboration avec l'agriculteur (dans le cadre des journées portes ouvertes organisées par l'entreprise).
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page web du PCDN ; - Site internet communal ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Panneau/présentation vidéo lors de la réalisation du projet de valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement (fiche projet n°A4) ; - Les médias ci-dessus (panneau, vidéo…) pourront être empruntés par l'agriculteur lors de ses éventuelles journées « ferme ouverte ».
Estimation budgétaire détaillée : - Achat de haies : 0,85€ à 3€ par plant.
Autre financement : - Semaine de l'arbre ; - Plan Maya.
Localisation du projet: Ferme Gossuin à Petit Dour, rue du cimetière.

Fiche-projet n° A 03

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Création d'un projet d'agroforesterie.

Thème/milieu/groupe de travail :
Habitats/milieux/espèces.

Objectif(s) :
Avec l'aide d'un/de plusieurs agriculteur(s), développer un projet d'agroforesterie sur une parcelle de terrain (projet pilote).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
- L'agroforesterie (association de plantation d'arbres avec des activités agricoles) permet d'apporter des fonctions supplémentaires (ex : accueil de la biodiversité, production fruitière, bois de chauffage…) à une surface agricole (culture ou pâture) ;
- Création de zones de nourrissages et d'habitats sur les grands terrains agricoles uniformes (monoculture ou pâturage intensif) ;
- Amélioration de la qualité des sols (stabilisation, apport de matière organique).

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
- Amélioration paysagère des grandes zones de cultures et de pâturage ;
- Mise en avant de cette action dans le projet de valorisation des actions d'agriculteurs en faveur de la nature.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Agriculteur(s) (engagement à pratiquer l'agroforesterie sur une/des parcelle(s)) ;
- L'AWAF (Association pour l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles) (conseils et aide à la réalisation du projet) ;
- Membres du PCDN (coordination du projet, établissement de contacts avec toutes les personnes ressources, démarchage auprès des agriculteurs, aide à la réalisation du projet).

Public(s) cible(s) :
- Les agriculteurs de l'entité ;
- Dans une moindre mesure, les citoyens de Dour (embellissement des zones agricoles et sensibilisation).

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Démarche auprès des agriculteurs pour trouver des personnes intéressées ;
2) Consulter l'AWAF pour disposer de conseils afin :
   - d'informer au mieux les agriculteurs**,** de leur proposer un projet en adéquation avec les réalités de leurs terres ;
   - et d'avoir une aide lors de la réalisation du projet.
3) Choix, avec le/les agriculteur(s) de la/des parcelles à exploiter en agroforesterie ;
4) Aides aux agriculteurs pour compléter d'éventuels documents administratifs (permis, demandes de subsides, déclarations…) ;
5) Via le budget PCDN, achat des arbres et/ou des arbustes pour une parcelle test ;
6) Aide à la plantation des arbres et arbustes ;

7) Communication de l'avancement du projet auprès des autres agriculteurs intéressés ;
8) Regrouper et classer l'ensemble de la documentation (informative et administrative) afin fournir une information claire aux agriculteurs souhaitant eux aussi développer l'agroforesterie.

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Démarches auprès des agriculteurs et contact avec l'AWAF (réunion d'informations, conférences, visite de sites…), choix des parcelles pour le projet et montage de celui-ci (estimation des coûts et revenus potentiels, faisabilité technique…).

Année 2 :

- Travaux de plantation et de protection des arbres/arbustes et création d'un dossier agroforesterie à présenter aux autres agriculteurs.

Années 6, 7, 8 :

- Surveillance des plantations, tailles de croissance, constat de l'apport de la plantation et communication des évolutions sur le terrain.

Année 10 à 15 (?) :

- Début de l'exploitation et communication des premiers résultats aux agriculteurs**.**

Canaux de promotion de l'action

- Page web du PCDN ;
- Site internet communal ;
- Périodique communal « Dour Infos » ;
- Dossier agroforesterie proposé aux agriculteurs intéressés ;
- Panneau/vidéo/présentation présenté lors de la réalisation du projet de valorisation des actions des agriculteurs en faveur de l'environnement ;
- Site web et actions de communication de l'AWAF (si le projet est jugé « exemplaire » par cette association).

Estimation budgétaire détaillée :

- Achat des arbres (~ 20€/arbre) ;
- Achat de tuteurs, protection des pieds des arbres, etc… (~ 20€/arbre) ;
- Entretiens : fonction de l'évolution des arbres et de l'appel à une entreprise ou non.

Autre financement :

A déterminer.

Localisation du projet:

- Parcelles agricoles des agriculteurs volontaires.

Fiche-projet n° A 04

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre : Valorisation des actions menées par les agriculteurs en faveur de la biodiversité.
Thème/milieu/groupe de travail : Agriculture.
Objectif(s) : Par le biais de différentes techniques de communication (théâtre, cinéma, conférences, expositions), faire connaître au public les problématiques de l'agriculture moderne et les actions menées par les agriculteurs en faveur de la biodiversité. Ces actions seront réalisées dans le cadre des festivités liées à la signature de la charte du PCDN.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique : Nous espérons que les actions promues suscitent une envie de suivre l'exemple chez les autres agriculteurs.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation : - Sensibilisation des citoyens aux problèmes que rencontrent les agriculteurs dans leur vie quotidienne (tâches administratives, subsides PAC, diminution du nombre d'exploitations…) afin de mieux comprendre ce métier ; - Recréer un lien citoyen-agriculteur ; - Montrer les actions positives des agriculteurs pour la biodiversité afin de contrebalancer la réputation d' « agriculteur pollueur » plus souvent et injustement mise en avant.
Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : - Membres du PCDN (coordination, prise de contact, organisation des actions de sensibilisation, relevées des actes « nature » posés par les agriculteurs…) ; - Agriculteurs dourois (échange sur leurs actions environnementales, collaboration, accès éventuel à leur terre pour des photos…) ; - Centre Culturel de Dour (mise à disposition de salles pour des représentations, des conférences et des expos) ; - Bibliothèque communale (mise en place de l'exposition et organisation des visites) ; - Commune (paiement d'une partie de la pièce de théâtre) ; - La compagnie Art & tça (compagnie de théâtre) ; - Conférenciers (jardins écologiques, la biodiversité en Wallonie, les PCDN…) ; - Contrat Rivière Haine (collaboration dans le cadre des actions CRH pour les agriculteurs) ;
Public(s) cible(s) : - Tous les citoyens dourois.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Prise de contacts avec la compagnie Art & tça, des conférenciers, la Région Wallonne (panneaux d'expositions déjà existants, autre matériel et support…) et d'autres partenaires pour créer les activités de sensibilisation ;
2) Réunion avec les autres communes pour connaître leur intérêt à la participation pour la pièce de théâtre ;
3) Fixer une date (un week-end) en commun avec tous les partenaires ainsi qu'un horaire ;
4) Réserver le Centre Culturel de Dour aux dates convenues (dates de la signature de la charte PCDN) ;
5) Rencontre des partenaires par les membres du PCDN pour convenir de l'organisation pratique des interventions (durée, matériel nécessaire, paiement, contenu) ;
6) Communication des exigences des partenaires au régisseur (effets de lumière, de sons…) et au responsable de la salle polyvalente (espace à allouer aux acteurs, projecteur, grilles, panneaux…) ;
7) Réalisation et impressions de quelques panneaux présentant le PCDN de Dour et ses projets d'actions (~ 2 panneaux) ;
8) Éventuellement, création d'une billetterie en ligne pour les réservations ;
9) Diffusion de l'événement via les canaux de promotion + publicité dans les communes avoisinantes (?) ;
10) Le jour J, mise en place des espaces, orientation des personnes, accueil des partenaires, tenue d'éventuels guichets pour le paiement des places (?), distribution d'information (ex. : pour les jardins écologiques), rangement ;
11) Compte rendu de l'événement via certains canaux de promotion (Page web PCDN, Dour Infos) ;

Calendrier de réalisation de l'action :

Année 1 :

- Prises de contacts, réunions, réservation et fixation des dates ;
- Rencontre avec les partenaires pour l'organisation pratique ;

Année 2 :

- Mars : mise en œuvre du programme d'activités.

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) :

- Page web du PCDN ;
- Site Internet communal et des partenaires ;
- Périodique communal « Dour infos » ;
- Toutes-boite ;
- Affiches placardées dans les commerces et en ville ;

Estimation budgétaire détaillée :

- Spectacle « Nourrir l'humanité, c'est un métier » (Cie Art & tça) : 1500€ ;
- Conférences : (?) dépendra de la gratuité ou non de l'intervention ;
- Exposition : 0€ (réutilisation de panneaux existants) ;
- Réalisation de panneau d'exposition pour la promotion du PCDN : ~50€.

Autre financement :

Participation financières de certains partenaires (Parc Naturel des Hauts-Pays, Contrat de Rivière de la Haine).

Localisation du projet:

Centre Culturel Arthur Capouillez.

Fiche-projet n° A 05

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Sensibilisation à l'utilisation des pesticides.

Thème/milieu/groupe de travail :
Agriculture.

Objectif(s) :
Les pesticides sont particulièrement nocifs pour l'environnement, la législation en la matière a d'ailleurs fortement évolué.
L'objectif du projet est de rappeler la législation en la matière, la dangerosité des produits et de proposer des mesures alternatives.
Ce projet concerne aussi bien les agriculteurs que les particuliers.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
Une meilleure utilisation des pesticides permettra de réduire leurs effets néfastes sur les milieux naturels et la biodiversité en général.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Les agriculteurs sont déjà fortement sensibilisés par d'autres canaux et sont contraints de respecter toute une série de normes en la matière. Par contre les citoyens ne semblent pas toujours conscients des effets de ces produits, la sensibilisation de ce public sera donc primordiale.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
- Membres du PCDN (diffusion de l'information, sensibilisation) ;
- Commune de Dour (Mise en place de la communication, participation à des actions telle que la semaine sans pesticides, etc…) ;
- Contrat de Rivière de la Haine (diffusion de l'information) ;
- Parc Naturel des Hauts-Pays (diffusion de l'information).

Public(s) cible(s) :
- Citoyens et agriculteurs.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Organisation d'une réunion avec les membres du PCDN afin de déterminer une stratégie efficace et un plan d'actions reprenant par exemple les initiatives suivantes :
   - Organisation d'une réunion d'information à l'attention des agriculteurs ;
   - Création d'une page web spécifique sur le site internet de la commune ;
   - Organisation d'une réunion d'information à l'attention des citoyens ;
   - Rédaction d'un article dans le périodique communal « Dour Infos » ;
   - Organisation d'une visite de terrain afin de démontrer les efforts entrepris par la commune (désherbage thermique, etc…) ;
   - Proposer des techniques alternatives au désherbage
   - Etc…

Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Avril à septembre : Réunion avec les partenaires et établissement du plan d'actions A partir de l'année 2 : - Mise en œuvre du plan d'actions.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page Web du PCDN ; - Site internet communal ; - Site internet des partenaires ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Organisation de conférences et de séances d'information.
Estimation budgétaire détaillée : A déterminer en fonction du programme d'actions qui sera mis en place.
Autre financement : A déterminer.
Localisation du projet: Ensemble du territoire.

Fiche-projet n° A 06

COMMUNE DE : Dour
N° de compte (Iban) : BE96 0910 0037 5905
Coordinateur PCDN commune : Dominique Colmant
dominique.colmant@communedour.be Tél. : 065 761864
Agent PCDN FRW : Pascal Petit

FICHE-PROJET PCDN / ~~FICHE-PROJET PCDN-MAYA~~ (biffez la mention inutile)

Titre :
Aide à l'installation d'unités de traitements des effluents phytopharmaceutiques dans les entreprises agricoles.

Thème/milieu/groupe de travail :
Agriculture.

Objectif(s) :
Les pertes lors du remplissage et du nettoyage des équipements de pulvérisation utilisés par les agriculteurs peuvent induire une pollution des sols et des eaux de surfaces ou souterraines.
Afin de limiter les risques liés aux produits chimiques résiduels, des systèmes permettant le traitement des effluents phytopharmaceutiques peuvent être installés.
L'objectif est ici d'informer et d'aider les agriculteurs à installer ces systèmes dans leur entreprise.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique :
La mise en place d'unités de traitements des effluents phytopharmaceutiques permettra de limiter la diffusion de produits chimiques polluants dans la nature.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Le projet permettra de sensibiliser les agriculteurs à l'importance de la qualité des eaux de surface et souterraines et aux dangers des résidus de produits phytopharmaceutiques.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :

- Commune de Dour (porteur du projet) ;
- Membres du PCDN (diffusion de l'information) ;
- Agriculteurs (mise en place et entretien des installations) ;
- DGO3 du Service Public de Wallonie (conseils techniques) ;
- ASBL PhytEauWal (Conseil techniques).

Public(s) cible(s) :

- Agriculteurs dourois.

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :

1) Organisation d'une réunion avec l'asbl PhytEauWal afin de pouvoir présenter le projet et de rassembler les informations techniques (quels sont les systèmes pouvant être installés ? Quel est le coût ?, Quelles sont les possibilités d'encadrement des agriculteurs ? Quels sont les subsides éventuels ? Etc…) ?
2) Etude du projet et établissement d'un « catalogue » d'aide aux agriculteurs détaillant l'aide proposée (proposition d'aide) ;
3) Prise de contact avec les agriculteurs de l'entité ;
4) Etablissement d'une liste des agriculteurs intéressés par le projet ;
5) Organisation d'une réunion avec les agriculteurs intéressés afin de déterminer les modalités techniques et budgétaires ;
6) Etude des projets dans chaque entreprise concernée ;
7) Elaboration d'un planning d'intervention et officialisation des aides techniques et/ou financières apportées (convention de partenariat ?) ;
8) Mise en œuvre des installations.

Calendrier de réalisation de l'action : Année 1 : - Mars : réunion avec l'asbl PhytEauWal ; - Avril – septembre : Etude du projet et établissement d'une proposition d'aide ; - Octobre – décembre : Prise de contact avec les agriculteurs et établissement d'une liste des personnes intéressées. Année 2 : - Janvier – février : Organisation d'une réunion avec les entreprises agricoles intéressées ; - Mars - août : étude des projets pour chaque entreprise concernée ; - Septembre – décembre : Elaboration du planning et des éventuelles conventions de partenariat. Année 3 : - Mise en œuvre des projets suivant planning établi.
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : - Page Web du PCDN ; - Site Internet Communal ; - Périodique communal « Dour Infos » ; - Courrier individuel à chaque agriculteur afin d'expliquer le projet ; - Réunion d'information avec les agriculteurs concernés.
Estimation budgétaire détaillée : A déterminer.
Autre financement : Aide éventuelle de la commune sur base d'un subside ?
Localisation du projet: Entreprises agricoles intéressées.

7. ANNEXE II - LA CARTE DU RESEAU ECOLOGIQUE

Carte du réseau écologique

LÉGENDE

Limites communales

Structure écologique principale

ZCc = Zone Centrale caractéristique

ZCr = Zone Centrale restaurable

ZD = Zone de Développement

Réseau écologique (éléments ponctuels ou de liaison)

Réseau hydrographique

Élément linéaire (haie, alignement d'arbres, talus,...)

Élément ponctuel (arbre isolé, petite mare,bosquet…)

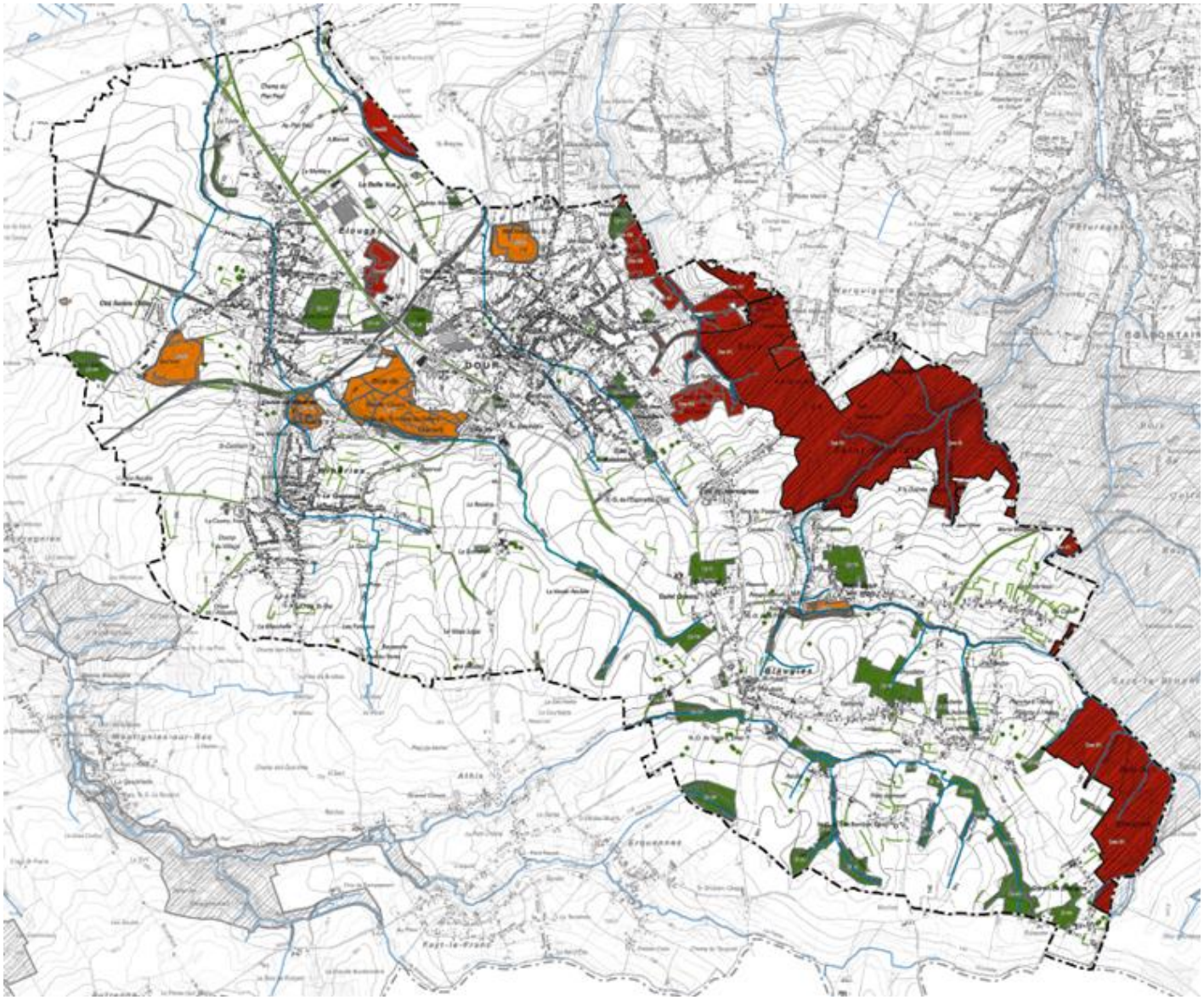

8. ANNEXE III – LES LIAISONS ECOLOGIQUES
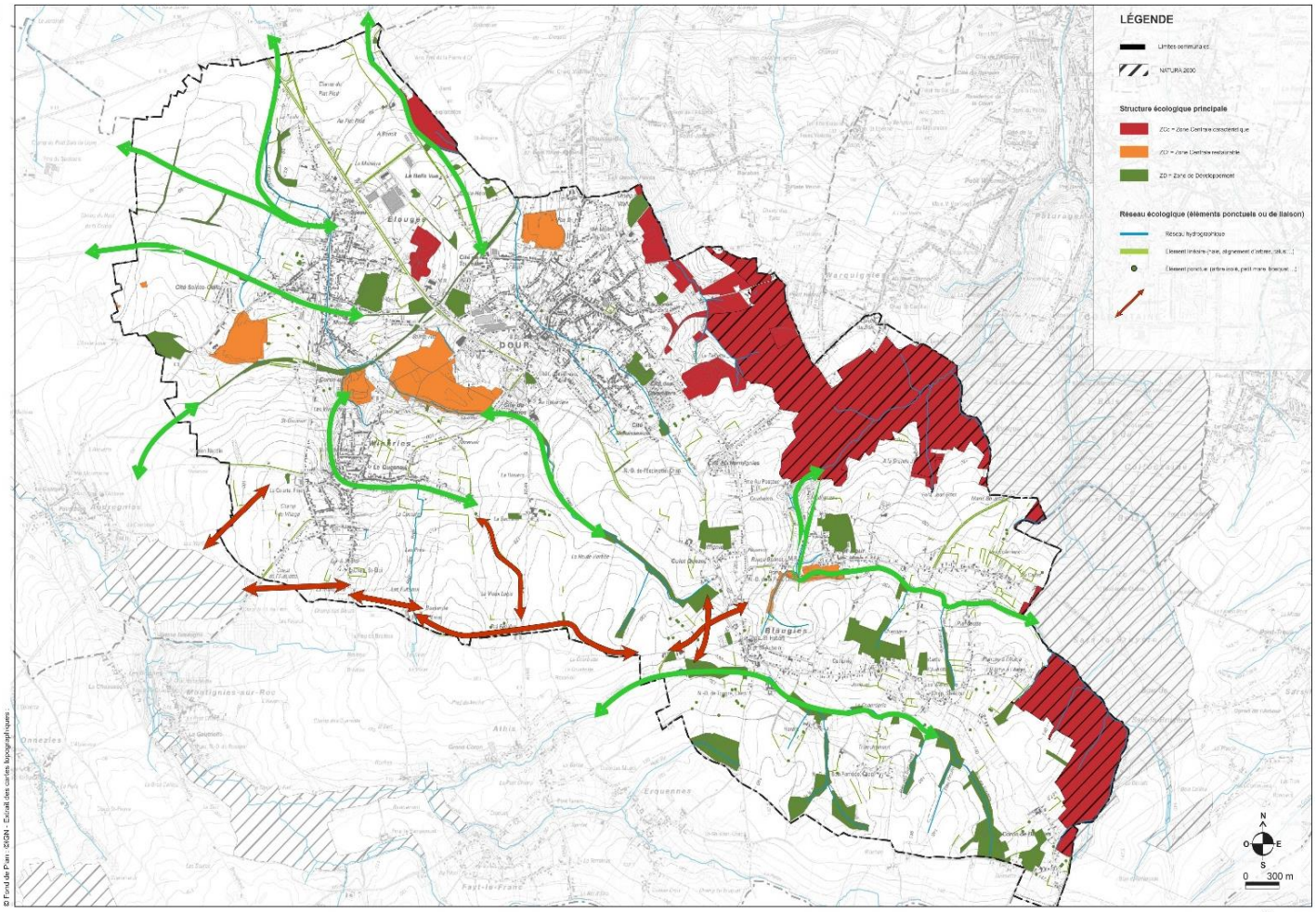
Proposition de restauration des liaisons écologiques par le bureau d'étude